

Site Natura 2000 « Montagne de la Margeride » FR 9101355



Document d'objectifs

Volume 1 – Inventaires et analyse de l'existant, enjeux et objectifs



Version finale – Juin 2019

Région Occitanie
Département de la Lozère

SOMMAIRE

MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS	5
REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION ET/OU A LA REVISION DU DOCOB	5
NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	6
FICHE D'IDENTITE DU SITE	8
MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 (Arrêté n° DDT-BIEF 2017-030-0009 du 30 janvier 2017)	8
INTRODUCTION	10
CONTEXTE GENERAL	11
PARTIE 1. DIAGNOSTICS	12
1.1 Localisation du site	13
1.2 Données administratives	14
1.2.1 Tableau de synthèse	14
1.2.2 Autres zonages nature et biodiversité sur le site	16
1.3 Caractéristiques générales du milieu	18
1.3.1 Géologie, Topographie, Relief	19
1.3.2 Climat	20
1.3.3 Hydrographie, Hydrologie	22
1.3.4 Pédologie et hydrogéologie	23
1.3.5 Paysage et végétation	24
1.4 Statuts de propriétés	25
1.5 Activités humaines et occupation du sol	28
1.5.1 Préambule	28
1.5.2 Agriculture	29
1.5.3 Sylviculture	37
1.5.4 Chasse, pêche et cueillettes	49
1.5.5 Activités de tourisme et de loisirs	50
1.5.6 Urbanisme	52
1.6 Description et analyse des grands milieux observés	56
1.7 Milieux naturels et espèces : Diagnostic des enjeux patrimoniaux	61

1.7.1	Habitats naturels d'intérêt communautaire	61
1.7.2	Espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats)	71
1.7.3	Espèces d'intérêt patrimonial	76
PARTIE 2.	HIERARCHISATION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	81
2.1	Hiérarchisation des enjeux écologiques	83
2.1.1	Hiérarchisation des enjeux concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire	84
2.1.2	Hiérarchisation des enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire	85
2.2	Evolutions liées à la révision	90
2.2.1	Evolutions concernant les espèces d'intérêt communautaire	90
2.2.2	Evolutions concernant les habitats d'intérêt communautaire	91
2.3	Synthèse par grands types de milieux	95
2.4	Priorisation	99
2.4.1	Priorité 1 : les zones humides	99
2.4.2	Priorité 2 : les cours d'eau (et milieux linéaires associés) et les hêtraies	99
2.4.3	Priorité 3 : les milieux ouverts non-humides et les éléments du paysage	99
2.5	Objectifs de développement durable	100
2.5.1	Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	100
2.5.2	Objectifs transversaux	101
CONCLUSION		106
BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE		107

MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS

Suivi administratif, règlementaire et financier

Ministère de la transition écologique et solidaire – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Suivi de la démarche : Dominique MEFFRAY-DAVAL (DDT 48) et Nathalie LAMANDE (DREAL Occitanie)

Structure porteuse

Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac

Suivi de la démarche : Marion BREUILLER

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie de la révision : Rural Concept (Marion Boutin, David Galibert, Sylvie Maurel)

Contribution / Synthèse / Relecture : comité technique et comité de pilotage

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie complémentaire des habitats naturels (2018) : Rural Concept

Inventaire du Damier de la succise (2018) : Rural Concept

Crédits photographiques (couverture)

Prairies de fauche, Zone humide et Hêtraie en Margeride : Rural Concept (Marion Boutin)

Référence à utiliser

Rural Concept (2019) - Document d'objectifs du site Natura 2000 « Montagne de la Margeride » FR9101355, Volume 1 : Inventaire et analyse de l'existant, enjeux et objectifs. 111 pages.

Avertissement : La méthode utilisée pour la rédaction et la mise en page du présent Document d'Objectifs est : TERRAZ, L et al. (2008) – Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'Objectifs Natura 2000 - Atelier Technique des Espaces Naturels, Montpellier, 2008, 56 pages. L'objectif est de rendre son contenu plus accessible aux lecteurs.

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION ET/OU A LA REVISION DU DOCOB

Rédaction et inventaires pour le Docob de 2003 : CEN Lozère (anciennement CDSL), ALEPE, Chambre d'agriculture de la Lozère, ONF, Fédération de pêche de Lozère (anciennement Conseil Supérieur de la pêche)

Contributions à la révision (données, informations) : DDT48, CC Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac, COPAGE, CEN Lozère, ALEPE, ONF, Fédération des chasseurs de la Lozère

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

« Favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales.
Natura 2000 s'inscrit dans une démarche de développement durable »

Natura 2000 : un réseau européen

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif la préservation de la biodiversité grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces, avec les activités qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales. Il est issu de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite « directive Oiseaux », qui instaure les Zones de Protection Spéciales (ZPS),
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvage, dite « directive Habitats », qui instaure les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

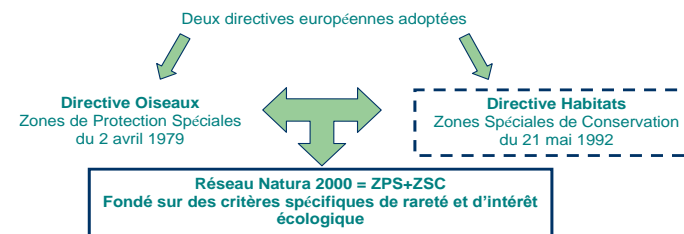


Figure 1. Le réseau Natura 2000 et les directives européennes. (Source : <http://www.natura2000.fr>)

Natura 2000 en France : le choix de la concertation et de la contractualisation

Afin de satisfaire son objectif, le réseau Natura 2000 doit promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. Pour cela, la France a choisi la voie de la contractualisation. Ainsi, les sites émanent d'une démarche volontaire des acteurs locaux, privilégiant la concertation entre les collectivités territoriales et les exploitants.

Au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs » (DOCOB) est mis en place. Il constitue une démarche novatrice. En effet, il est établi sous autorité du préfet de département, assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Ce document est validé par arrêté préfectoral et réévalué tous les 6 ans.

Un comité de pilotage (COFIL) regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site. Ce comité devra valider au fur et à mesure les décisions prises par l'opérateur.

Le DOCOB comporte un état des lieux naturaliste et humain du site, il définit les orientations de gestion, les mesures de conservation contractuelles à mettre en place et leurs modalités de financement. A partir de ce document, seront établis des contrats de gestion.

La mise en œuvre des actions contenues dans le DOCOB sera confiée à une structure animatrice. Elle aura pour mission d'informer les exploitants, propriétaires et autres acteurs locaux du contenu des actions et de les aider à contractualiser.

Carte 1 : Réseau Natura 2000 en France
(Source ©UMS PatriNat 2006 – Paris, sept. 2018)

Le réseau Natura 2000 en chiffres

En Europe :

- 18,5 % de la surface terrestre du territoire de l'Union européenne et 6 % de la surface marine des eaux européennes
- 5 572 zones de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux
- 23 726 zones spéciales de conservation (ZSC) pour les habitats et les espèces
 - 231 types d'habitats naturels
 - 1 563 espèces animales
 - 966 espèces végétales

En France :

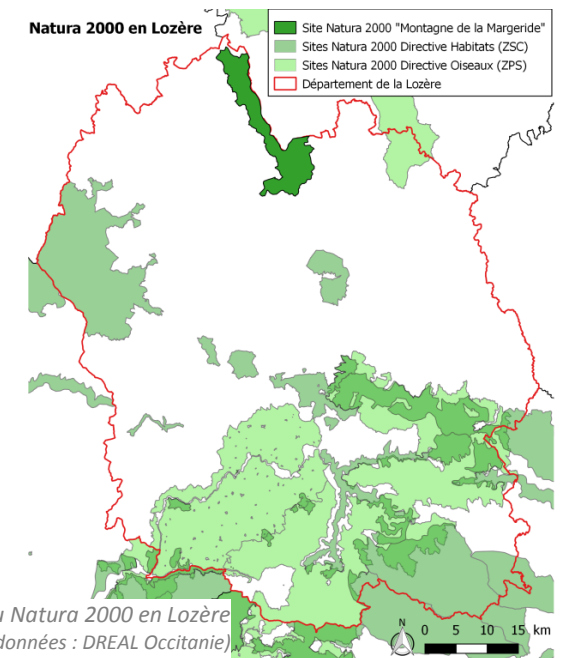
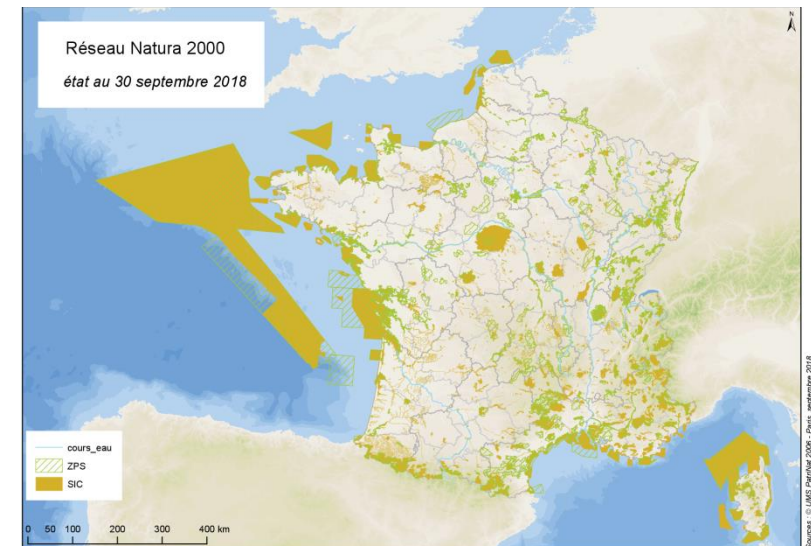
- 34 % de la surface marine de la zone économique exclusive
- 12,9 % de la surface terrestre métropolitaine (soit 7 millions d'hectares)
 - 35 % de forêts, 26 % de landes et milieux ouverts, 22 % de zones humides, 15 % de zones agricoles et 2 % de territoires artificialisés
- 402 zones de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux
 - 132 espèces d'oiseaux
- 1 374 zones spéciales de conservation (ZSC) pour les habitats et les espèces
 - 131 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire
 - 94 espèces animales
 - 63 espèces végétales

En Occitanie :

- 63 zones de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux, couvrant 1,097 millions d'hectares (dont 0,986 millions d'hectares de surface terrestre soit 13,6% de la surface de la région)
- 198 zones spéciales de conservation (ZSC) pour les habitats et les espèces, couvrant 0,948 millions d'hectares (dont 0,888 millions d'hectares de surface terrestre soit 12,2% de la surface de la région)

En Lozère :

- 3 zones de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux,
- 17 zones spéciales de conservation (ZSC) pour les habitats et les espèces,
- 37 % de la superficie du département couverte par le réseau Natura 2000.



Carte 2 : Réseau Natura 2000 en Lozère
(Source des données : DREAL Occitanie)

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000	Montagne de la Margeride
Date de proposition de classement comme SIC	30/04/2002
Date de confirmation de classement comme SIC	07/12/2004
Date de l'arrêté de désignation de la ZSC	25/03/2011
Désigné au titre de :	Directive « Habitats, faune et flore » (92/43/CEE)
Numéro officiel du site Natura 2000	FR9101355
Localisation du site Natura 2000	Région Occitanie, département de la Lozère (48)
Région biogéographique	Continentale
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000	9 400 ha
Préfet coordinateur	Madame la préfète de la Lozère
Structure porteuse	Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac
Assistance technique et coordination	DDT de la Lozère et DREAL Occitanie
Opérateur	COPAGE
Principaux prestataires techniques	ALEPE, ONF, CEN Lozère, CDA48, Fédération de pêche de la Lozère

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 (Arrêté n° DDT-BIEF 2017-030-0009 du 30 janvier 2017)

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- la présidente du conseil régional Occitanie ou son représentant,
- la présidente du conseil départemental de la Lozère ou son représentant,
- les conseillers départementaux du canton de Saint-Alban-sur-Limagnole,
- les conseillers départementaux du canton de Grandrieu,
- le président de la communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac ou son représentant,
- le président de la communauté de communes Randon-Margeride ou son représentant,
- le maire de la commune de Lajo ou son représentant,
- le maire de la commune du Malzieu Forain ou son représentant,
- le maire de la commune de Paulhac en Margeride ou son représentant,
- le maire de la commune de Saint-Denis-en-Margeride ou son représentant,
- le maire de la commune de Sainte-Eulalie ou son représentant,
- le maire de la commune de Saint-Paul-le-Froid ou son représentant,
- le maire de la commune de Saint-Privat-du-Fau ou son représentant,
- le président du syndicat des Monts-de-la-Margeride ou son représentant.

Organismes socio-professionnels, organismes consulaires et associations

- la présidente de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- le président du COPAGE ou son représentant,
- le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant,
- le président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- le président de Lozère d'Avenir – coordination rurale 48 ou son représentant,
- la porte-parole de la confédération paysanne ou son représentant,
- le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ou son représentant,
- le président des jeunes agriculteurs ou son représentant,
- le président du conservatoire d'espaces naturels de Lozère ou son représentant,
- le président de l'association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement ou son représentant,
- le président de la coopérative de la forêt privée lozérienne et gardoise ou son représentant,
- le président du comité départemental de la randonnée pédestre ou son représentant,
- le président du comité départemental olympique et sportif ou son représentant,
- le président du comité départemental de vol libre ou son représentant.

Représentants de l'État*

- le préfet de la Lozère ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le directeur du centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
- le chef de l'agence départementale de l'office national des forêts ou son représentant,
- le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,
- le chef du service départemental de l'agence française pour la biodiversité ou son représentant,
- le directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant (délégation de Rodez).
- le directeur de l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne.

** Les représentants de l'Etat siègent à titre consultatif.*

INTRODUCTION

Le premier Document d'Objectifs du site Natura 2000 Montagne de la Margeride date de 2003. Il a été rédigé par l'Office National des Forêts avec des contributions du CEN Lozère (anciennement CDSL), de l'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE), de la Chambre d'agriculture de la Lozère, et de la Fédération de pêche de Lozère (anciennement Conseil Supérieur de la pêche).

Le site Natura 2000 a été animé par l'Office National des Forêts entre 2005 et 2010, puis par le Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace en Lozère (COPAGE) depuis 2010. Les principales actions mises en œuvre au cours de ces quatorze années d'animation ont été :

- la réalisation de contrats agricoles (notamment dans le cadre des MAE) sur des tourbières, dont la gestion est maîtrisée et doit être poursuivie (en l'état ou adaptée suite à des projets innovants), mais également sur des pelouses ou des landes ;
- l'amélioration des connaissances et la communication autour de la loutre et de son habitat ;
- la réalisation de l'étude sur les captages AEP et les zones humides, avec élaboration de préconisations ;
- la formation et l'information auprès des différents acteurs du territoire.

L'évaluation du Document d'Objectif conduite en 2017 conclut que le document est peu conforme au nouveau cahier des charges pour la rédaction des documents d'objectifs Natura 2000 et que certaines données ne sont plus à jour. En effet, le cahier des charges pour l'élaboration des DOCOBs a évolué depuis 2003. De plus, les actions menées sur le site Montagne de la Margeride ont contribué à modifier les enjeux sur le territoire. L'évaluation recommande donc une révision du Document d'Objectifs, tant dans la forme ou sur le fond, impliquant sa refonte totale.

Le présent Document d'Objectif est le résultat du travail de révision mené en 2018-2019 par le bureau d'études Rural Concept.

CONTEXTE GENERAL

Le site d'intérêt communautaire « Montagne de la Margeride – FR9101355 », désigné en Zone Spéciale de Conservation depuis 2011, s'étend sur 9 454 hectares. Il se situe sur les crêtes de la Margeride dans le département de la Lozère (et limitrophe du département de la Haute-Loire).

Ce site concerne les communes de Paulhac-en-Margeride, Saint-Privat-du-Fau, Le Malzieu-Forain, Lajo, Sainte-Eulalie, Saint-Denis-en-Margeride et Saint-Paul-le-Froid. Son point culminant est le Truc de La Garde.

De nombreux petits cours d'eau y prennent leur source, et desservent le réseau hydrographique des bassins versants Adour-Garonne à l'ouest (Truyère) et Loire-Bretagne à l'est (Allier).

Le site Natura 2000 a été désigné à l'origine pour :

- sa mosaïque d'habitats naturels d'intérêt communautaire caractéristiques du massif granitique de la Margeride, de ses sols acides et de son climat de type montagnard : tourbières, landes à Callune et landes à Genêt purgatif, pelouses à Nard.
- la présence sur les cours d'eau du site d'une espèce animale d'intérêt communautaire : la Loutre d'Europe.

L'amélioration des connaissances sur le site suite à sa création a mis en évidence la présence d'autres habitats et espèces d'intérêt communautaire :

- des habitats de milieux ouverts liés à l'activité agricole : prairies naturelles de fauche, prairies humides oligotrophes ;
- des habitats liés aux cours d'eau : végétations aquatiques des rivières oligotrophes, mégaphorbiaies et aulnaie-frênaies ;
- un habitat forestier : les hêtraies acidiphiles montagnardes ;
- plusieurs espèces de chauves-souris : Petit et/ou Grand Murin, Murin à oreilles échanquées, Grand rhinolophe ;
- une espèce de papillon : le Damier de la Succise.

L'activité agricole, avec des systèmes d'exploitation dominés par l'élevage bovin viande, ainsi que l'activité sylvicole, sur les terrains sectionaux et domaniaux, ont façonné le territoire.

Les activités de loisirs et de tourisme, comme la pêche, la chasse, la cueillette ou les sports de pleine nature se développent sur le territoire.

Partie 1. DIAGNOSTICS



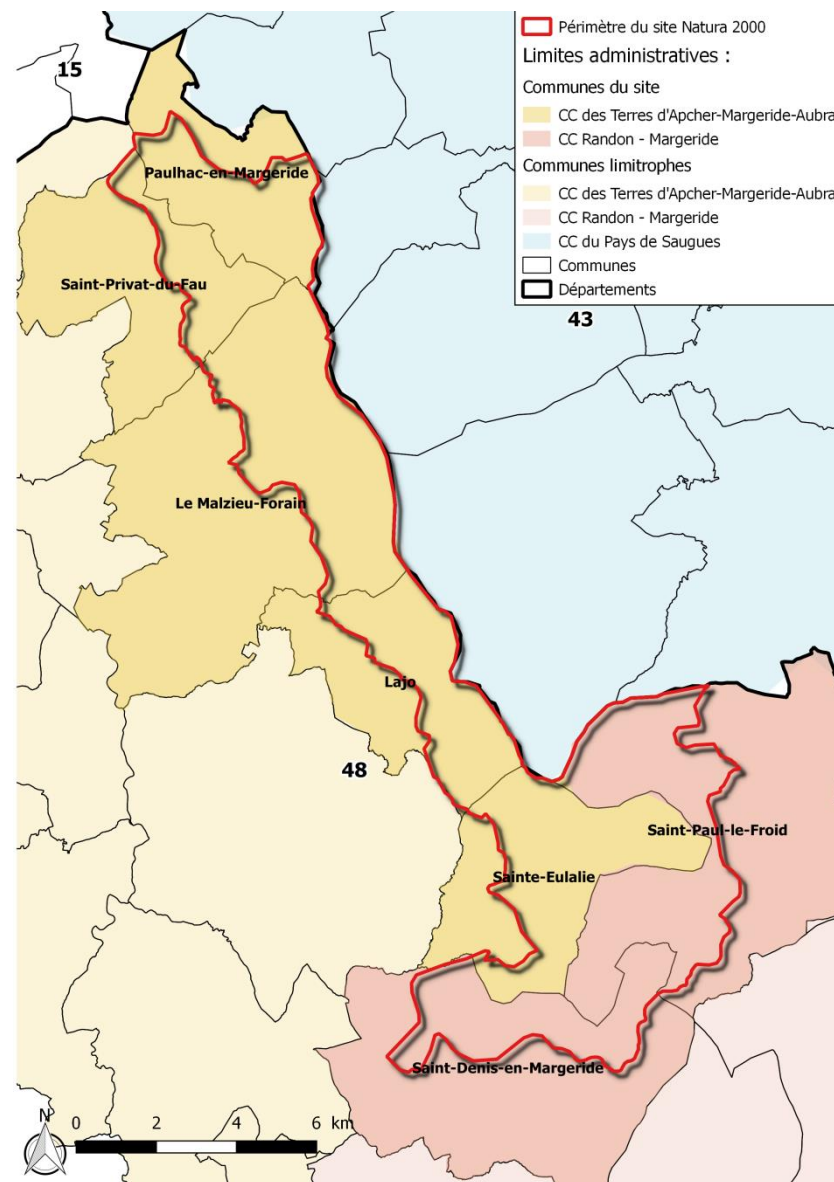
1.1 Localisation du site

Situé en région Occitanie, à l'extrême Nord du département de la Lozère, le site Montagne de la Margeride couvre une surface de **9 454 ha** et s'étend de 1 120 m d'altitude (au ruisseau du Tombatou à Paulhac) à 1 486 m (au Truc de La Garde, commune du Malzieu Forain). L'altitude moyenne des communes, repérée en leur centre, est d'environ 1 200 m.

Tableau 1 : Communes et superficies concernées

Nom de la commune	Surface de la commune (ha)	Surface du territoire communal incluse dans le site Natura 2000 (ha)	Part du territoire communal inclus dans le site (%)	Répartition de la surface du site Natura 2000 par commune (%)
Paulhac-en-Margeride	1 591	1 024	64	11
St-Privat-du-Fau	2 244	688	31	7
Le Malzieu Forain	4 938	2 025	41	21
Lajo	1 865	1 119	60	12
Ste Eulalie	2 142	1 579	74	17
St Denis en Margeride	3 790	1 073	28	11
St Paul le Froid	4 409	1 943	44	21
Total	20 979	9 454		100

Carte 3 : Localisation du site



1.2 Données administratives

1.2.1 Tableau de synthèse

Tableau 2 : Synthèse des données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Régions	1 région 1 région limitrophe	Occitanie Auvergne-Rhône-Alpes		
Départements	1 département concerné 1 département limitrophe	Lozère (48) Haute-Loire (43)		
Communes et EPCI	2 pays et 2 communautés de communes 4 cantons 7 communes	<u>CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac (Pays Gévaudan-Lozère) – 68 % du site :</u> - canton du Malzieu-Ville : Paulhac en Margeride, St Privat du Fau, Le Malzieu-Forain, - canton de St Alban sur Limagnole : Lajo, Ste Eulalie. <u>CC Randon-Margeride (Pays Sources en Lozère) – 32 % du site :</u> - canton de St Amans : St Denis en Margeride, - canton de Grandieu : St Paul le Froid.	Les communes sont concernées pour 1/3 à 3/4 de la surface de leur territoire. En revanche aucun cœur principal de commune n'est inclus dans le périmètre du site. La surface du site est bien répartie sur l'ensemble des communes (entre 10 et 20% par commune).	DREAL Occitanie
Population	1 161 habitants dans les communes concernées par le site 5,5 hab/km ²	Evolution négative de la population depuis 1968 (en moyenne -40%). Cette tendance s'est cependant ralentie à partir de 1990 pour la plupart des communes.		INSEE 2014
Sites classés/inscrits	Aucun dans le périmètre du site	1 site classé à proximité immédiate : Bloc de Rochers dit « Pyramide en Porte à Faux » (SC1936042001)		DREAL Occitanie et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Autres zonages « nature et biodiversité »	2 ZSC jouxtant le site (et 1 à proximité)	Sommets et versants orientaux de la Margeride-FR8301079, Gorges de l'Allier et affluents-FR8301075 (et Sommets du Nord Margeride-FR8301070)	Souligne notamment l'intérêt écologique des tourbières sur le site et le lien avec la qualité de l'eau des cours d'eau en aval du site.	MNHN, DREAL Occitanie et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
	1 ZPS à proximité du site	Haut Val d'Allier-FR8312002		MNHN, DREAL Occitanie et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
	1 APB (Arrêté de Protection de Biotope) jouxtant le site	Stations à bouleau nain de Margeride-FR3800182		MNHN, DREAL Occitanie et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

	3 ZNIEFF de type 1 (14% du site)	Tourbières de la montagne du Liconès- 910030259, Tourbières de Fraissinet-Langlade- 910007370, Tourbières du Bois long et de la Barthe- 910030246		MNHN, DREAL Occitanie et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
	1 ZNIEFF de type 2 (100% du site)	Montagne de la margeride et massif du plateau du palais du roi- 910007369		MNHN, DREAL Occitanie et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
	4 zonages de référence de PNA dans le site (et 1 jouxtant le site)	PNA Loutre, PNA Maculinea PNA Milan Royal – Domaines vitaux, PNA Pie grièche grise (et PNA Chiroptère jouxtant le site)		DREAL Occitanie
	2 ENS (183,4 ha) dans le site (Lozère) 2 ENS à proximité du site (Haute-Loire)	<u>Lozère</u> : ENS des Tourbières du Buron de Berthaldès (St-Paul le Froid, 12,4 ha) et ENS des Tourbières à Bouleaux nains de Lajo (Lajo, 171 ha) <u>Haute-Loire</u> : ENS opérationnel du Domaine du Sauvage et ENS prioritaire de Montricoux la Loubeyre source du Pontajoux		Département de la Lozère Département de Haute-Loire
Périmètre de protection captage AEP	47 captages AEP dans le périmètre du site	26 captages en zones humides (étude de 2011) : 7 pour Le Malzieu 9 pour St-Chély-d'Apcher (sur la commune du Malzieu-Forain) 1 pour Lajo 1 pour Sainte-Eulalie 8 pour Brénac-Grandrieu (sur la commune de St-Paul-le-Froid)	Une étude pour la préservation des tourbières et zones humides et la sécurisation des captages d'adduction d'eau potable a été menée sur ces 26 captages en 2011.	DOCOB 2003 ; CC Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac (CESAME, 2011)
Réserve de pêche	2 réserves de pêche en 2018	Sur le ruisseau de Berthaldès (St Paul le Froid) et sur le ruisseau du Galastre (Malzieu-Forain)		FDPPMA48
Réserves de chasse	1 réserve de chasse et de faune sauvage (114 ha) Environ 300 ha de réserves « refuges » en 2018	Réserve à Bisons de Sainte-Eulalie Il s'agit des réserves fixées par les règlements intérieurs des associations de chasse		Fédération départementale des chasseurs de la Lozère
Planification de la gestion des eaux	2 SDAGE 2 EPTB 1 SAGE	SDAGE Adour-Garonne et SDAGE Loire-Bretagne Entente Lot et EP Loire SAGE Haut Allier (approuvé en 2016)		DREAL Occitanie et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Planification de l'urbanisme	6 communes au RNU 1 commune avec CC	CC du Malzieu-Forain approuvée en 2006		DREAL Occitanie
Projets de territoire	1 Charte de développement de Pays	<u>Pays Gévaudan-Lozère (2008)</u> : Maintenir et développer un cadre de vie exceptionnel Maintenir et développer une économie durable S'engager pour être un territoire accueillant		Pays du Gévaudan-Lozère

	Programme LEADER 2014-2020	<u>GAL Terres de vie en Lozère</u> (Pays Sources en Lozère) : Agir pour un territoire attractif en s'appuyant sur la revitalisation des villages, une économie diversifiée et innovante dans un cadre de vie durable et de qualité		Association Terres de Vie en Lozère
--	----------------------------	---	--	-------------------------------------

1.2.2 Autres zonages nature et biodiversité sur le site

Le massif de la Margeride est reconnu comme présentant des intérêts naturels certains. C'est pour cette raison que l'ensemble de ses crêtes a été inventorié dès 1991 en tant que Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II. La **ZNIEFF Montagne de la Margeride et massif du plateau du Palais du Roi** occupe ainsi une surface de 29 590 ha. C'est la présence de tourbières qui a principalement justifié cette classification. La zone retenue englobe l'ensemble des hauts plateaux de la Margeride peu habités et essentiellement boisés jusqu'aux limites de la Haute Loire au Nord et jusqu'au Plateau de Charpal au sud. On note ainsi une similitude de tracé entre le périmètre Nord de cette ZNIEFF et le site Natura 2000.

Le Schéma Directeur D'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du Bassin Adour Garonne a reconnu la Margeride comme une **zone humide d'importance majeure** en tant que massif riche en tourbières et l'a classée zone verte (à ce titre, méritant « une attention particulière et immédiate à l'échelle du bassin »). La délimitation précise de cette dernière et la localisation des tourbières a été réalisée en 2001/2002 par le Conservatoire Départemental des Sites Lozériens avec le soutien de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur un périmètre beaucoup plus large que le site Natura 2000. L'ensemble des tourbières inventoriées dans le cadre du document d'objectifs de 2003 a été repris dans l'inventaire zone verte mais ce dernier a également permis de recenser 17 tourbières supplémentaires qui n'avaient pas été mises en évidence.

Trois secteurs de tourbières ont été inventoriés en tant que ZNIEFF de type I sur le site (du Nord au Sud) :

- **Tourbières de la montagne du Liconès** (sur les communes de Paulhac-en-Margeride et Saint-Privat-du-Fau), 318,7 ha. Cette ZNIEFF est constituée de plusieurs tourbières et prairies humides, situées en tête de bassin où prennent naissance les ruisseaux de Broussous et de Combe Croze. Elle occupe une grande partie de la montagne du Liconès au sud du village de Paulhac-en-Margeride. Elle accueille en particulier plusieurs types de tourbières (habitats d'intérêt communautaire) qui renferment des espèces végétales patrimoniales comme le Rossolis à feuilles rondes, le Lycopode petit-cyprès, le Lycopode en massue ou la Laîche puce.
- **Tourbières de Fraissinet-Langlade** (sur les communes du Malzieu-Forain et de Lajo), 849,8 ha. Cette ZNIEFF est constituée d'une succession de zones humides situées à cheval entre les bassins versants de la Garonne et de la Loire. Ces zones s'étirent selon un axe nord- sud correspondant à la crête de la Margeride et s'étendent le long de la frontière départementale avec la Haute-Loire.

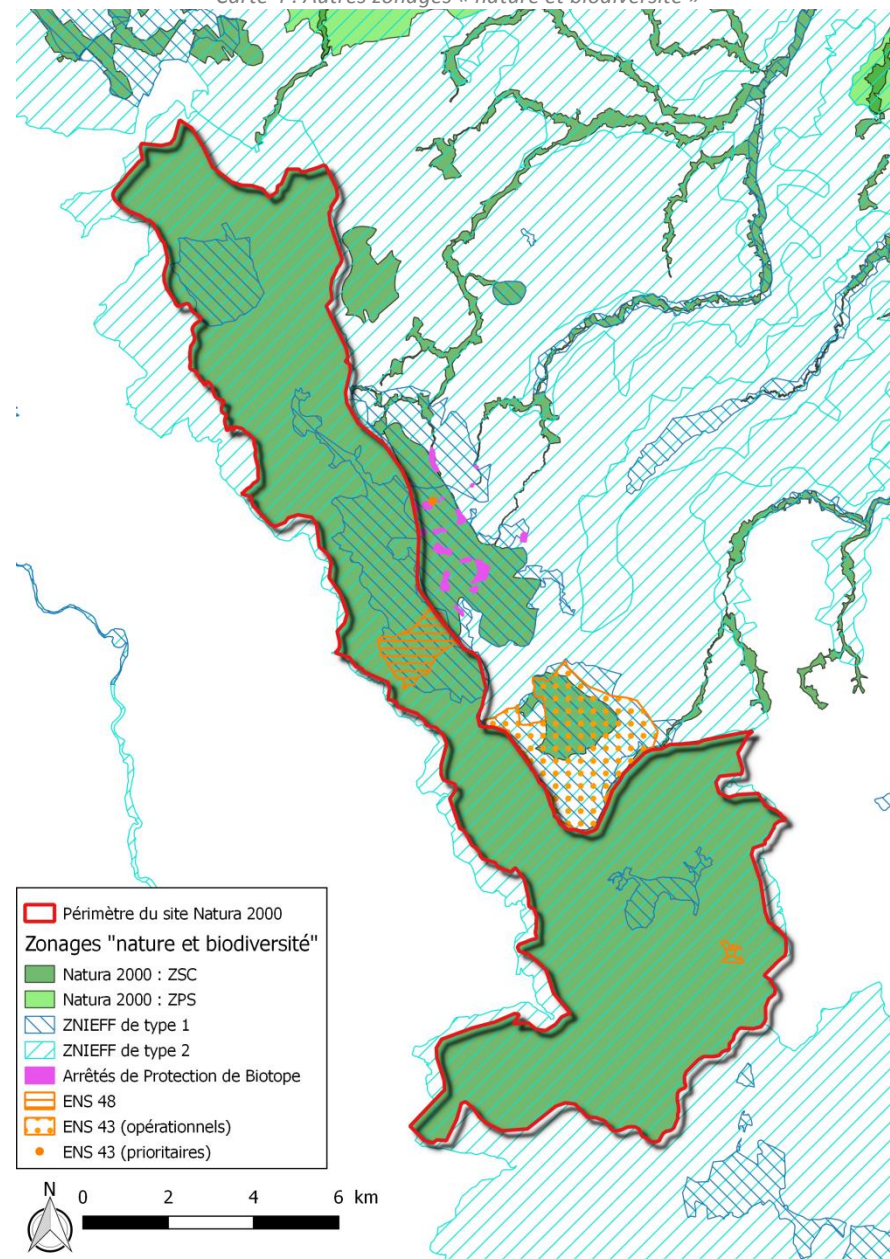
Cette ZNIEFF est située sur un vaste secteur renfermant de nombreuses tourbières actives, et englobe la quasi totalité des stations de Bouleau nain de Lozère qui se trouve ici à l'extrême sud de son aire de répartition. D'autres espèces patrimoniales sont également présentes, comme la Laïche des boubriers ou le Saule des lapons. La Znieff accueille en outre quelques espèces animales remarquables comme la Vipère péliade, ici en limite méridionale de son aire de répartition, le Lézard vivipare, le Sympétrum jaune d'or (libellule) ou la Loutre d'Europe.

- **Tourbières du Bois long et de la Barthe** (sur les communes de Saint-Paul-le-Froid et Sainte-Eulalie), 135,9 ha. Cette ZNIEFF est un ensemble de zones humides situées dans une grande clairière entre le Bois de la Barthe et le Bois Long sur les communes de Saint-Paul-le-Froid et de Sainte-Eulalie. Elle occupe une sorte de fond de vallon à une altitude variant entre 1330 et 1415 mètres. C'est un vaste complexe tourbeux enclavé dans une forêt de Pin sylvestre, de Hêtre et de plantations d'Epicéa commun. Elle rassemble plusieurs habitats tourbeux d'intérêt communautaire et on y retrouve les espèces végétales typiques des zones tourbeuses comme le Rossolis à feuilles rondes, la Laïche des boubriers ou le Saule rampant. La ZNIEFF accueille en outre plusieurs espèces animales remarquables comme le Lézard vivipare, le Sympétrum noir et le Leste Dryade (libellules). Un papillon présent en France uniquement dans le Massif Central, le Moiré ottoman vit en bordure des tourbières.

Enfin, les tourbières à Bouleau nain de la commune de Lajo ont bénéficié du programme Life « Tourbières de France ». Un sentier de découverte y a notamment été mise en place par le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Lozère, la commune de Lajo et l'Office National des Forêts.

La connaissance et surtout la localisation des richesses du site ont donc largement progressées suite à ces programmes mais elle s'est largement focalisée sur les tourbières. Les connaissances sur les autres habitats et la faune restent beaucoup plus partielles.

Carte 4 : Autres zonages « nature et biodiversité »



1.3 Caractéristiques générales du milieu

La région naturelle de la Margeride est située au cœur du Massif Central entre la vallée de l'Allier à l'Est et les monts de l'Aubrac à l'Ouest. Au Sud, la vallée du Lot et au Nord la Limagne de Brioude en constituent les limites. Trois départements se la partagent : le Cantal et la Haute Loire (en région Auvergne-Rhône-Alpes) et la Lozère. Le site se situe sur le versant Ouest d'une longue épine dorsale d'axe Nord-Ouest / Sud-Est qui constitue la partie haute de la Margeride et qui culmine à 1551 m au signal de Randon en Lozère. Le site appartient à la zone biogéographique continentale.

Tableau 3 : Synthèse des données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Géologie	Massif granitique présentant deux grands types de roches.	Granite porphyroïde (à phénocristaux d'orthose), calco-alcalin mésocrate (de couleur gris clair) à gros grains, appelé « granite de la Margeride » Intrusions de leucogranite (granite très clair riche en quartz) à muscovite, microgranite ou quartz	
Topographie	Altitude comprise entre 1120 m (au niveau de la commune de Paulhac-en-Margeride) et 1486 m (à proximité du Truc de la Garde).	Structure alvéolaire du Massif de la Margeride : alternance de petits bassins d'effondrements sédimentaires et de blocs soulevés.	
Climat	Température moyenne annuelle comprise entre 6 et 7°C. Hauteur moyenne annuelle des précipitations comprise entre 800 et 1300 mm.	Climat montagnard. Moyennes pluviométriques mensuelles les plus fortes au mois de mai (70 à 110 mm) et les plus faibles en juillet (55 à 75 mm) et en janvier (50 mm). Température mensuelle moyenne la plus chaude en été (11 à 15°C) et la plus fraîche en hiver (-1 à 2°C). Chutes de neige entre septembre et juin.	
Pédologie	Différents types de sols, tous de nature acide.	Zones forestières : sols bruns acides et bruns ocreux. Zones de crêtes : rankers et rankers crypto podzoliques. Milieux humides : stagno gley et sols tourbeux.	
Etages de végétation	2 étages de végétations.	Etages montagnard moyen et montagnard supérieur.	
Hydrographie	Ligne de partage des eaux entre 2 bassins : <u>Bassin versant Adour Garonne</u> : 9 cours d'eau principaux et affluents. <u>Bassin versant Loire Bretagne</u> : 5 cours d'eau principaux et affluents. Au total sur le site : 71,7 km de cours d'eau soit une densité moyenne de 0,76 km de cours d'eau linéaire par km ² .	De nombreux petits cours d'eau prennent leur source sur le site : <u>Cours d'eau du bassin versant Adour Garonne</u> : le Galastre, le Charbonnel, les Ducs, le ravin de Chambonnets, les sources du Gazamas, le Chabesseyre et son affluent le Ru du Prat, le Valat des Merles, les Sources du Chardenoux, la Mézère (L14) et ses affluents Laldonès et le Vivarais. <u>Cours d'eau du bassin versant Loire Bretagne</u> : l'Auzenc et ses affluents Combe Croze, Broussous et Tombatou, les sources du Pontajou, le ruisseau de Brenac, le Valat des Barrières, le Berthaldès et ses affluents le Fouon de la Bique et la Bassibe.	Analyse SIG à partir de la BD Carthage du SANDRE

Hydrologie	Le régime hydrologique du secteur est de type pluvio-nival océanique. Le contexte hydrogéologique des sommets de la Margeride est favorable au développement d'une arène granitique épaisse et sableuse susceptible de produire des débits d'étiage soutenus.	DREAL Occitanie CESAME, 2011
------------	--	---------------------------------

1.3.1 Géologie, Topographie, Relief

Le socle géologique du massif de la Margeride est homogène. C'est l'un des plus vastes massifs granitiques d'Europe. Il a atteint son volume actuel par un soulèvement d'ensemble dans la seconde moitié de l'ère tertiaire puis a été scindé en deux par la faille Marvejols / Aumont Aubrac, le bloc oriental étant charpenté par la ligne de crête où se trouve le site.

Le **granite porphyroïde** à biotite est une roche massive constituée de cristaux imbriqués visibles à l'œil nu, on l'appelle communément « granite de la Margeride » ou « granite à dents de cheval ». Il affleure très fréquemment sous forme de grosses boules dégagées par l'érosion. Des **intrusions de leucogranite à muscovite, microgranite ou quartz** recoupent le granite porphyroïde dans lequel elles apparaissent en saillie car plus résistantes à l'érosion du fait de leur forte teneur en quartz et/ou de leur cristallisation plus fine. En règle générale ces intrusions sont orientées NNW – SSE dans l'axe du massif. En effet, le granite de la Margeride qui est ancien a subi des tectoniques cassantes postérieures à sa mise en place (tectonique hercynienne 395 – 630 millions d'années), tectonique pyrénéenne (53 – 34 millions d'année), tectonique alpine (223 millions d'années à actuel)) qui sont à l'origine du réseau de fractures qui morcelle le massif. Les grandes familles de fractures sont orientées NNW SSE et NE – SW. Les intrusions filoniennes se sont mises en place au profit de ce réseau de fractures, et plus particulièrement la famille NNW – SSW qui est particulièrement ouverte car liée à l'effondrement du grabben (fossé d'effondrement géologique) du Malzieu.

La géomorphologie du massif de la Margeride présente une **structure alvéolaire** : succession de buttes convexes aux sommets très arrondis, de replats sur les versants de ces buttes et de dépressions très largement creusées. Ces alvéoles sont le produit d'une altération différentielle du granite au cours du tertiaire et du quaternaire par des phénomènes périglaciaires. A titre d'exemple, une coupe topographique située au Sud du site :

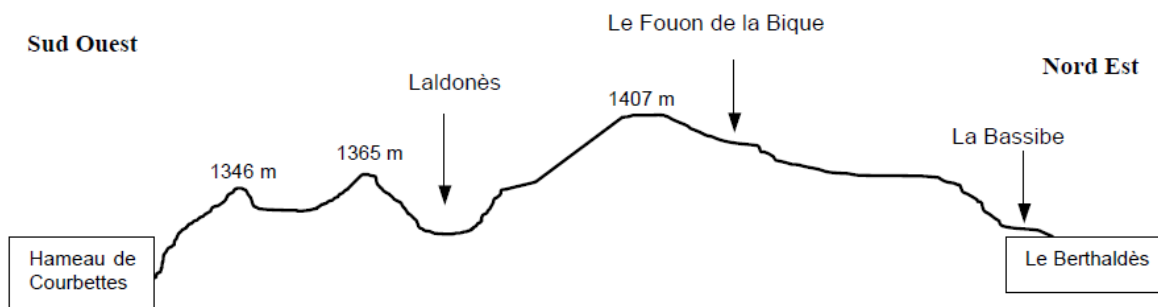


Figure 2 : Exemple de coupe topographique sur le site (Source : DOCOB 2003)

1.3.2 Climat

1.3.2.1 Climat actuel

La Margeride se situe à un carrefour climatique, dans le domaine biogéographique continental, mais, du fait de l'altitude, soumise à un climat de type **montagnard**.

Ce climat se caractérise par :

- un étagement marqué des températures en fonction de l'altitude ;
- une période hivernale longue et rigoureuse (température mensuelle moyenne la plus fraîche en hiver de -1 à 2°C) ;
- un été frais (température mensuelle moyenne la plus chaude en été de 11 à 15°C) ;
- des précipitations abondantes, mal réparties et irrégulières (dont une part notable est issue d'orages ou tombe sous forme de neige) avec des risques sérieux de sécheresse estivale : moyennes pluviométriques mensuelles les plus fortes au mois de mai (70 à 110 mm) et les plus faibles en juillet (55 à 75 mm) et en janvier (50 mm) ;
- des chutes de neige entre septembre et juin ;
- des vents assez forts toute l'année.

1.3.2.2 Evolution du climat

Le réchauffement climatique est désormais un fait mondialement admis par la communauté scientifique. Localement, les acteurs de terrain (naturalistes, forestiers, agriculteurs,...) expriment eux aussi leurs observations d'un climat local en évolution. Les données présentées ci-après proviennent toutes de la consultation de deux sites internet fournis par Météo-France : <http://www.drias-climat.fr> et <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>. Elles permettent d'appréhender objectivement les évolutions constatées sur les dernières décennies et les scénarios actuels de prévision des évolutions à venir.

Evolutions passées :

Températures : L'évolution des températures moyennes annuelles en France métropolitaine montre un réchauffement depuis 1900. Ce réchauffement a connu un rythme variable, avec une augmentation particulièrement marquée depuis les années 1980. **Sur la période 1959 – 2009, la tendance observée est d'environ +0,3 °C par décennie.** Les tendances d'évolution des températures en France métropolitaine sur la période 1959 – 2009 par saison révèlent une évolution moins prononcée des températures automnales (+0,2 °C par décennie) et hivernales (entre +0,2 °C et +0,3 °C par décennie), et plus prononcée des températures printanières (supérieure à +0,3 °C par décennie) et estivales (supérieure à +0,4 °C par décennie). Le nombre de journées chaudes aurait augmenté de 5 à 7 jours par décennie et le nombre de jours de gel aurait diminué de 5 à 7 jours par décennie sur la période 1961-2010 sur le secteur Nord-Lozère.

Précipitations : À l'échelle de la France, les précipitations annuelles ne présentent pas d'évolution marquée depuis 1959 mais elles cachent une **nette disparité à l'échelle du territoire métropolitain** avec une augmentation sur une grande moitié Nord (surtout le quart Nord-Est) et une baisse au sud (surtout dans le Sud-Est). La consultation des cartes ne révèle pas, à l'échelle de la Margeride et alentours, d'évolution claire du cumul annuel de précipitations. On note néanmoins une tendance à la baisse des précipitations hivernales, et dans une moindre mesure, une légère tendance à l'augmentation des précipitations automnales.

Enneigement : Les mesures de hauteur de neige totale au sol réalisées depuis 1960 au col de Porte (altitude 1300 m, département de l'Isère) montrent une **baisse de la durée de l'enneigement de l'ordre de cinq jours par décennie pour la présence de neige au sol, et de plus dix jours par décennie pour les épaisseurs supérieures à 1 mètre**. Ce diagnostic de diminution peut se généraliser à l'ensemble des zones de moyenne montagne en France, avec des amplitudes légèrement différentes suivant les massifs montagneux. Les zones situées à plus haute altitude (supérieure à 2000 m) sont moins touchées par cette diminution.

Sècheresse : La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 sur la France montre un assèchement moyen de l'ordre de 4 % sur l'année, réparti principalement entre février et septembre. En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un **allongement moyen de la période de sol sec (indice d'humidité des sols inférieur à 0,5) de l'ordre d'une vingtaine de jours en juillet et septembre** tandis que la période de sol très humide (indice d'humidité des sols supérieur à 0,9) évolue peu. Sur la période 1981-2010, la période sèche commence en moyenne 10 à 15 jours plus tôt que sur la période 1961-1990. L'évolution de la moyenne décennale du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 montre **l'augmentation de la surface des sécheresses passant de valeurs de l'ordre de 5 % dans les années 1960 à plus de 10 % de nos jours**.

Evolutions futures :

Températures : Quelque-soit le scénario considéré, toutes les simulations annoncent une **poursuite de l'augmentation des températures**. L'expérience Météo-France/CNRM2014 avec le modèle Aladin de Météo-France qui fournit une modélisation à fine échelle de l'évolution du climat en fonction des différents scénarios d'évolutions socio-économiques indique les prévisions suivantes à l'échelle du site Montagne de la Margeride :

- scénario avec une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂ : + 1°C sur la période 2021-2050, +1,3°C sur la période 2041-2070 et +1,2°C sur la période 2071-2100 (ces chiffres indiquent à chaque fois la différence par rapport à la période de référence 1976-2005) ;
- scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂ : + 1,2°C sur la période 2021-2050, +1,4°C sur la période 2041-2070 et +2,4 à 2,5°C sur la période 2071-2100 (ces chiffres indiquent à chaque fois la différence par rapport à la période de référence 1976-2005) ;
- scénario sans politique climatique : + 1,3°C sur la période 2021-2050, +2,3 à 2,45°C sur la période 2041-2070 et +4,2 à 4,5°C sur la période 2071-2100 (ces chiffres indiquent à chaque fois la différence par rapport à la période de référence 1976-2005).

Les prévisions indiquent une **poursuite de l'augmentation du nombre de journées chaudes et de la diminution du nombre de jours de gel**, quelque-soit le scénario d'évolution socio-économique.

Précipitations : En revanche, la consultation de la même expérience ne révèle **pas de tendance claire concernant l'évolution des précipitations** à l'échelle du site Montagne de la Margeride. De même, à l'échelle de l'ex région Languedoc-Roussillon, les projections montrent peu d'évolution des précipitations, **hormis sur la seconde moitié du XXI^e siècle dans le cas du scénario le plus pessimiste où les projections annoncent une diminution des précipitations estivales**.

Sècheresse : La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur le Languedoc-Roussillon (comme à l'échelle nationale) entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100), et selon un scénario sans politique climatique, montre un **assèchement important en toute saison**. En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un **allongement moyen de la période de sol sec (indice d'humidité des sols inférieur à 0,5) de l'ordre de 2 à 4 mois** tandis que la période humide (indice d'humidité des sols supérieur à 0,9) se réduit dans les mêmes proportions.

1.3.3 Hydrographie, Hydrologie

Le réseau hydrographique de surface est composé d'un ensemble de petits cours d'eau naturels ou très peu modifiés prenant tous leur source au sein même du site. Ce dernier renferme d'ailleurs la **ligne de partage des eaux** entre le bassin Adour Garonne à l'Ouest (Truyère) et le bassin Loire Bretagne à l'Est (Allier). Du Nord au Sud du site, la ligne de partage des eaux court du Mont Grand (1417 m) à la Baraque des Bouviers (1453 m) en passant par la Montagne du Liconès et le Truc de la Garde.

Les cours d'eau du site se répartissent donc entre :

le bassin versant de l'Allier :

- L'Auzenc (A1) et ses affluents Combe Croze (A1.2), Broussous (A1.3) et Tombatou (A1.4)
- Les sources du Pontajou (A2)
- Le ruisseau de Brenac (A3)
- Le Valat des Barrières (A4)
- Le Berthaldès (A5) et ses affluents le Fouon de la Bique (A5.3) et la Bassibe (A5.4)

et le bassin versant du Lot :

- Le Galastre (L6)
- Le Charbonnel (L7)- Les Ducs (L8)
- Le ravin de Chambonnets (L9)
- Les sources du Gazamas (L10)
- Le Chabesseyre et son affluent le Ru du Prat
- Le Valat des Merles (L11)
- Les Sources du Chardenoux (L13)
- La Mézère (L14) et ses affluents Laldonès (L14.4) et le Vivarais

Aussi, le Nord du département de la Lozère est caractérisé par un régime hydrologique de type pluvio-nival (c'est-à-dire présentant une tendance à dominante pluviale complétée par un apport nival) océanique. Il est en effet principalement soumis aux influences océaniques et quelquefois aux remontées de masses d'air méditerranéennes, en automne notamment. De décembre à mai, les écoulements d'eau sont élevés. Un pic se constate généralement en avril, dû à la fonte des neiges. L'étiage d'été sur le secteur est plus marqué sur le Chapeauroux que sur la Truyère, celle-ci bénéficiant directement des pluies en provenance de l'Aubrac.

1.3.4 Pédologie et hydrogéologie

Différents sols se rencontrent sur le site. Ils ont toutefois le point commun d'être de nature acide :

- en zones forestières, **sols bruns acides** (avec humus de type mull sous les peuplements feuillus et de type moder peu épais à très épais sous peuplements résineux) et **sols bruns ocreux**,
- en zones de crêtes, **rankers** et **rankers crypto podzoliques**,
- en milieux humides, **stagno gley** et **sols tourbeux**.

Dans un contexte géologique tel que décrit ci-dessus, les circulations d'eau se font essentiellement dans la zone altérée des terrains granitiques. En l'occurrence compte tenu de l'altitude élevée de la zone d'étude, favorisant les phénomènes de gel-dégel et de la nature du granite (roche à gros grains + phénocristaux), l'épaisseur d'altération peut être importante (plusieurs mètres).

Il se développe donc dans la frange supérieure du granite des nappes aquifères dites « nappes d'arène » dans lesquelles les eaux météoriques s'infiltrent. Les circulations d'eau dans ce type de milieu suivent généralement la pente du substratum. Le milieu étant hétérogène, les écoulements peuvent se concentrer dans une zone plus fracturée formant drain ou le long d'un filon formant barrage. Elles émergent ensuite sous forme de sources au profit d'une rupture de pente, d'une diminution de l'épaisseur d'arène ou du recoupement d'un filon par une fracture laissant échapper l'eau canalisée.

Le secteur de la Margeride, du fait de sa structure géologique est également très favorable à la formation de zones humides. En effet, la présence de structures filoniennes orientées perpendiculairement à la pente structure le relief en marches d'escalier avec une alternance de zones de replat (favorables aux zones humides) et de fortes pentes.

Le long des pentes bordant le massif, les filons indurés forment des zones de « verrou » au travers de l'écoulement, favorisant à l'arrière le stockage de colluvions dans lesquelles se stocke de l'eau. En période d'étiage, les colluvions, plus épaisses et moins perméables que l'arène sableuse se vidangent plus lentement et assurent ainsi la rémanence d'un débit y compris en l'absence de pluies.

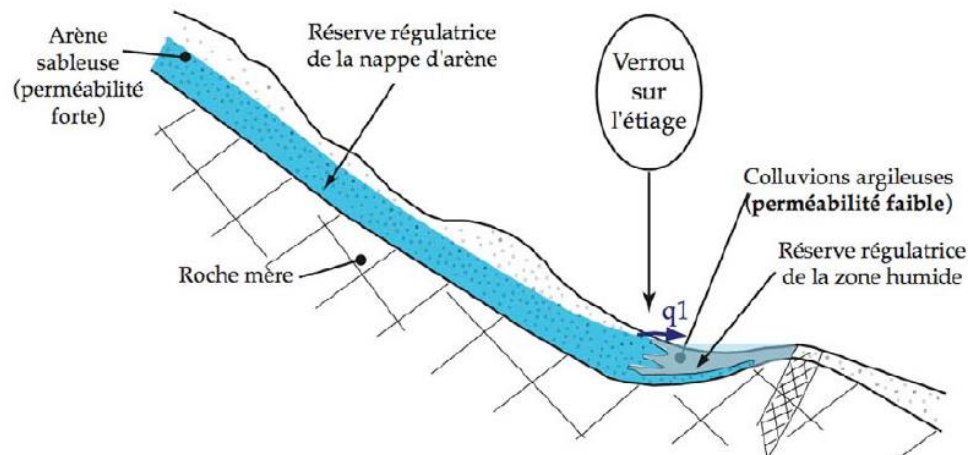


Figure 3 : Coupe de principe des zones humides présentes sur les flancs de la Margeride (source : CESAME, 2011)

1.3.5 Paysage et végétation

Le site s'inscrit en totalité dans l'étage montagnard.

La végétation originelle en équilibre avec le sol et le climat consiste ici essentiellement en hêtraies d'altitude et en hêtraie sapinière acidophiles ou acidoclines.

Certaines formations végétales du site sont indépendantes des découpages bioclimatiques et présentent un lien beaucoup plus étroit avec la nature du sol : landes sèches des lithosols, végétations rabougries des crêtes ventées et surtout formations hygrophiles et tourbières qui se sont largement développées profitant à la fois des fonds plats et des pentes longitudinales faibles, de ruisseaux coulant en surface et peu drainant et d'une arène sableuse qui, gorgée d'eau, se charge d'argiles. Dans la plupart d'entre elles, c'est depuis le dernier âge glaciaire que la tourbe s'y accumule (0,2 à 1 mm par an) grâce à une température moyenne froide, aux précipitations et au substrat acide qui favorise sa formation. Le caractère humide de nombreux lieux se retrouve d'ailleurs largement dans la toponymie du site : Sogne Crouzette, Narce Grande...

La végétation théorique naturelle a d'ailleurs été considérablement modifiée par les activités humaines. Ainsi aujourd'hui, le paysage de la Margeride se compose d'une mosaïque de pelouses et prairies dédiées à l'élevage (exploitées par fauche et/ou pâturage), de cultures fourragères, de landes basses à callunes et myrtilles, de landes hautes à genêts (G. à balais et/ou G. purgatif), de bois pionniers de Pin sylvestre (au sous bois éventuellement pâturé), de plantations de résineux (Epicéa, Mélèze et Sapin de Douglas principalement), de bois de feuillus (de Hêtre principalement) et de zones humides localement tourbeuses, le tout piqueté de blocs et chaos granitiques typiques des massifs hercyniens. Les landes à genêts et landes à fougères, autrefois plus répandues, occupent les terrains les moins productifs et/ou non mécanisables et témoignent localement du phénomène de déprise agricole observé dans la seconde partie du XX^{ème} siècle.

1.4 Statuts de propriétés

Avertissement : Différentes sources de données ont été recoupées pour renseigner ce tableau. Les surfaces calculées par recoupement ne sont pas exactes, il convient de ne retenir que les ordres de grandeur.

Tableau 4 : Synthèse de la répartition des statuts fonciers dans le site

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat et établissements publics 645 ha	645 ha	Forêts domaniales	Régime forestier : un seul gestionnaire, interlocuteur unique	Analyses SIG à partir de la couche des forêts publiques de Métropole de l'ONF (version 06/2016)
	Dont 16 ha	Forêts domaniales et déclarés en terrains agricoles	Il s'agit en très grande majorité de surfaces d'estives et landes.	Analyses SIG à partir de la couche RPG de l'IGN (version 2016) et de la couche des forêts publiques de Métropole de l'ONF (version 06/2016)
Propriétés des communes et EPCI (communaux, sectionaux, communauté de communes, département, syndicats intercommunaux) 3 839 ha	3346 ha	Communaux et sectionaux relevant du régime forestier français	Essentiellement sectionaux (2859 ha soit 85.5 %)	Analyses SIG à partir de la couche des forêts publiques de Métropole de l'ONF (version 06/2016)
	Dont 140 ha	Sectionaux relevant du régime forestier français et déclarés en terrains agricoles		Analyses SIG à partir de la couche RPG de l'IGN (version 2016) et de la couche des forêts publiques de Métropole de l'ONF (version 06/2016)
	284 ha	Terrains agricoles ne relevant pas du régime forestier	Terrains sectionaux. <i>Attention, cette estimation présente de très fortes incertitudes.</i>	Chiffre de 11 % de la SAU en sectionaux ne relevant pas du régime forestier (issu du DOCOB de 2003, à l'échelle des communes du site + 3 communes limitrophes) appliqué à la surface de terrains agricoles (hors régime forestier) du site (RPG2016)
Propriétés privées 5 326 ha	4 forêts 216 ha	Forêts privées de plus de 25 ha	La rédaction d'un PSG (Plan Simple de Gestion) est obligatoire lorsque la propriété forestière fait au moins 25 ha d'un seul tenant.	Analyse SIG à partir de la couche des forêts privées avec document de gestion (DDT48, 2017)
	2 forêts 16 ha	Forêts privées de moins de 25 ha avec un document de gestion	Forêts avec un CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles). La rédaction d'un PSG est possible lorsque la propriété forestière fait au moins 10 ha d'un seul tenant.	Analyse SIG à partir de la couche des forêts privées avec document de gestion (DDT48, 2017)
	2989 ha	Forêts privées de moins de 25 ha sans document de gestion	<i>Attention, ce chiffre est une estimation issue de recoupements SIG.</i>	Analyse SIG à partir de la couche de l'IFN (2016) retranchée des forêts publiques et des forêts privées avec document de gestion.
	Dont 1897 ha	Terrains agricoles déclarés sur des forêts privées sans document de gestion	Sylvopastoralisme. <i>Attention, ce chiffre est une estimation issue de recoupements SIG.</i>	Analyses SIG à partir de la couche RPG de l'IGN (version 2016) recoupée avec la couche de l'IFN (2016) retranchée des forêts publiques et des forêts privées avec document de gestion.
	2 301 ha	Terrains agricoles	<i>Attention, cette estimation présente de très fortes incertitudes.</i>	Surface de terrains agricoles (hors régime forestier) du site (RPG2016) retranchée de l'estimation de la surface de terrains agricoles en sectionaux
Propriétés publiques ou privées confondues	Environ 200 ha	Autres (ne rentrant dans aucune des catégories précédentes)	Comprend notamment le foncier bâti et les dessertes.	<i>Absence de donnée permettant de différencier la part publique et privée dans cette catégorie.</i>

SYNTHESE

Ce sont les activités agricoles et forestières qui se partagent très majoritairement la gestion de l'espace sur le site avec environ 88 % de la surface du site Natura 2000 qui font l'objet d'une gestion régulière et/ou planifiée dans le cadre de ces deux activités : forêts publiques, forêts privées avec document de gestion et terrains déclarés à la PAC (en 2016). Les 12 % restant correspondent soit à des forêts privées sans document de gestion (en 2017 ; environ 11 %) soit à des milieux ouverts publics ou privés non déclarés comme agricoles (cette catégorie englobe entre autres le foncier bâti ; environ 2 %).

Les terrains agricoles déclarés représentent à eux seuls près de la moitié de la superficie du site, mais une grande partie de cette surface se recoupe avec des milieux forestiers. En effet, environ 3 % des terrains agricoles déclarés le sont sur des terrains relevant du régime forestier public (ce cas concerne très majoritairement des sectionnaux) et 41 % le sont sur des forêts (au sens de l'IFN) privées (sans document de gestion). Ce chiffre s'explique notamment par la présence de grandes surfaces de pineraies à pins sylvestres mais également de taillis de hêtres pâturés.

Concernant les milieux forestiers, c'est la forêt publique qui domine et occupe près de 40% du site. Elle est principalement représentée par des forêts sectionnales (presque les 3/4 des forêts publiques). Le gros quart restant est partagé environ pour moitié entre les forêts domaniales et pour moitié entre les autres forêts publiques (forêts communales et forêts du Syndicat Mixte Interdépartemental des Monts de la Margeride). La forêt privée représente quand à elle environ 32 % du site (estimation basée sur les données de milieux boisés de l'Inventaire Forestier National, retranché des forêts publiques). Elle est beaucoup plus morcelée, puisque seules 4 forêts font plus de 25 ha, et seule une minorité de la surface de forêt privée bénéficie d'un document de gestion sylvicole.

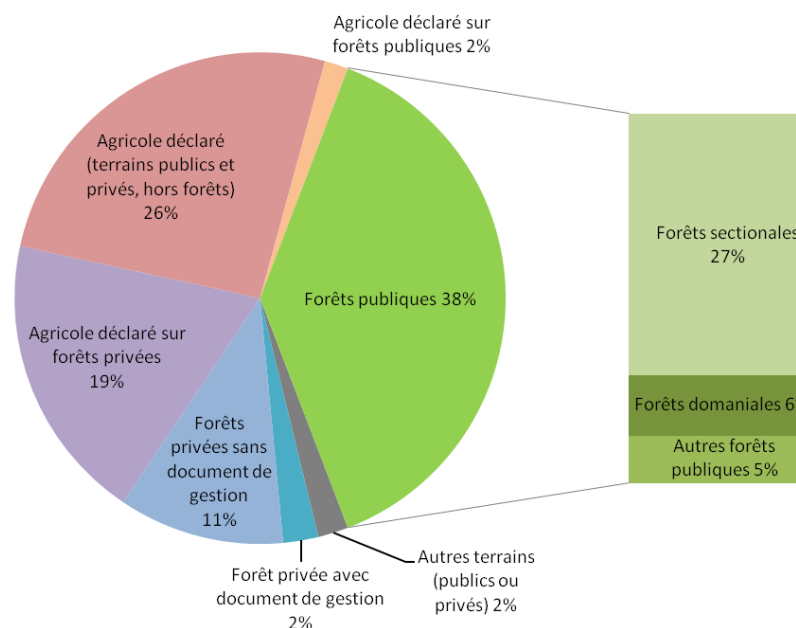
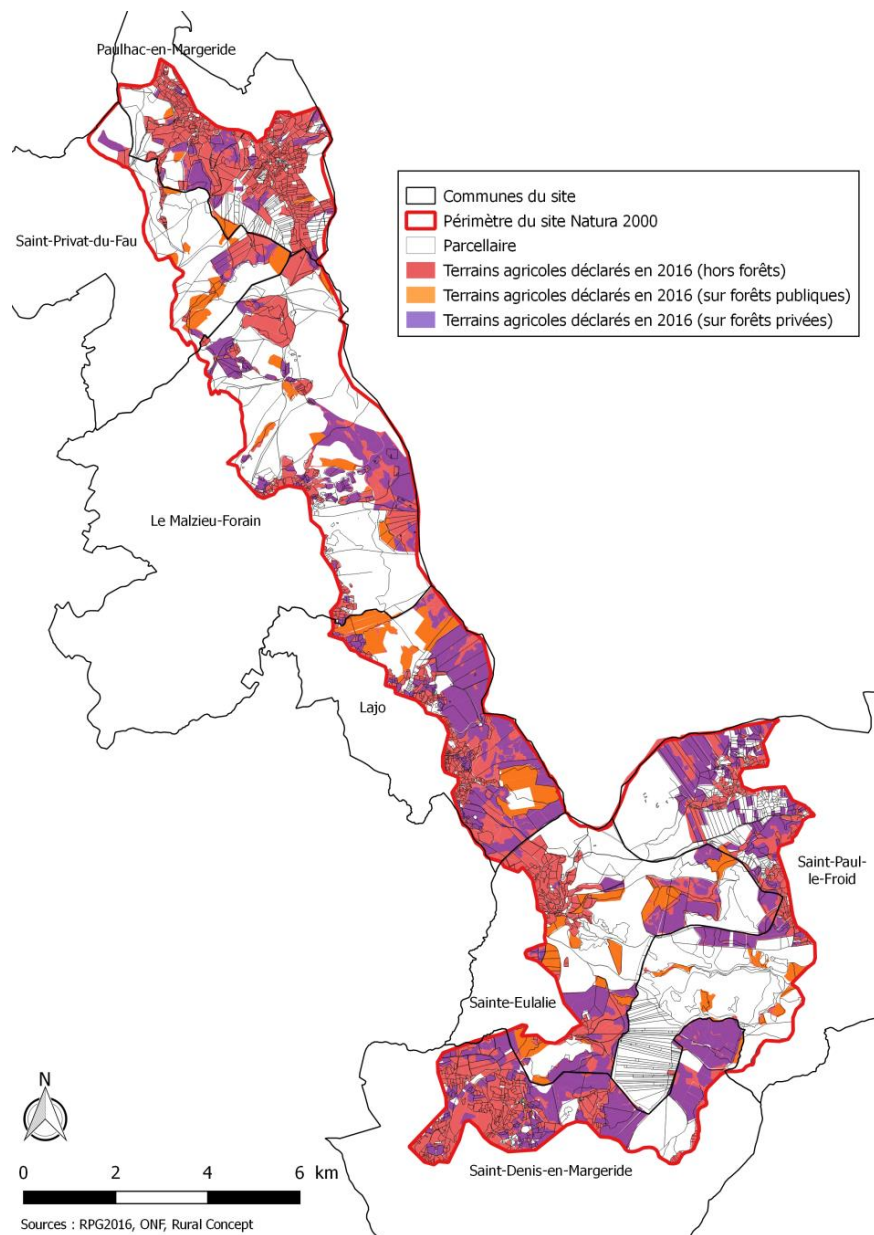
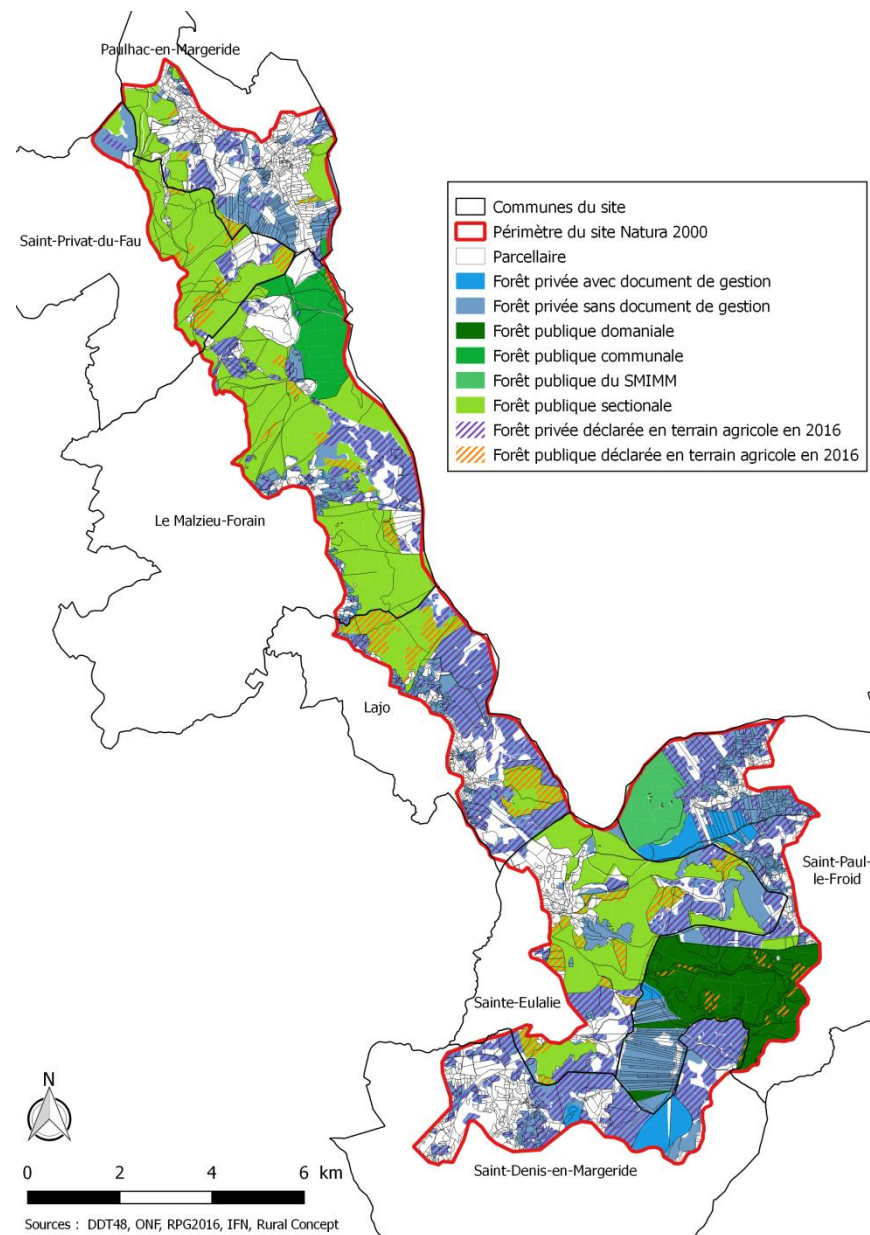


Figure 4 : Gestion de l'espace et propriété sur le site Natura 2000

Carte 5 : Terrains agricoles déclarés en 2016



Carte 6 : Statut des forêts du site



1.5 Activités humaines et occupation du sol

1.5.1 Préambule

La présence humaine est signalée depuis bien longtemps en Montagne de la Margeride et la civilisation romaine en avait fait un lieu de passage puisque l'ancienne voie romaine « Via Agrippa », qui reliait Lyon à Toulouse, traverse le site au Sud au sein de la forêt domaniale de la Croix de Bor.

Toutefois, les contraintes physiques ont nettement freiné l'implantation humaine (les communes concernées avaient une densité moyenne de 6,4 habitants par km² en 1999). Il y a ainsi aujourd'hui très peu d'habitations sur le site : on y compte huit hameaux répartis du Nord au Sud : La Molle, Vachellerie, Brassalière, Courbettes, Laldonès, La Baraque des Bouviers, Rabeyrolles, Langlade ainsi que quelques bâtiments occupés ou non.

Les conditions n'ont permis que l'implantation d'une activité agro-pastorale combinant autrefois la culture du seigle et le pâturage des troupeaux. Cette activité n'avait pu se maintenir qu'en acceptant l'arrivée estivale des troupeaux de moutons qui montaient du Bas-Languedoc en utilisant les drailles. Tout d'abord refusée par les paysans, la transhumance méridionale a peu à peu été acceptée car fournissant une fumure appréciable pour la culture du seigle et un certain revenu aux locaux grâce à la location des terres aux transhumants. Le milieu du XIXe siècle vit l'apogée du mouvement de transhumance avec 300 000 ovins reçus en estive en Margeride. En conséquence, le paysage était constitué d'immenses landes, les arbres et les bois étaient alors devenus excessivement rares. Ensuite le déclin commença (en 1900, 100 000 bêtes montaient à l'estive ; en 1950, 47 000) en raison de la baisse combinée de la valeur des produits de la transhumance, de la culture du seigle donc du besoin de fumure et du développement du transport du fourrage. Consécutivement, la Margeride se vit attribuer peu à peu une vocation sylvicole notamment à travers la mise en place des périmètres R.T.M. (Restauration des Terrains de Montagne). C'est ainsi à partir de 1880 que débute le reboisement de la Margeride par plantations volontaristes et subventionnées à base d'épicéas principalement.

C'est donc à un recul de l'agriculture, notamment de l'élevage des ovins et des grands troupeaux transhumants depuis la fin du XIXe siècle, qu'on doit l'abandon de larges secteurs de pelouses et de landes peu productifs qui peu à peu évoluent cette fois de manière spontanée vers le boisement. Résultat de la rencontre des facteurs physiques (qui introduisent des contraintes mais aussi des potentialités) et des activités humaines qui en découlent, le paysage margeridien se compose aujourd'hui d'une mosaïque typique de pâtures piquetées d'arbres et de bois, tous deux parsemés çà et là de blocs de granite.

Aujourd'hui, les principales activités se développant sur le site sont :

- L'activité agricole en tout premier lieu puisque la totalité des entreprises dont le siège social est situé dans le site ou en périphérie immédiate sont des exploitations agricoles,
- L'activité forestière mise en œuvre sur des espaces privés, sectionaux ou domaniaux. L'activité aval de la filière bois est également concernée avec des entreprises de travaux forestiers et des entreprises de première transformation du bois (sciage) situées sur les communes proches du site,
- Le tourisme et les activités de loisirs, d'accueil, d'hébergement et de restauration n'interviennent pas directement comme gestionnaires du site mais l'utilisent régulièrement.
- Les entreprises artisanales qui interviennent sur le milieu ou les entreprises de transformation de produits de la cueillette.

1.5.2 Agriculture

1.5.2.1 Caractérisation de l'agriculture sur le site Natura2000

Les données agricoles sont issues du Recensement Général Agricole (RGA) avec une échelle des données communales (1988, 2000 et 2010), du Registre Parcellaire Graphique (RPG, 2016) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du département de Lozère (2018).

L'agriculture représente une activité économique essentielle sur ce site Natura 2000. En effet, les parcelles agricoles représentent 4 538 hectares sur les 9400 hectares du site Natura 2000 selon les données 2018 du Registre Parcellaire Graphique (RPG), soit 47 % du site. Le reste du parcellaire est essentiellement voué aux forêts.

En termes de nombre d'exploitants, selon le RGA (Recensement Général Agricole) de 2010, il y aurait à l'échelle des sept communes du site environ 156 exploitations agricoles concernées. Si l'on prend uniquement le périmètre du site Natura 2000, on comptabilise en 2018 environ 102 exploitations (DDT 48).

A. Evolutions entre 1988 et 2010

- a) Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes sur les sept communes concernées

De 1988 à 2010, le nombre d'exploitation agricole a fortement baissé selon les données du RGA. Il est passé de 242 à 156 exploitations, soit une diminution de 35 % à l'échelle des sept communes de la zone étudiée (cf. Figure 5).

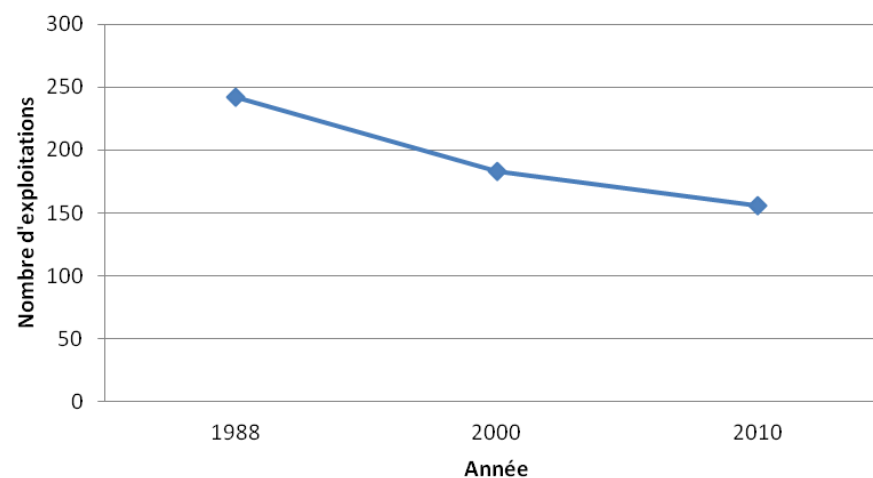


Figure 5 : Evolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010

Le même déclin est constatable pour les UTH (Unité de Travail Humain) dans les exploitations, avec une régression de 325 à 218, soit une perte de 33%. A noter toutefois une certaine stabilité entre 2000 et 2010 pour deux communes : Paulhac-en-Margeride et Saint-Privat.

On note cependant une certaine stagnation du nombre moyen d'UTH par exploitation entre les trois recensements, avec environ 1,34 UTH par exploitation en 2010.

On remarque un agrandissement inexorable des exploitations. La SAU moyenne des exploitations est ainsi passée de 43 ha en 1988 à 75 hectares en 2010. C'est par ailleurs 15 hectares de plus qu'en 2000. Ce qui est supérieur à l'augmentation moyenne des surfaces des exploitations agricoles de Lozère sur la même période (10 hectares). Pour autant la surface moyenne de ces exploitations reste inférieure à la moyenne départementale qui était de 91 hectares en 2010.

b) Evolution de la SAU globale et de l'occupation du sol

La Surface Agricole Utile en 2010 correspond à une surface de 11 781 hectares à l'échelle des sept communes étudiées.

Entre 1988 et 2010, les surfaces agricoles ont augmentée de 12 % sur les communes concernées par le site Natura 2000, suite en grande partie à l'intégration des bois pâturés à la SAU (cf Figure 6).

De plus, on note une hausse des surfaces labourables de 34 % soit 448 hectares en plus. Cette augmentation peut être imputée à la transformation de certaines prairies permanentes en prairies temporaires.

Sur ses sept communes, la SAU augmente depuis 1979 et de plus en plus. Elle a augmenté de 5 % entre 1979 et 2000, de 6,3 % entre 2000 et 2010 et de 5,8 % entre 2010 et 2012. Au total c'est une augmentation de 2072 hectares en 33 ans.

Les surfaces toujours en herbe ont elles aussi progressé d'environ 800 hectares entre 1988 et 2010 et sont largement majoritaires à 85 %.

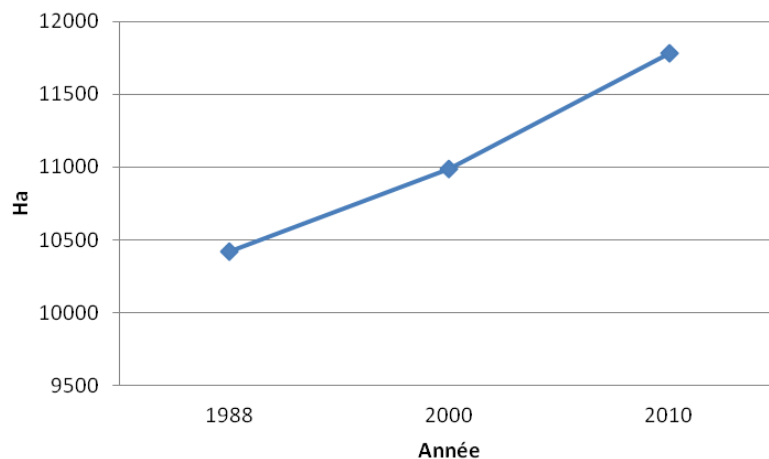


Figure 6 : Evolution de la SAU de 1988 à 2010

B. Analyse de la situation actuelle

a) Les exploitants : âge, statut

Il y a sur ce site environ 102 exploitations d'une surface moyenne de 120 hectares. La SAU déclarée totale est de 15 979 ha soit 28 % comprise dans le site Natura 2000. La taille des exploitations est très variable et comprise entre 9.75 ha et 540 ha.

La configuration du parcellaire et le mode de faire valoir est fortement variable (faire valoir direct, fermage, sectionnaux, vente d'herbe...). Pour les sectionnaux et communaux, la surface déclarée à la PAC est de 412 ha soit 9 % de la SAU déclarée.

La grande majorité des exploitations sont en exploitation individuelle (74 %), mais les GAEC et les EARL sont aussi représentés (20 %). On compte aussi une SARL (cf. Figure 7).

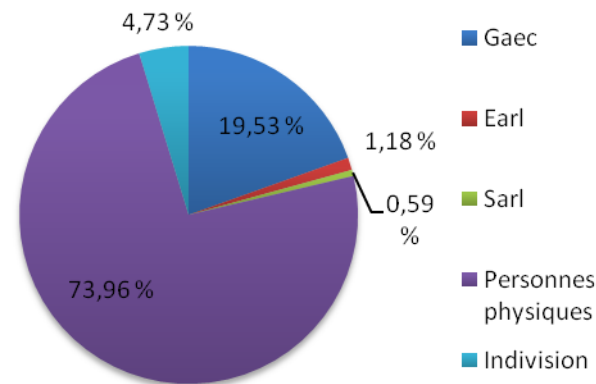


Figure 7 : Statut des exploitations

En terme d'âge de la population agricole, les seules données à notre disposition émanent du RGA, elles nous indiquent que la tranche de population la plus représentée est celle entre 50 et 60 ans avec 38% des effectifs, ensuite vient la tranche entre 40 et 50 ans avec 35% des effectifs.

Les données des exploitants sans succession laissent présager une baisse continue du nombre d'exploitant.

De par l'analyse des exploitations sans successeur connu en 2010, environ 40 % des exploitations actuelles localisées sur la zone d'étude ont un avenir incertain d'ici une dizaine d'années. Sur la commune de Sainte Eulalie c'est même 57 % des exploitants de plus de 50 ans qui se déclarent sans successeur. (cf. Tableau 5).

Malgré les nouvelles installations en agriculture, la chute du nombre d'exploitants sur le secteur semble devoir se poursuivre. En effet, seulement une trentaine d'agriculteurs se sont installés sur les sept communes depuis 2010.

Tableau 5 : Exploitations sans successeur connu en 2010

Communes	Exploitations sans successeur connu : part en 2010 (%)
Paulhac-en-Margeride	42,1
Saint-Privat-du-Fau	50
Le Malzieu-Forain	35,9
Lajo	23,5
Sainte-Eulalie	57,1
Saint-Paul-le-Froid	46,9
Saint-Denis-en-Margeride	39,3

b) L'occupation du sol (source RPG 2018)

Les parcelles d'estives et de lande et de prairies permanentes sont largement très majoritaires et représentent 94 % de la SAU) soit environ 4 271hectares (cf. Figure 8). Ces parcelles sont peu mécanisables et essentiellement valorisées par le pâturage. En moyenne ces parcelles font 34 hectares.

Les parcelles cultivées regroupant les céréales et surfaces herbacées temporaires (fourrage annuel) sont peu présentes. Elles se retrouvent le plus souvent le long des cours d'eau en fond de vallée. Ces terres labourables représentent environ 6 % de la SAU. Il n'y a que 26,51 ha de céréales composées essentiellement de seigle, de triticale d'hiver et d'avoine de printemps, soit moins de 1% de la SAU (cf. Figure 8).

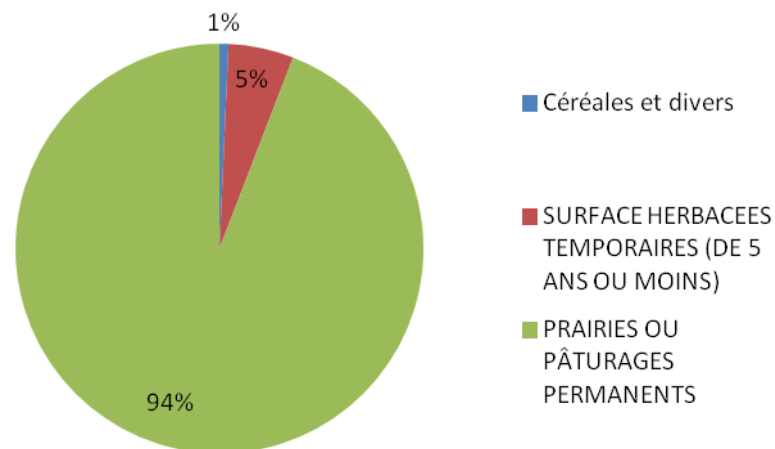


Figure 8 : Répartition de la SAU en 2018 sur le site Natura 2000

Au sein des prairies ou pâturages permanents, il est important de noter que prédomine à 76 % les surfaces pastorales herbagères, plus secondairement les surfaces pastorales ligneuses sont présentes (cf. Figure 9).

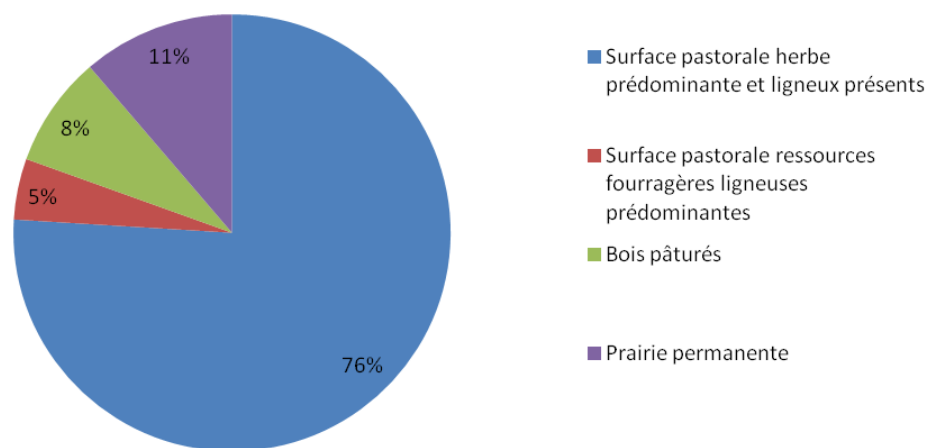


Figure 9 : Répartition des surfaces toujours en herbe en 2018

La taille des parcelles est variable, les parcelles en céréales sont en moyenne de 3 hectares, les prairies permanentes ont une taille moyenne de 34 hectares avec une forte variabilité, de 1,5 hectares à 174 hectares. (cf. Figure 10).

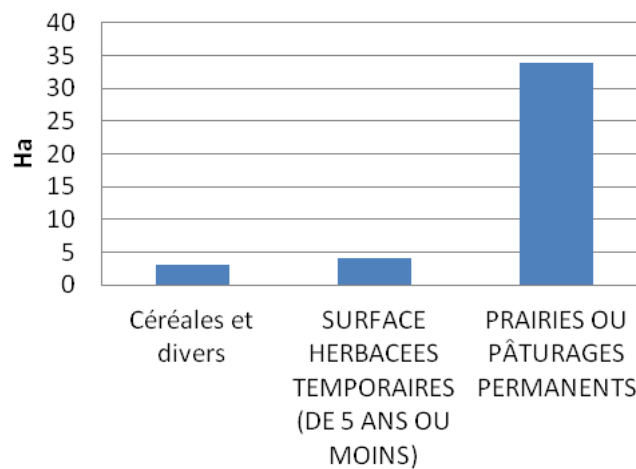


Figure 10 : Taille moyenne des parcelles par type de surface

c) Les systèmes d'exploitation

Le système d'exploitation le plus représentatif est la production de bovin viande avec 111 exploitations concernées et un nombre de vaches allaitantes proche des 3 500 têtes. En moyenne on retrouve donc 30 vaches allaitantes par exploitation.

De façon plus secondaire les élevages en bovin lait sont aussi présents dans 55 exploitations. La production ovine viande est représentée sur les sept communes du site avec 21 exploitations concernées en 2010. Depuis plusieurs années cette production est en baisse. Entre 2000 et 2010, 12 exploitations ont stoppé l'atelier ovine viande et d'autres ont réduit le nombre d'animaux ce qui a provoqué une baisse de 38 % de brebis viande entre les deux recensements.

On retrouve par ailleurs des ateliers mixtes (bovin lait/bovin viande ou bovin viande/ovine viande).

Malgré une diminution du nombre des exploitations entre 2000 et 2010 (entre 33 % pour la filière bovin lait et 11,4% pour la filière bovin viande), les cheptels ont dans l'ensemble augmenté : de 5 % pour la filière bovin viande, de 24 % pour les bovins de plus d'un an et de même pour ceux de moins d'un an. Seul le cheptel des bovins laitiers diminue de 14 %.

Au niveau des bovins viandes plusieurs races sont présentes : Aubrac, Limousine, Charolaise et croisées.



Figure 11 : Troupeau Aubrac pâture une pelouse

1.5.2.2 Rôle de l'agriculture dans la conservation des habitats naturels et des espèces d'IC

A. Agriculture et habitats naturels

Un superficie de 2 543 ha d'habitats d'intérêt communautaire est déclarée en terrains agricoles, soit un peu plus de 30 % de la surface totale de terrains agricoles déclarés sur le site. (Dans le croisement des surfaces agricoles déclarées avec la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire du site, seuls les habitats d'intérêt communautaire dominants sont considérés et la surface totale du polygone cartographié leur est rattachée, aussi les chiffres suivants sont à considérer en tant qu'ordres de grandeur relatifs et ont tendance à surestimer les surfaces réelles des habitats d'intérêt communautaire).

Les pelouses et les landes représentent sans surprise les plus grandes surfaces d'habitats d'intérêt communautaire à usage agricole (62%). Plus de 500 ha de hêtraies sont déclarés à usage agricole, ce qui témoigne d'une pratique du sylvopastoralisme significative sur le site (ce chiffre représente un peu plus d'1/4 de la surface totale de hêtraies sur le site). Enfin, les prairies naturelles de fauche et les tourbières représentent également une part significative des habitats d'intérêt communautaire à usage agricole. Les autres habitats d'intérêt communautaires présents sur les terrains agricoles mais présentant de faibles surfaces sont les prairies humides oligotrophes, les mégaphorbiaies et les aulnaie-frênaies.

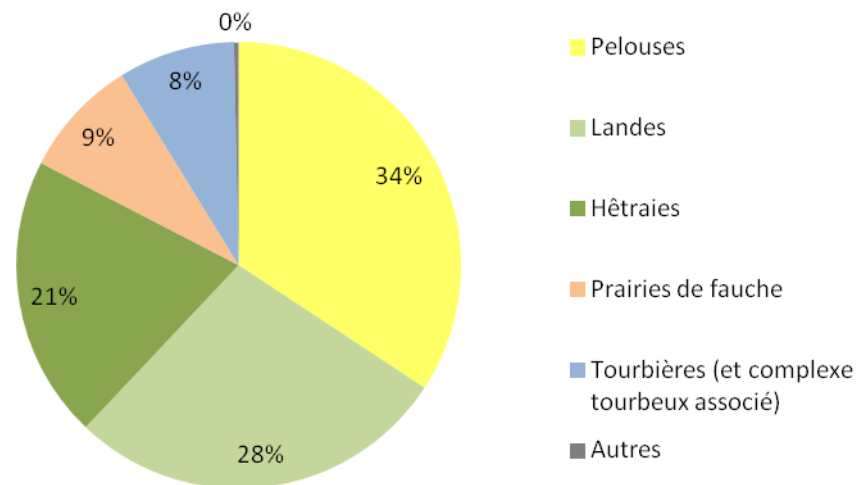


Figure 12 : Répartition des habitats naturels d'IC exploités en agriculture

B. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Il s'agit d'un dispositif de développement territorial constituant l'un des outils majeurs du 2^e pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Les MAEC sont des contrats d'une durée de cinq ans qui prévoient une indemnisation des pratiques environnementales réalisées volontairement par les agriculteurs.

Un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) a été mis en place en 2015 et renouvelé en 2016-2017, regroupant 3 sites Natura 2000 ainsi que le bassin versant du lac de Naussac.

Sur la zone d'étude, 28 contrats ont été formalisés sur les trois années de contractualisations (2015, 2016 et 2017) représentant environ une surface engagée de 1119 hectares, soit environ 25 % de la SAU. Au niveau financier, cela correspond une enveloppe annuelle de 149 889 euros. On peut considérer qu'environ 22 % des exploitants situés sur le site Natura 2000 ont contractualisés une MAEC.

Les mesures contractualisées consistent essentiellement en la mise place d'une gestion pastorale visant la préservation des pelouses, landes et zones humides. Ces mesures permettent d'encadrer des pratiques vertueuses sur les habitats prioritaires. Les agriculteurs s'engagent sur l'absence de fertilisation mais aussi sur la réalisation de travaux via l'entretien mécanique des parcelles embroussaillées, notamment sur les landes sèches à Callunes et Myrtilles

Nous avons eu accès aux contrats réalisés en 2015 pour une surface globale de 708,42 hectares. La mesure la plus contractualisée étant la LR_MARG_HE11 pour une surface de 235.98 ha, cette mesure de gestion pastorale avec absence de fertilisation vise en priorité les pelouses à nard et de façon plus secondaire les landes sèches montagnardes.

Sur cette campagne MAEC de 2015 c'est l'habitat de landes à Callune qui a été le plus contractualisé à 23,12 % pour une surface de 158 ha.

1.5.3 Sylviculture

1.5.3.1 Caractérisation de la forêt et de l'activité sylvicole sur le site Natura 2000

A. Statut de l'espace forestier et historique

Sur le site Natura 2000 Montagne de la Margeride, les forêts publiques (relevant actuellement du régime forestier) représentent un peu plus de la moitié des forêts (3 991 ha), parmi lesquelles les forêts sectionnelles sont les plus représentées (40% des forêts du site Natura 2000). On compte également environ 3 000 ha en forêts privées (d'après un recoupement entre la carte forestière de l'IFN et la carte des forêts publiques), qui incluent environ 1 900 ha de terrains à double vocation agricole et forestière (sylvopastoralisme).

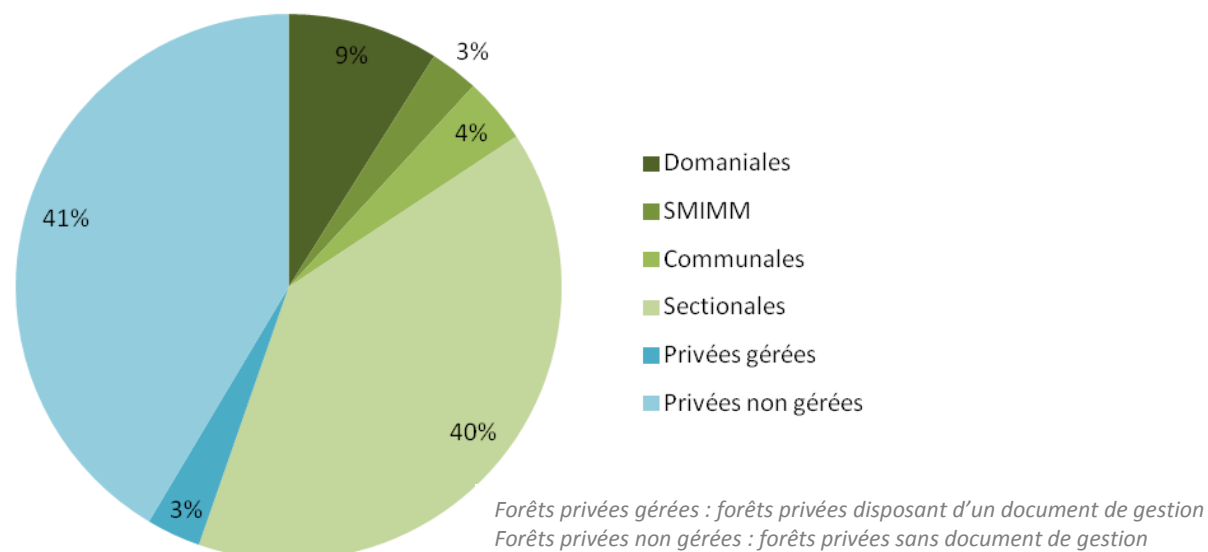


Figure 13 : Statut de l'espace forestier sur le site Natura 2000

Au cours des siècles, l'importance de l'espace forestier sur la Margeride a fortement varié. Les bois occupant aujourd'hui la zone sont le résultat des pratiques anciennes et de l'évolution des actions anthropiques (défrichements, campagne de reboisements, colonisation naturelle suite à la déprise agricole...). En effet, il est important de rappeler que si aujourd'hui les hêtres se cantonnent à 8% de la surface forestière publique en Margeride, ils recouvraient, avec le Pin sylvestre, le Nord du département au Moyen-âge.

La toute première phase de défrichement connue date du VIII^{ème} siècle. Elle fût encouragée par les moines et causa une diminution importante de la surface boisée en Gévaudan. Quelques siècles plus tard, nombreuses terres sont délaissées après la Guerre de Cent ans et la Peste noire de 1347.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, le taux de boisement de l'ensemble du département est estimé à 5%. Cela s'explique par les pratiques agropastorales des petites exploitations familiales de l'époque. De vastes défrichements ont été réalisés pour permettre le pâturage ou la culture des céréales. La coupe de ces forêts principalement constituées de hêtres, de chênes et de pins sylvestres sert pour des besoins domestiques (chauffage, charpente).

Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, les pouvoirs publics réagissent. Les inondations catastrophiques et les problèmes de régulation des eaux pluviales dans le Sud du Massif Central permettent une prise de conscience. Une loi est votée le 28 juillet 1860 pour la Restauration de Terrains de Montagne (RTM). 5000 ha de Margeride sont alors reboisés. Les reboisements se poursuivent jusque dans les années 1970.

Au cours de la première partie du XX^{ème} siècle, les céréales régressent au profit du bétail. Suite à la Première et à la Seconde Guerres mondiales, la déprise agricole et l'exode rural contribuent à une extension des forêts et des friches. Le Hêtre et le Pin sylvestre reconquièrent naturellement le territoire et les plantations installent majoritairement les épicéas et autres résineux.

Ainsi, en fonction des différentes pratiques exercées sur le site au cours du temps, trois grandes origines de forêts se distinguent aujourd'hui :

- Des forêts issues des **reliquats des forêts anciennes** : de vieux peuplements naturels de Pins sylvestres ou de vieilles hêtraies ou chênaies exploitées en taillis depuis des décennies ;
- Des forêts issues de **campagnes de reboisements** (campagnes liées à la loi pour la Restauration des Terrains de Montagne (RTM) de 1860 et/ou autres campagnes de reboisement) : ces bois ne sont quasiment composés que de peuplements résineux artificiels ;
- Des forêts issues de recolonisations naturelles à la suite de la **déprise agricole** : pineraies de Pins sylvestres essentiellement.

B. Caractérisation de la gestion

a) Documents de gestion et surfaces gérées

Les 3976 ha de **forêts publiques** du site relèvent du régime forestier et sont donc gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Elles appartiennent à l'Etat (forêts domaniales), aux communes du territoire (forêts sectionales et communales) ou au Syndicat Mixte Interdépartemental des Monts de la Margeride (SMIMM). Elles sont réparties en 26 massifs avec des surfaces plus ou moins importantes sur le site (cf Tableau 6). Deux de ces 26 forêts ne possèdent pas encore d'aménagement rédigé. Pour une autre de ces forêts, le nouveau document d'aménagement est en cours d'approbation. Enfin, quatre d'entre elles verront leur aménagement révisé prochainement puisque le document actuel expire, pour chacune, fin 2018. Dans la plupart des cas, les forêts gérées semblent avoir des surfaces plutôt importantes d'un seul tenant : 19 ayant une surface totale (surface hors site comprise) supérieure à 80 ha.

Concernant les **forêts privées**, six forêts du site ont un document de gestion. A partir de 25 ha, les propriétaires sont obligés de rédiger, ou de faire rédiger par un gestionnaire forestier de leur choix, un Plan Simple de Gestion (PSG) : cela concerne quatre forêts du site Natura 2000 qui possèdent un PSG. Pour les forêts ayant une surface inférieure à 25 ha, les propriétaires ne sont pas obligés de rédiger un PSG. Ils peuvent alors opter pour le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS). Sur le site, deux propriétaires ont adhéré au CPBS. Ainsi, six forêts privées bénéficient d'un document de gestion sur le site, pour une surface de 232 ha. Ce chiffre a progressé par rapport au DOCOB de 2003 où seul un PSG était recensé sur le site. Cependant, il reste probablement des forêts de plus de 25 ha non encore dotées d'un PSG. Enfin, nous estimons par recoupement de données que le site contient environ 1 105 ha de forêts privées ne bénéficiant d'aucun document de gestion forestière et n'étant pas déclarées en tant que terrains agricoles. Le parcellaire forestier privé sur le site apparaît en effet morcelé.

Tableau 6 : Documents de gestion et surfaces gérées pour chaque forêt du site Natura 2000

Forêts publiques						Forêts privées					
Nom	Doc gestion	Date expiration	Surface forêt (ha)	Surface en site (ha)	% en site	Nom	Doc gestion	Date expiration	Surface forêt (ha)	Surface en site (ha)	% en site
Chazalais Et Fraissinet	Aménagement FS	31/12/2038	303,6	203,5	67,0	Forêt 1	PSG	19/09/2023	75,5	75,5	100
Combes	Aménagement FS	31/12/2022	18,3	18,3	100	Forêt 2	PSG	20/06/2037	51,2	51,2	100
Couffourmejols	Aménagement FS	31/12/2031	134,5	123,3	91,7	Forêt 3	PSG	31/12/2016	55,6	55,4	99,6
Couffours-Indivis	Aménagement FS	31/12/2038	88,8	51,4	57,9	Forêt 4	PSG	12/03/2025	33,5	33,5	100
Couffours-Hauts	Aménagement FS	31/12/2018	64,12	55,8	87,0	Forêt 5	CBPS	21/08/2022	7,3	2,4	32,9
La Croix-De-Bor	Aménagement FD	31/12/2024	2108,1	645,3	30,6	Forêt 6	CBPS	10/11/2015	18,6	14,2	76,3
Dièges	Aménagement FS	31/12/2036	14,9	14,9	100						
Dièges Et La-Molle	Aménagement FS	31/12/2036	41,5	0,7	1,7						
Ducs	Aménagement FS	31/12/2020	308,9	303,7	98,3						
Estival	Aménagement FS	31/12/2033	83,1	46,2	55,6						
Ferluguet	Aménagement FS	31/12/2036	103,8	90,5	91,2						
Fraissinet-Langlade	Aménagement FS	31/12/2021	219,6	219,6	100						
Gizerac	Aménagement FS	31/12/2035	257,3	108,9	42,3						
Lajo	Aménagement FS	31/12/2031	224,9	174,3	77,5						
Liconès	Aménagement FS	31/12/2035	122,5	72,9	59,5						
Malzieu-Forain	Aménagement FC	31/12/2030	279,6	279,6	100						
Mialanes	Aménagement FS	31/12/2021	131,2	131,2	100						
Montchabrier	Aménagement FS	31/12/2038	115,32	102,0	88,4						
Monts-De-Margeride	Aménagement SMIMM	31/12/2023	207,7	207,7	100						
Paulhac	Aménagement FS	31/12/2036	162,9	134,8	82,8						
La Roche	Aménagement FS	31/12/2033	98,8	96,5	97,7						
Sainte-Eulalie	Aménagement FS	31/12/2031	694,2	694,2	100						
Saint-Privat-Du-Fau	Aménagement FS	31/12/2038	260,2	125,7	48,3						
La Vacherie	Aménagement FS	31/12/2036	68,8	59,9	87,1						
La-Vacheresse Et Le-Villard-Grand	Aménagement FS	31/12/2020	15,0	15,0	100						
TOTAL	-	-	6127,6	3975,9	78,5	TOTAL	-	-	241,7	232,2	96,1

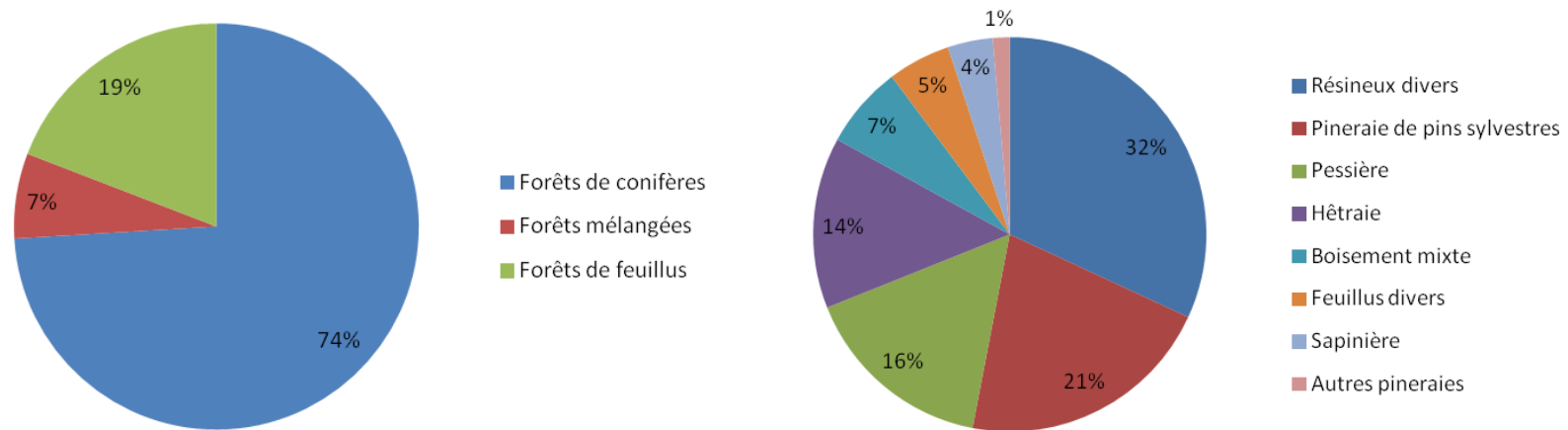
FD = Forêt domaniale
FS = Forêt sectionale

FC = Forêt communale
SMIMM = Forêt du Syndicat Mixte Interdépartemental des Monts de la Margeride

CBPS = Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
PSG = Plan Simple de Gestion

b) Essences forestières majoritaires

D'après les données de l'Inventaire Forestier National (IFN) de 2016 (Figure 14), les boisements du site Natura 2000 Montagne de la Margeride sont principalement des forêts de conifères (peuplements où le taux de couvert libre en conifères est au moins égal à 75 % ; quasiment les 3/4 de la surface forestière du site). Celles-ci se composent pour plus d' 1/3 de résineux divers (issus principalement des campagnes de reboisements RTM et/ou de reboisements effectués à la faveur des aides institutionnelles FFN, FEOGA ou PIM), pour un peu moins d' 1/3 de pineraies de Pins sylvestres (issues de la dynamique de boisement naturelle favorisée par la déprise agricole) et pour un peu moins d' 1/3 de pessières, sapinières et autres pineraies (également issues principalement des reboisements). Les forêts de feuillus (peuplements où le taux de couvert libre en feuillus est au moins égal à 75 %) représentent 19 % des forêts du site et sont en grande majorité des hêtraies. Enfin les forêts mixtes conifères – feuillus (peuplements où ni le taux de couvert libre des conifères, ni le taux de couvert libre des feuillus, n'est supérieur à 75 %) représentent les 7 % restant, il s'agit principalement de mélanges de hêtres et pins sylvestres. D'autres feuillus se rencontrent également sur le site : chênes, érables, frênes, sorbiers, alisiers, merisiers, bouleaux...



Regroupement des typologies IFN appliqué : Forêts de conifères = Résineux divers + Pineraies de pins sylvestres + Sapinière + Pessière ; Forêts mélangées = Boisement mixte ; Forêts de feuillus = Feuillus divers + Hêtraie

Figure 14 : Surfaces occupées par les grands types forestiers sur le site Natura 2000 Montagne de la Margeride (Données IFN 2016)

Forêts publiques

Les forêts publiques contiennent respectivement plus de surfaces en résineux et moins de surfaces en feuillus que la moyenne des forêts du site. Les pessières y sont notamment plus représentées (26% de la forêt publique contre 16% des forêts totales du site) et les pineraies à pins sylvestres moins représentées (10% des forêts publiques contre 21% des forêts totales du site), de même que les hêtraies (9% des forêts publiques contre 14% des forêts totales du site).

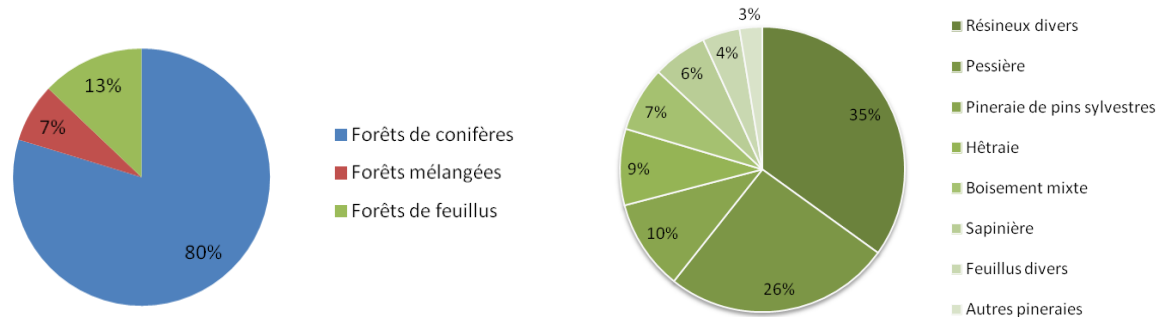


Figure 15 : Surfaces occupées par les grands types forestiers sur les forêts publiques du site Natura 2000 Montagne de la Margeride (Données IFN 2016)

Forêts privées avec document de gestion

Les reboisements de résineux, épicéa en tête, sont très majoritaires dans les forêts privées avec document de gestion, et à l'inverse, les hêtraies y sont très peu présentes (seulement une dizaine d'hectares) (Figure 16). Pour rappel, ces forêts ne représentent que 232 hectares dans le site Natura 2000.

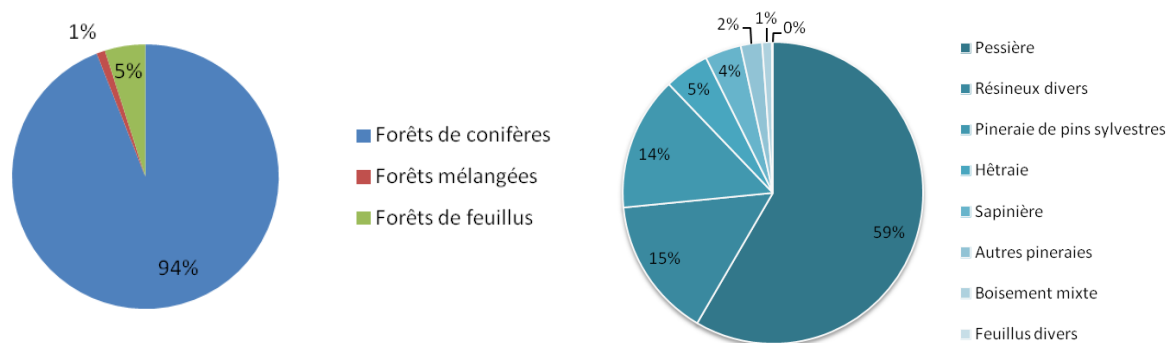


Figure 16 : Surfaces occupées par les grands types forestiers sur les forêts privées avec document de gestion du site Natura 2000 Montagne de la Margeride (Données IFN 2016)

Forêts privées sans document de gestion

Ce sont les forêts privées sans document de gestion qui concentrent le plus les forêts « autochtones » sur le site : elles concentrent plus de 70 % des pineraies de Pin sylvestre du site et plus de 65 % des hêtraies du site. Par ailleurs, les seuls hectares de futaie de hêtres se trouvent dans ces forêts privées ne faisant pas l'objet d'un document de gestion.

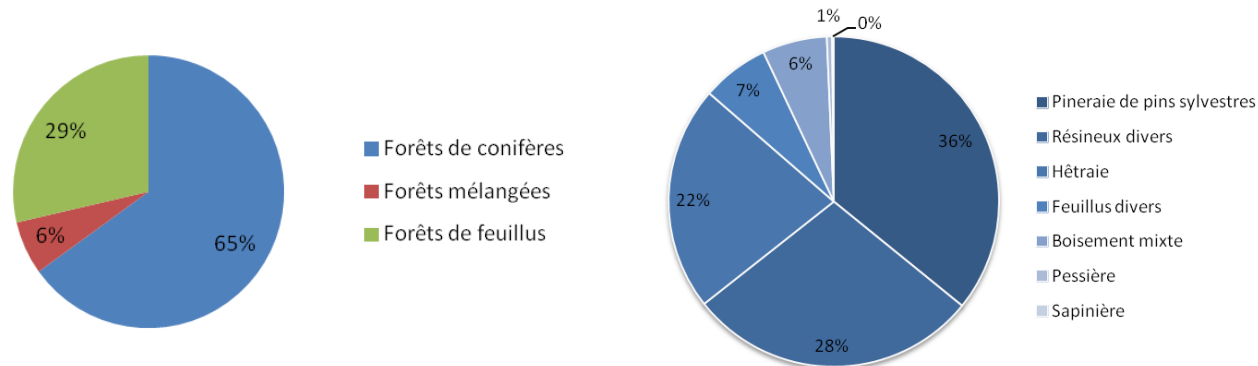


Figure 17 : Surfaces occupées par les grands types forestiers sur les forêts privées sans document de gestion du site Natura 2000 Montagne de la Margeride (Données IFN 2016)

c) Structure des peuplements forestiers

L'étude de la structure des peuplements forestiers sur le site Natura 2000 (IFN 2016 ; Figure 18) met notamment en avant le fait que les peuplements de conifères, qu'il s'agisse de peuplements spontanés ou issus des reboisements, sont en très grande majorité des futaies ayant atteint le stade adulte. A l'inverse, les hêtraies sont quasiment uniquement représentées par des taillis de hêtre (seuls 7 ha soit moins de 1% des hêtraies sont des futaies).

Même si les regroupements ne sont pas exactement identiques et si la qualité des données a pu évoluer entre temps, ces données peuvent être mises en regard de celles rapportées dans le Document d'Objectifs de 2003. L'interprétation de cette comparaison reste cependant limitée pour ces raisons. Il ressort cependant sans surprise que les peuplements forestiers du site se révèlent relativement stables à cette échelle de temps. Toutefois, nous notons une diminution des futaies de Pin sylvestre, sans pouvoir la quantifier de façon fiable ni préciser si c'est au profit de milieux ouverts ou bien de milieux boisés, et lesquels. La surface rapportée en futaies de Hêtre était déjà faible à l'époque mais semble néanmoins avoir diminué, cependant sur ce faible ordre de grandeur de surface, il est difficile de distinguer une réelle diminution d'un artefact méthodologique. Le Hêtre en général semble plutôt en progression sur le site, notamment grâce à sa dynamique naturelle de colonisation sous les pineraies de Pins sylvestres.

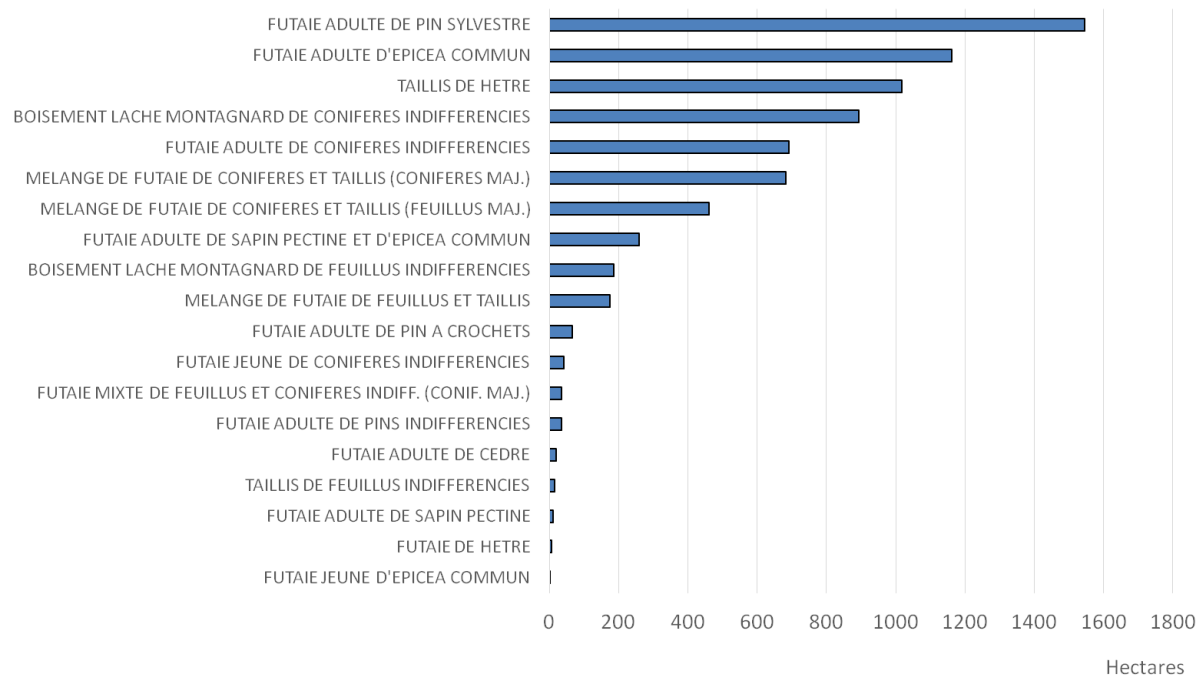


Figure 18 : Surface des différents types de peuplements forestiers sur le site Natura 2000 (Données IFN 2016)

d) Contexte phytosanitaire

L'épicéa a beaucoup été utilisé lors des campagnes de reboisements mais s'est révélée d'une sensibilité assez importante aux effets des vents et des neiges lourdes, ainsi que vulnérable aux agents pathogènes tels que le Fomès (*Heterobasidion annosum*) (champignon) et le Dendroctone (*Dendroctonus micans*, coléoptère). Les peuplements monospécifiques plantés (peu résilients) associés aux conditions stationnelles peu favorables ou difficiles (crêtes, sommets...) ont davantage affaibli ces ligneux et ont favorisé l'extension des pathogènes sur ces peuplements. La lutte biologique contre *D. micans* entreprise à l'aide de *Rhizofagus grandis* n'a pas toujours réussi à limiter sa propagation et certains peuplements sont encore victimes d'attaques préoccupantes. Enfin, ces plantations, souvent très denses, ont rendu ces arbres d'autant plus instables (les individus prennent de la hauteur mais n'ont que très peu de place pour s'élargir, leur sensibilité au vent et à la neige est accentuée). Sur les zones de boisements d'épicéas ayant subi des dommages, les pertes ont été remplacées par des essences différentes. Par ailleurs, ces premières plantations ont cependant permis de restaurer une ambiance forestière et de préparer le terrain pour la seconde génération de forêts issues de ces campagnes. Aujourd'hui, cette essence est conservée comme essence objectif sur des surfaces plus réduites, correspondant aux zones abritées et présentant des régénérations bienvenantes, associée à des préconisations afin de favoriser la diversité dans ces pessières.

D'autres résineux présentent des problèmes d'instabilité lorsque leur densité à la plantation a été importante et que les premières éclaircies ont tardé à se faire. Le Pin sylvestre est également une essence vulnérable à la neige, au givre et au vent. Ceux-ci pouvant causer des déformations et/ou des bris de cimes et de branches. Le sapin, quant à lui, présente une bonne résistance aux aléas climatiques et aux pathogènes.

e) Objectifs de gestion

Forêts publiques

De manière générale, la prise en compte de la biodiversité est une composante considérée avec attention dans la gestion des forêts publiques. Elle s'appuie sur une instruction du 29 octobre 2009 qui constitue une contribution forte de l'ONF à la mise en œuvre des décisions prises lors du Grenelle de l'environnement en matière de conservation de la biodiversité.

Concernant le site d'étude, un des objectifs notable est de favoriser le mélange des essences afin de rendre le milieu plus résilient. Ainsi, feuillus et résineux pourront être associés davantage. Pour cela, le Hêtre pourra être sélectionné en essence d'accompagnement et les plantations de résineux monospécifiques pourraient être limitées à de plus petites surfaces. Aussi, il est important d'anticiper les éventuels changements climatiques pour veiller à choisir des essences qui y seront adaptées.

Enfin, le sylvopastoralisme (et le pastoralisme sur les milieux ouverts relevant du régime forestier) sont intégrés aux objectifs de gestion de l'ONF en Margeride, notamment concernant les pineraies à Pin sylvestre.

Forêts privées

La gestion choisie dépend des objectifs, besoins et opportunités des propriétaires. Ils peuvent décider de s'orienter vers la production de bois ou alors avoir d'autres objectifs pour leurs forêts (agricoles, touristiques, cueillettes...). Leur gestion sylvicole est généralement principalement guidée par divers événements de leur vie (domiciliation, activité professionnelle, transmission, besoins financiers, opportunités d'aides financières...). Le CRPF n'est pas directement en charge de la gestion des forêts privées et intervient sur sollicitation individuelle des propriétaires ou à l'occasion d'actions de formation ou d'études. De façon générale, les modes d'intervention recommandés visent une adaptation aux conditions du marché, à la demande de la société et aux conditions du milieu (conditions stationnelles et prise en compte du réchauffement climatique).

Enfin, le sylvopastoralisme est très pratiqué sous les boisements privés. Principalement les pineraies à Pin sylvestre, présentant souvent une configuration de boisements lâches et offrant ainsi une ressource herbacée relativement importante en sous-bois, mais également sous les taillis de Hêtre souvent inclus dans les parcs pastoraux et qui offrent de l'ombrage ainsi qu'une ressource fourragère complémentaire (par coupe des branches). Le renouvellement de la strate arborée nécessite alors une mise en défens temporaire pour permettre une régénération satisfaisante.

f) Traitement et pratiques sylvicoles

Le mode de traitement principal des forêts du site d'étude est la **futaie régulière**. Ce type de peuplement est composé d'arbres issus de semis de graines et qui appartiennent tous à la même classe d'âge. A chaque stade d'évolution du peuplement vers la futaie est associé un certain nombre d'opérations sylvicoles. Souvent, mais ce n'est pas toujours le cas, la culture est monospécifique. Sur le site Natura 2000, on rencontre principalement des futaies régulières de résineux monospécifiques (futaies régulières de Pins sylvestres, d'Epicéas communs, de sapins, de Pins à crochets, de mélèzes...) et de rares futaies régulières de Hêtre.

Le traitement en **taillis** (simple ou fureté) est en revanche majoritaire dans les peuplements de feuillus, et notamment de hêtre, sur le site. Ces peuplements sont formés par des rejets repoussant naturellement sur les souches après une coupe. La pratique du taillis convient aux espèces de feuillus qui rejettent ou dragonnent, ce qui n'est en revanche pas le cas des résineux.

De manière plus occasionnelle, on rencontre également sur la Margeride des modes de traitements en taillis sous-futaie (mélange taillis/futaies), en futaie irrégulière (plusieurs classes d'âge différentes) ou la mise en repos de certaines zones.

Forêts publiques

La grande majorité des forêts publiques de la Margeride est traitée en futaie régulière ou est en train d'être convertie en futaie régulière. Toutefois, on observe quelques taillis sur de faibles surfaces, parfois mélangés à des futaies.

Au sein de la forêt domaniale de la Croix de Bor, c'est la futaie régulière par parquets (unités cartographiables homogènes d'une surface supérieure à 50 ares) qui est réalisée en partie. Cette technique permet de juxtaposer des unités d'intervention de petites surfaces, et de s'adapter à la variété des plages de peuplements en mosaïque au sein des parcelles.

La large dominance des structures en futaie régulière sur le site s'explique par l'origine souvent artificielle des forêts de la zone. Aussi, les peuplements naturels de Pin sylvestre ont également été traités en futaie régulière. A l'inverse, les anciens peuplements de feuillus ayant résisté aux défrichements et aux exploitations ont été historiquement traités en taillis afin de subvenir aux besoins de chauffage des populations locales (ONF, 2013).

Aujourd'hui, trois types de coupes sont régulièrement pratiquées au sein de ces forêts : des coupes d'amélioration (récolte de tiges au profit d'un arbre ou d'un groupe d'arbres pour leur assurer de bonnes conditions de croissance, attentive à l'amélioration de la qualité du bois, à la stabilité et la résilience du peuplement et à la biodiversité), des coupes de régénération (prélèvement d'un fort volume permettant le renouvellement du peuplement) et enfin, les coupes de taillis.

Forêts privées

En forêts privées, on trouve beaucoup de futaies de résineux (Pins sylvestres, Epicéas communs, conifères indifférenciés..). Souvent, les peuplements de Pins sylvestres évoluent naturellement, aucune amélioration n'est réalisée durant toute la vie du peuplement et une coupe à blanc s'effectue dès lors que les arbres sont assez gros. D'autres itinéraires sylvicoles peuvent également avoir cours. Les propriétaires ne pratiquent pas de véritable sylviculture (travaux et coupes d'amélioration) puisque, jusqu'à présent, le Pin sylvestre s'installe sans investissement technique ni financier. Dans les peuplements artificiels, la gestion varie en fonction de la surface du boisement (les petits sont moins gérés que les grands). Ici, le traitement est très classique, la futaie régulière est pratiquée. Concernant les hêtraies, là aussi elles sont principalement conduites en taillis pour l'exploitation du bois de chauffage.

g) Types de produits exploités et valorisation

Les taillis de hêtre sont principalement utilisés pour la production de **bois de chauffage (ou bois énergie)**. Ce dernier représente environ 10% du volume des ventes de bois sur le secteur Margeride - Aubrac. De petits diamètres de pin sylvestre peuvent aussi être délivrés en bois de chauffage.

Le **bois de déchetage et de trituration** est utilisé dans l'industrie papetière et, plus récemment, dans les usines de cogénération (production d'électricité et alimentation de réseau de chaleur). Il représente environ 45% du volume des ventes de bois sur le secteur. Il s'agit généralement de pin sylvestre et d'épicéa.

Le **bois d'œuvre** correspond à du bois de belle qualité destiné à la charpente, la menuiserie et l'ébénisterie, ainsi que des bois de plus faible qualité qui sont valorisés pour la caisserie, l'emballage, les poteaux et piquets. Il s'agit principalement de sapin et d'épicéa. Le bois d'œuvre représente environ 45% du volume des ventes.

Les grands massifs d'épicéa de la Margeride issus des reboisements du milieu du XXème siècle arrivent à des stades d'éclaircies pour les plus jeunes et de production de bois de sciage pour les autres. La qualité et la quantité des produits d'épicéa est donc en progression (sous réserve de problème sanitaire majeur).

h) Dessertes et autres usages en forêt

Le site est parcouru d'un réseau dense de pistes forestières dont le statut est soit communal (domaine public de la commune) soit privé (domaine privé de l'Etat, des sections de communes ou d'un particulier). Ce réseau est destiné aux travaux en forêts et à l'évacuation des bois après exploitation mais est aussi utilisé par une multitude d'autres usagers (éleveurs pour conduire les bêtes, cueilleurs, randonneurs...).

Ces pistes contournent le plus souvent les habitats d'intérêt communautaire mais peuvent aussi les traverser les scindant alors en deux. Certaines pistes franchissent les cours d'eau par le biais de ponts en pierre le plus souvent.

Les parties des forêts n'ayant pas de vocation forestière peuvent faire l'objet d'un pâturage, en particulier les tourbières (c'est le cas de la moitié des tourbières recensées au sein des zones relevant du régime forestier) ou les crêtes sommitales. Le sylvo-pastoralisme est également pratiqué. Pour les forêts publiques, il peut arriver qu'aucun acte administratif ne régit ces pâturages, mais la plupart du temps, une concession de pâturage est signée dans le cadre du régime forestier sous forme de vente d'herbe. Ces concessions et précisent et mentionnent notamment :

- Numéro des parcelles pâturées,
- Durée de la concession (souvent 3 à 8 ans),
- Mention de la gratuité de la concession ou de la rémunération que l'exploitant doit verser à la commune,
- Nombre et nature des animaux admis au pâturage (exemples : 0,6 UGB/ha à Lajo, 1 UGB/ha à l'Estival),
- Période de pâturage (exemple : juin à octobre à Lajo),

- Confection et pose des clôtures à la charge de l'éleveur, leur implantation étant déterminée en accord avec l'ONF,
- Accès et utilisation des chemins ruraux et forestiers devront être préservés avec mise en place de franchissement si besoin,
- Tous travaux de quelque nature que ce soit (apport d'engrais, coupe de bois, gyrobroyage, labourage, assainissement) par le concessionnaire à l'intérieur du lot concédé, restent soumis à l'accord préalable de l'ONF,
- Interdiction de porter le feu dans le terrain concédé,
- Des clauses particulières peuvent être ajoutées compte-tenu de contraintes réglementaires particulières telles que la présence de zones humides, de périmètres de protection de captage, d'un périmètre Natura 2000.

Cette concession est signée entre le maire de la commune (assisté du chef d'Agence départementale de l'ONF) et l'exploitant dans le cas des forêts sectionnelles.

1.5.3.2 Activités forestières et conservation des habitats naturels et des espèces

A. Habitats naturels présents et habitats d'intérêt communautaire

Le Tableau 7 présente les surfaces (en ha) d'habitats d'intérêt communautaire présentes sur les différents types de forêts. Ces données sont issues du croisement entre les statuts forestiers comme présentés ci-avant et la cartographie des habitats naturels réalisée pour la révision du présent DOCOB. Seuls les habitats dominants sont considérés dans cette analyse et leur est rattachée la surface totale du polygone cartographié, aussi les chiffres suivants sont à considérer en tant qu'ordres de grandeur relatifs et ont tendance à surestimer les surfaces réelles des habitats.

Tableau 7 : Surfaces (ha) des principaux habitats d'intérêt communautaire par statut de forêt

Habitats d'intérêt communautaire	Forêt privée sans document de gestion	Forêt publique sectionale	Forêt publique domaniale	Forêt privée avec document de gestion	Forêt publique communale	Forêt publique du SMIMM	Total (ha)
Hêtraies	1394	833	45	10	24		2306
Landes	848	86	16	7	1	2	960
Pelouses	873	53	6	2			934
Tourbières	203	96	25	6		24	354
Total (ha)	3318	1068	92	25	25	26	4554

Les hêtraies sont sans surprise le principal habitat d'intérêt communautaire retrouvé sur les zones de forêts. Ce sont principalement les forêts privées sans document de gestion et les forêts publiques sectionales qui portent la responsabilité de cet habitat. On note ensuite la forte présence des landes et pelouses sur les terrains forestiers privés, qui s'explique par leur imbrication avec les pineraies à pins sylvestres majoritaires sur ces terrains. Enfin, les forêts privées et publiques domaniales portent une certaine responsabilité quant à la conservation des tourbières.

Des boisements volontaires ont été réalisés dans le passé y compris en zones tourbeuses (le plus souvent voués à l'échec) et en bordure très proche des cours d'eau. Aujourd'hui de nouveaux boisements sur sites d'intérêt patrimonial connu ne se pratiquent plus. Par contre, le boisement naturel du fait de la colonisation des milieux ouverts par des essences pionnières (saule, bouleau, pin sylvestre mais aussi pin à crochet, épicéa issus des reboisements) a très souvent été observé au sein des habitats inventoriés. Ce phénomène, qui s'inscrit dans une dynamique naturelle de la végétation, est toutefois amplifié et accéléré du fait de la très

grande proximité des boisements avec les habitats. Une grande partie des tourbières (78 %) recensées pour l'élaboration du DOCOB de 2003 seraient menacées à long terme par la colonisation ligneuse.

Au sein des aménagements, les habitats d'intérêt communautaire asylvatiques correspondent généralement à des secteurs dont le boisement demeure soumis à l'échec en raison des conditions stationnelles :

- Hydromorphie des sols : présence en permanence d'eau stagnante (milieux asphyxiants),
- Effet de crête où froid et vent dominant.

Dans les deux cas, ils constituent des vides non boisables où aucune sylviculture n'est envisagée. A ce titre, ces habitats n'ont pas de vocation forestière. Les habitats peuvent constituer à ce moment-là une série dite hors cadre.

Les aménagements caractérisent les habitats (en particulier les zones humides) et mentionnent la nécessité de les préserver. Certains aménagements préconisent des travaux de restauration de tourbières lorsque celles-ci sont en voie de colonisation par les ligneux (exemple de ma forêt domaniale de Croix de Bor). A cette attention portée aux habitats s'ajoute parfois le classement de ces derniers soit :

- en série de protection où aucune sylviculture n'est envisagée,
- en milieu et paysages d'intérêt particulier.

B. Espèces forestières d'intérêt communautaire

Les peuplements forestiers présentant du bois mort (au sol, sur pied, arbres sénescents) peuvent potentiellement accueillir des coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire : Rosalie alpine, Lucane cerf-volant. Les forêts sont également la zone de chasse privilégiée de certains chiroptères d'intérêt communautaire potentiellement présents sur le site.

L'ONF s'engage en forêt domaniale à maintenir une trame d'arbres d'intérêt écologique disséminés et d'îlots de sénescence, et encourage les collectivités à faire de même lors de l'élaboration des aménagements forestiers.

1.5.4 Chasse, pêche et cueillettes

1.5.4.1 Chasse

Le site est concerné par 7 associations de chasse (statut association communale de chasse loi 1901). Le nombre d'adhérents est de 350 et stable ces dernières années. Les chasseurs sont des personnes résidentes sur les communes considérées (toutes catégories sociales confondues), les ascendants et descendants directs et les propriétaires des terrains (quand ils sont chasseurs), soit pour la plupart des agriculteurs et des fermiers. Enfin, environ 10% des adhérents sont des membres extérieurs, c'est-à-dire ne faisant pas partie des catégories précitées.

Le site compte une réserve de chasse disposant du statut de Réserve de Chasse et de Faune Sauvage approuvée : la réserve à bisons de Sainte Eulalie. Son périmètre correspond aux limites de l'enclos, soit 114 hectares. Des réserves « refuge » sans statut réglementaire strict (fixées par le règlement intérieur des associations) sont mises en place par les territoires de chasse. Ces zones représentent de l'ordre de 300 hectares sur le site Natura 2000.

Une vingtaine d'espèces est historiquement chassée sur le site : sanglier, chevreuil, lièvre, bécasse, lapin de Garenne, perdrix rouge et grise, renard, caille, grives (4 espèces), bécassines sur les tourbières... Depuis quelques années, le Cerf s'est ajouté à cette liste et y figure aujourd'hui en bonne position, sa population sur le site connaissant une forte augmentation. Les modes de chasse sont variés : en battues, à l'approche, au chien d'arrêt, à l'affût.

La chasse joue un rôle clé dans la gestion cynégétique des populations de cervidés (cerf et chevreuil) et de sangliers sur le site. Ces populations tendent à augmenter et occasionnent des dégâts sur les exploitations agricoles (destruction de cultures, retournement de prairies et d'estives, principalement par le sanglier) et les plantations forestières (frottis et abrouissement sur les jeunes arbres, écorçages favorisant les attaques d'insectes xylophages et de champignons, principalement par le cerf).

1.5.4.2 Pêche

La fréquentation du site par les pêcheurs reste très faible car l'on se situe sur des ruisseaux de petite taille et en tête de bassin versant. Le peuplement piscicole y est qualitativement et quantitativement peu riche. Les pêcheurs, rassemblés au sein de la Fédération de pêche de la Lozère, font le même constat d'une faible fréquentation.

L'activité de pêche peut donner lieu à une activité économique. Les guides de pêche par exemple offrent un service touristique pouvant se traduire par une fréquentation des hôtels et restaurants des communes du site ou proches du site. Leur activité dépend directement de la bonne qualité du milieu aquatique et des paysages pour offrir une prestation qui réponde aux attentes des clients. Elle s'attache donc non seulement à ne pas dégrader le milieu mais à le préserver sur le long terme, c'est l'éthique défendue par la compagnie des guides de pêche de la Lozère. Dans cette dynamique, les parcours « sans-tuer » ou « no-kill » sur lesquels toutes les prises sont relâchées sont en expansion dans le département (aucun n'est pour l'instant recensé sur le site).

Deux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) sont présentes sur le site : celle de St Chély d'Apcher (bassin versant du Lot) et celle de Grandrieu (Bassin versant de l'Allier). Deux réserves de pêche ont été identifiées sur le site : sur le ruisseau de Berthaldes (St Paul le Froid) et sur le ruisseau du Galastre (Malzieu-Forain). Ces réserves sont désignées par arrêté préfectoral et cette liste est donc susceptible d'évoluer.

1.5.4.3 Cueillettes

Le site est régulièrement fréquenté par des cueilleurs de champignons, myrtilles, arnicas, gentianes, lichens, narcisses... en fonction de la saison. Il est à noter que toutes ces espèces figurent dans la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (arrêté du 13 octobre 1989). Actuellement, seule la cueillette des champignons est concernée par un arrêté préfectoral en Lozère qui encadre sa pratique.

Des ruches peuvent également être installées sur le site, notamment au sein des habitats de landes.

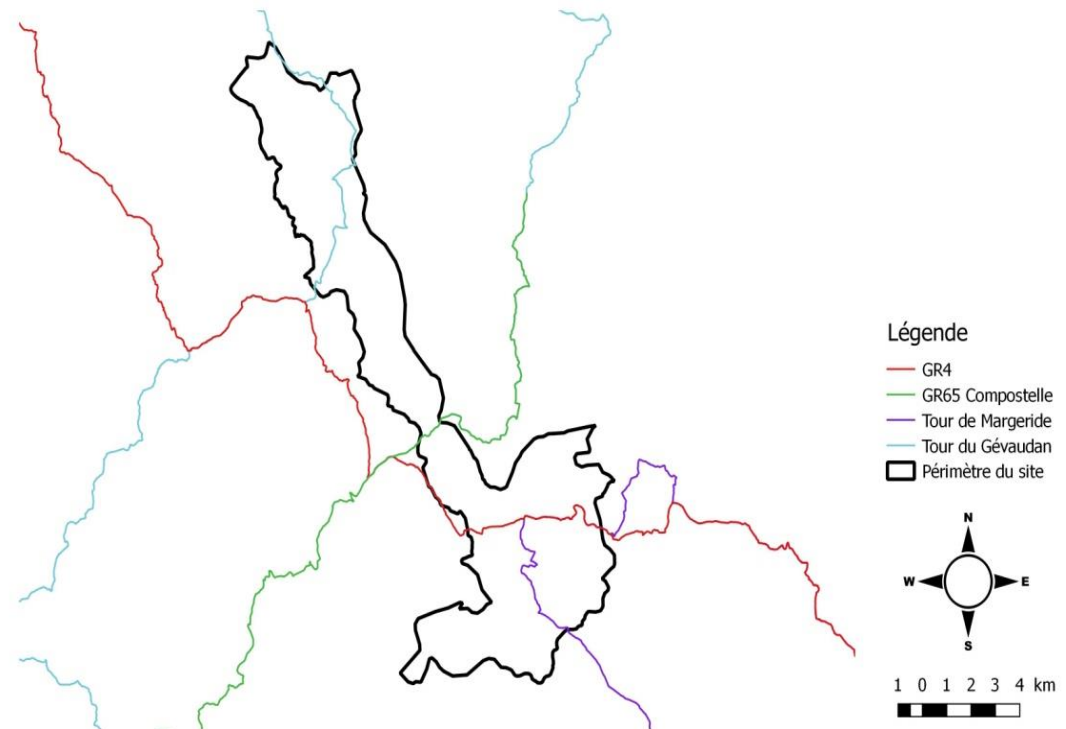
1.5.5 Activités de tourisme et de loisirs

1.5.5.1 Sentiers et chemins de randonnée

Le site est parcouru au sud par le GR 4 et par le GR de pays «Tour de la Margeride», traversé au centre par le GR 65 (dit chemin de Compostelle), et parcouru au nord par le «Tour du Gévaudan». De nombreux sentiers de petite randonnée serpentent également dans le site et sont inscrits pour partie au Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée mis en place par le Conseil Général de la Lozère. Plusieurs organismes (Fédération Française de Randonnée Pédestre, association Chamina) ont édité des topo-guides présentant les sentiers existants.

Les membres des associations locales de randonnée pédestre fréquentent le site. Les accompagnateurs moyenne montagne (près d'une dizaine dans le nord du département de la Lozère) ont une fonction pédagogique auprès de leurs clients, adultes et enfants. Ils s'inscrivent également dans une démarche de proposition de produits touristiques complets incluant activités, restauration et hébergements. Les accompagnateurs moyenne montagne soulignent que leur activité n'a pas d'impact sur la qualité écologique des sites et qu'ils se servent de cette qualité. Ils sont donc intéressés pour que la préservation soit la meilleure possible. La possibilité de fréquenter le site est importante pour pouvoir exercer leur activité.

Carte 7 : Chemins de randonnée traversant le site de la Montagne de la Margeride



Deux sentiers pédagogiques sont présents sur le site :

- Le sentier des tourbières à bouleau nain de la commune de Lajo qui part du bourg et se compose de deux boucles : 3 km ou 5,5 km. Il présente grâce à un livret guide différentes stations de découverte de la Margeride et des tourbières. La localisation des points d'observation et l'aménagement de pontons de bois permettent de découvrir des habitats d'intérêt communautaire sans nuire à leur état de conservation.
- Le sentier de découverte des paysages de la Margeride a été mis en place par la station de pleine nature des Bouviers. Il part de cette dernière et des stations matérialisées par des balises en bois le jalonnent. L'une d'elles porte sur la découverte d'une lande et une autre sur celle d'une tourbière. Le sentier se compose de deux boucles : 11 ou 7 km (qui suivent des sentiers de Petite ou Grande Randonnée).

1.5.5.2 Offre touristique

A- La réserve des bisons d'Europe de Ste Eulalie

Créée en 1992 par le Syndicat Mixte Interdépartemental des Monts de la Margeride, cette réserve avait comme objectif :

- la sauvegarde et la connaissance d'une espèce animale menacée, le bison d'Europe,
- la sensibilisation du grand public aux problèmes environnementaux,
- le développement d'une activité de tourisme vert en Margeride.

Ces objectifs ont été atteints, le cheptel initial de 23 animaux s'est développé grâce à une excellente adaptation de l'espèce aux conditions de la Margeride. Aujourd'hui il compte une trentaine d'individus et enregistre 3 à 4 naissances par an. La fréquentation du public s'est développée passant de 17 700 visiteurs la première année à 43 000 en 1998. En 2016, la fréquentation s'élève à 30 300 visiteurs par an, ce qui en fait le 3^{ème} site du département en nombre de visiteurs.

Totalement inclus dans le site, le territoire de la réserve couvre une surface de 250 ha au sein de la forêt sectionnale de Ste Eulalie et est ceint par une clôture de 2 m de haut. Il est partagé en deux parcs de vision, un enclos de quarantaine et deux bâtiments d'accueil et d'exposition. Une tourbière de 1,8 ha et ses milieux humides associés identifiés lors de la phase d'inventaire se situe au sein du parc.

B- La station des Bouviers

Les crêtes de la Margeride sont identifiées comme espace de ski nordique. La station des Bouviers en Margeride est un élément structurant du développement touristique de la zone, avec 30 à 50 km de pistes de ski de fond, raquettes et traineau l'hiver. En été, la station des Bouviers propose des itinéraires de randonnée pédestre, VTT, équestre et des activités de tir à l'arc, traineau d'été.

La station a comptabilisé environ 2 200 « journées ski » (qui comptabilisent toutes les activités nordiques) sur les hivers 2015-2016 et 2016-2017.

La station des Bouviers propose également une offre d'hébergement avec 24 chalets.

C- Equipements touristiques

Les activités développées sur le site sont liées à des équipements situés en périphérie :

- Hôtels avec restaurant et autres hébergements touristiques,
- Restauration de type traditionnel,
- Terrains de camping.

En 2016, la Margeride a accueilli 25% des nuitées du département de la Lozère (soit 1 224 500 nuitées). Le territoire groupé Aubrac-Margeride rassemble 34% des hôtels du département de la Lozère et 27% des campings. (Mémento Lozère Tourisme, 2016).

L'enquête socioéconomique réalisée pour l'élaboration du DOCOB de 2003 sur les 9 communes montrait que 17 entreprises (sans double compte) pour un équivalent de 9 emplois salariés exerçaient l'une de ces activités, ce qui représentait un tiers de l'ensemble des entreprises des 9 communes. En 2018, un recensement réalisé sur les 7 communes du site fait état de 22 entreprises pour un équivalent de 5 emplois salariés exerçant l'une de ces activités, soit 7% de l'ensemble des entreprises sur ces 7 communes. Il est à noter que ces équipements sont également présents dans les communes limitrophes où ils participent à l'accueil des visiteurs du site.

Ces activités utilisent le site pour développer leur entreprise, elles sont notamment particulièrement attachées à la possibilité de réaliser des randonnées " en boucles " et à ce que les différents linéaires existants sur la zone ne soient pas interrompus ni restreint en volume de fréquentation. Cette notion est d'autant plus importante lorsque les chemins ont une renommée comme le GR du tour de la Margeride ou le Chemin de Saint Jacques de Compostelle puisque que ce sont des linéaires qui permettent des liaisons à grande distance. Pour apporter une amélioration à la qualité des prestations proposées et rentabiliser au mieux les investissements récents, les entreprises du secteur touristique mettent en avant un besoin de développer des produits complets qui incluent la randonnée sous toutes ses formes (à pied, VTT, à cheval...). Ce type de projet est soutenu par les politiques de développement de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Comité départemental de promotion "Bienvenue à la ferme".

1.5.6 Urbanisme

1.5.6.1 Démographie

La population totale des sept communes concernées par le site était au dernier recensement de 1188 habitants contre 1423 en 1982. Il y a donc eu une forte diminution de la population dans cette partie du département. De 1982 à 1990 les sept communes du site ont perdu 10,8 % de leur population contre 2,9 % pour l'ensemble du département. Trois communes (Paulhac, St Privat et Ste Eulalie) ont présenté de 1982 à 1990 un taux de diminution de la population très alarmant. Dans ces communes la diminution de la population est supérieure à 17%. Il faut également noter qu'aucune commune ne montre d'augmentation de la population pour la même période même si Lajo, Le Malzieu Forain et St Paul le Froid montrent une diminution faible. On se trouve ainsi sur une zone en dépopulation parfois très marquée pour la période allant de 1982 à 1990.

De 1990 à 1999, la population continue de diminuer de façon encore très forte pour St Denis et St Paul. Par contre, pour les autres communes, le rythme est ralenti voire même est inversé pour Lajo, Ste Eulalie et Le Malzieu Forain, où on note une augmentation, néanmoins très faible, de la population. Le taux global de diminution est ainsi de – 6,4 % contre –10,8 % pour la période précédente.

Les taux de variation permettent une approche de la dynamique de la population, mais lorsqu'on passe en dessous d'un certain seuil l'analyse de la densité de population devient plus parlante : en 1982 elle était de 6,8 habitants/km² ; elle est passée à 5,7 en 1999 ; et était à 5,5 en 2015 pour une moyenne départementale de 14,8.

La population totale des sept communes en 2015 était de 1154 habitants, soit 34 habitants de moins qu'en 1999. On observe sur cette période une disparité entre les communes. La commune du Malzieu-Florain a vu sa population augmenter de 22 % (soit d'une centaine d'habitants) en 16 ans et de celle de Saint-Privat-le-Fau a vu sa population croître de 13%. Les autres communes du site ont vu leurs populations respectives diminuer de 15 à 23%, et de 40% pour la commune de Sainte-Eulalie.

Globalement la tendance à la dépopulation ralentit dans ce secteur du département mais il convient de se souvenir que la population totale et donc la densité de population sont désormais très faibles ce qui montre une fragilité importante du tissu social et économique.

Les données de l'ancien DOCOB catégorisait les classes d'âges de la manière suivante : 0-20ans 21-59, 60 et plus. Mais les données mis à disposition par l'INSEE ne permettent plus de suivre cette catégorisation. Nous avons donc fait au plus proche.

D'après les données INSEE de 2015, deux communes ont une population relativement jeune avec respectivement environ 20% et 13% de leur population ayant moins de 14 ans (Le Malzieu-Forain et St-Denis-en-Margeride). Deux communes ont une population potentiellement active (15-59 ans) représentant plus de 50% des habitants et une population de 60 ans et plus proche des 30%, il s'agit du Malzieu-Forain et de Lajo. Les autres communes ont un taux de personnes âgées d'au moins 60 ans d'environ 40%, à l'exception de St-Privat-du-Fau où ce taux atteint 54%.

1.5.6.2 Développement local

Le site comprend deux communautés de communes (issues de regroupements en 2017) ayant des compétences en matière d'aménagement : la communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac (Sainte-Eulalie, Lajo, Le Malzieu Forain, Paulhac-en-Margeride et Saint-Privat-du-Fau) et la communauté de communes Randon-Margeride (St-Paul-le-Froid et Saint-Denis-en-Margeride).

Seule une commune du site dispose d'une carte communale : Le Malzieu-Forain (approuvée en 2006). Les autres communes sont au règlement national d'urbanisme (RNU).

Les sept communes font partie du SAGE du Haut Allier, mis en œuvre par l'établissement public Loire (situé dans le Loiret) et élaboré par le SMAT du Haut-Allier. Ce dispositif ne concerne cependant que les cours d'eau et les zones humides qui font partie du bassin versant de l'Allier (Auzenc, Combe Croze, Broussous, Tombatou, Pontajou, Brenac, Valat des Barrières et Berthaldès). Les règles du SAGE portent sur la protection de la continuité écologique des cours d'eau, la protection des zones humides et l'encadrement des plans d'eau.

La communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac fait partie du Pays Gévaudan-Lozère. La charte de développement de ce Pays intègre trois objectifs principaux : Maintenir et développer un cadre de vie exceptionnel, Maintenir et développer une économie durable et S'engager pour être un territoire accueillant. Le GAL (groupe d'action locale) Terres de vie en Lozère met en œuvre un programme LEADER (2014-2020) sur le territoire du Pays Sources en Lozère (dont fait partie la communauté de communes Randon-Margeride) pour agir pour un territoire attractif en s'appuyant sur la revitalisation des villages, une économie diversifiée et innovante dans un cadre de vie durable et de qualité. Ainsi, les notions de qualité de cadre de vie et de durabilité sont au cœur des objectifs de développement local.

Un projet de Parc Naturel Régional incluant le territoire du site Montagne de la Margeride était en cours au moment de l'élaboration du Docob de 2003 et incluait dans ses orientations la sauvegarde des ressources en eau et de la diversité biologique des milieux les plus remarquables dont les zones humides et tourbières à bouleau nain. Ce projet a cependant été abrogé en 2016.

Enfin, l'ensemble des communes du site sont classées en zone de montagne. La zone de montagne est définie, par l'article 18 du règlement 1257/99, comme se caractérisant par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux.

1.5.6.3 Equipement des communes

Le site est parcouru par deux routes départementales : la D587, en son centre, qui passe sur la commune de Lajo et à l'extrême Nord la D589 qui passe à Paulhac. Ces routes permettent d'assurer les liaisons entre St Chély d'Apcher, St Alban sur Limagnole et Saugues, Chanaleilles en Haute Loire. Le site a été peu aménagé par les communes étant situé en crêtes. On note le passage de deux lignes haute tension (225 kv) près de Vachellerie (commune de Paulhac-en-Margeride, nord du site) et près de la Chapelle St Roch (commune de Lajo).

1.5.6.4 Ressource en eau : prélèvements et rejets

A. Prélèvements

Sur le site, toutes les communes sont compétentes en matière d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Plusieurs communes possèdent des captages d'eau potable publics et privés dans le site. Ainsi 47 captages ont pu être identifiés en 2001 mais ce chiffre est un minimum. Ces captages peuvent se trouver en amont ou en aval des tourbières et parfois en très proche périphérie voire au sein même des tourbières. Certains de ces captages ne possèdent pas d'écoulement en retour d'un trop plein ou le trop plein s'écoule en aval des tourbières. Ces captages peuvent être exploités par des communes éloignées du site.

Le captage d'eau potable en forêt relevant du régime forestier fait l'objet d'une convention signée entre les propriétaires des parcelles concernées (représenté par le maire de la commune et/ou de la section) assistés du directeur de l'agence départementale de l'ONF et le demandeur. Elle mentionne :

- Parcelles cadastrales concernées par le captage,
- Surface de l'emprise,
- Nécessité de mettre en place un périmètre de protection aux frais des demandeurs et de l'entretenir (clôtures, nettoyage...).

Tout captage doit faire l'objet de la mise en place de périmètres de protection.

Le Docob de 2003 préconisait la réalisation d'une étude fine des captages du site et de leurs impacts sur le fonctionnement hydrologique des tourbières et complexes humides associés. Cette étude a été réalisée en 2010-2011 par le bureau d'études CESAME sur 26 captages AEP. Il en ressort que globalement les impacts des captages sur les zones humides étudiées sont faibles mais que localement des dégradations attribuables à la présence des ouvrages existent :

- dégradations directes par les travaux
- dégradations indirectes par évolution du milieu lié à un déficit hydrique.

Cette étude préconise des solutions locales au niveau des captages les plus impactants et au niveau desquels il existe une marge de manœuvre en terme de ressource en eau, ainsi que des orientations générales pour la prise en compte de l'incidence des captages sur les zones humides.

D'après les données du département de la Lozère (février 2017) concernant l'état d'avancement de la protection effective des ressources sur les communes du site :

- l'ensemble des ressources sont régularisées et protégées sur la commune de Paulhac-en-Margeride,
- l'ensemble des ressources sont régularisées et une partie des travaux sont faits pour Sainte-Eulalie et Saint-Denis-en-Margeride alors qu'aucun travaux ne sont faits pour Lajo,
- une partie des ressources est régularisée et tous les travaux sont faits pour le Malzieu-Forain et Saint-Paul-le-Froid,
- aucune procédure de régularisation n'est engagée sur la commune de Saint-Privat-du-Fau.

B. Rejets

Les communes du site (à l'exception de Paulhac-en-Margeride) sont concernées par la zone sensible à l'eutrophisation (phosphore) du Lot en amont de sa confluence avec le Dourdou (bassin Adour-Garonne, arrêté du 29 décembre 2009). Les deux communautés de communes du site disposent d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) opérationnel (source : département de la Lozère, mai 2018). Parmi les sept communes du site, seules les communes de Paulhac-en-Margeride et Saint-Privat-du-Fau ne comptent aucune station de traitement des eaux usées publiques (source : département de la Lozère, janvier 2018).

De façon générale, les cours d'eau du site se situent en amont des points de rejets.

1.5.6.5 Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI)

Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies de la Lozère a été renouvelé en 2014 pour la période 2014-2023. Le site Natura 2000 se situe sur des zones considérées en aléa assez faible à faible. Sur les périodes 1999-2005 et 2006-2012, les communes du site se situent toutes sous la barre d'un feu par an et sous la barre des 10 ha parcourus par les feux.

Les pratiques d'incinération des végétaux coupés et d'écobuage sont règlementées par l'arrêté préfectoral n°SOUS-PREF2018-082-0001 du 23 mars 2018 relatif à la prévention des incendies de forêts dans les communes du département de la Lozère et fixant les règles d'emploi du feu.

Le maintien des milieux ouverts sur le site ainsi que la pratique du sylvopastoralisme concourent à la fois à la préservation de la biodiversité et à la prévention du risque incendie.

1.6 Description et analyse des grands milieux observés

Les secteurs de plus basses altitudes, également généralement à proximité des zones habitées, concentrent les milieux agricoles (cultures, prairies améliorées, prairies de fauche et de pâture).

Les fonds de vallons recèlent la majorité des milieux humides et associés aux cours d'eau.

La majorité du territoire se partage entre forêts naturelles (hêtraies et pineraies) et forêts de résineux plantés. Cependant, sur les croupes aux sols moins profonds ou sur les parcelles anciennement défrichées, cohabitent des milieux ouverts de landes et de pelouses, maintenus pour beaucoup par l'activité pastorale.

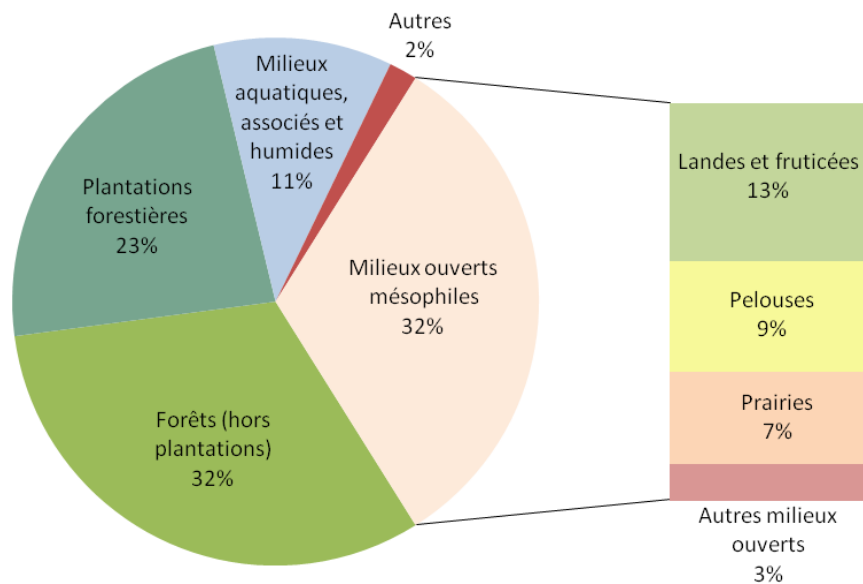


Figure 19 : Distribution des grands types de milieux dans le site Natura 2000



Grands milieux

Sources : Rural Concept, ONF, CDSL, CESAME, ALEPE



Carte 8 : Répartition des grands milieux sur le site Natura 2000

Tableau 8 : Synthèse des grands milieux

Grands milieux	Surface, linéaire et pourcentage de recouvrement du site	Etat sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire (IC) et prioritaires (PR) concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines)	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Cours d'eau et milieux associés	72 km de cours d'eau + 25 km de ruisselets Près de 5 km de ripisylves (à Saules et à Aulnes) et de mégaphorbiaies (pour 5 ha) soit environ 5 % du linéaire hydrographique (et 0,1% de la surface) sur le site	Petits cours d'eau en tête de bassins présentant une eau fraîche, claire, oligotrophe et acide. Les ripisylves et mégaphorbiaies sont peu représentées si en amont et s'observent surtout en limite de site.	<u>Milieux aquatiques :</u> - Herbiers à Callitriche à crochets ou à Myriophylle à feuilles alternes (IC) <u>Milieux rivulaires associés :</u> - Mégaphorbiaies (IC) - Aulnaies-Frênaies (PR)	<u>Orthotric de Roger</u> : Présence avérée mais répartition inconnue. <u>Loutre</u> : Présente sur l'ensemble du réseau hydrographique. <u>Chiroptères</u> : Importance du réseau hydrographique pour leur déplacement et alimentation. <u>Ecrevisse à pattes blanches et Agrion de Mercure</u> : Présence non avérée mais le réseau hydrographique et ses milieux associés pourraient leur être favorables. <u>Ecaille chinée</u> : Présence non avérée mais espèce commune qui affectionne entre autres les mégaphorbiaies.	<u>Agriculture</u> : - recalibrage - piétinement des berges - fertilisation et traitements <u>Sylviculture</u> : - traversées de pistes forestières - enrésinement des berges <u>Urbanisme</u> : - captages pour l'AEP <u>Changement climatique</u> : - risque d'érosion de la ressource en eau	Rural Concept (2018) DOCOB 2003
Zones humides	1030 ha de zones humides (11 % du site) : - 323 ha de tourbières et bas-marais - 707 ha de prairies et pelouses humides	Les tourbières et prairies humides du site présentent une très forte à forte valeur patrimoniale du fait des habitats et espèces qu'elles abritent, ce qui traduit une conservation de ces habitats plutôt bonne sur le site.	- <u>Complexes tourbeux</u> (tourbières hautes, tourbières de transition, tourbières boisées)(IC et PR) - <u>Prairies humides oligotrophes</u> (IC)	<u>Hypne brillante et Orthotric de Roger</u> : Présence avérée mais répartition inconnue. <u>Damier de la Succise</u> : Présence et reproduction avérée, répartition méconnue. <u>Chiroptères</u> : Milieux de chasse. Milieux participant à la préservation quantitative et qualitative du réseau hydrographique et des espèces qui y sont associées.	<u>Dynamique naturelle</u> : - fermeture ligneuse <u>Agriculture</u> : - drainage - écobuage - piétinement <u>Sylviculture</u> : - enrésinement <u>Urbanisme</u> : - captages pour l'AEP <u>Tourisme et loisirs</u> : - milieux et espèces sensibles au piétinement <u>Changement climatique</u> : - risque d'érosion de la ressource en eau	DOCOB 2003 Inventaire Zones Humides CDSL (2005) CESAME (2011) Rural Concept (2018)

Grands milieux	Surface, linéaire et pourcentage de recouvrement du site	Etat sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire (IC) et prioritaires (PR) concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines)	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Forêts mésophiles	5 194 ha de forêts (55 % du site) : - 2 194 ha de plantations résineuses - 1 771 ha de forêts de feuillus - 1 182 ha de pineraies - 47 ha de forêts mixtes	L'enrésinement du site est très marqué. Les forêts de feuillus sont majoritairement gérées et présentent assez peu d'arbres très âgés.	- <u>Hêtraies</u> et hêtraies-sapinières acidiphiles (IC)	<u>Chiroptères</u> : Milieux de chasse de certaines espèces, importance des effets lisières avec les milieux ouverts. <u>Lucane cerf-volant et Rosalie des Alpes</u> : Présence non avérée mais certains boisements pourraient leur être favorables (hêtraies peu ou non gérées, îlots de sénescence).	<u>Sylviculture</u> : - transformation des peuplements (plantations de résineux allochtones) - rajeunissement des peuplements et perte des vieux arbres (cavités, bois mort,...)	Rural Concept (2018) Carte forestière V2 (IGN, Géoportail)
Milieux ouverts mésophiles	849 ha de pelouses (9% du site)	Ces milieux sont bien représentés sur le site et en plutôt bon état. La gestion extensive est encore bien présente.	- <u>Pelouses acidiclinales montagnardes</u> (PR)	<u>Chiroptères</u> : Milieux de chasse de certaines espèces, importance des effets lisières avec les forêts.	<u>Dynamique naturelle</u> : - fermeture ligneuse <u>Agriculture</u> : - écobuage trop fréquents - sur- ou sous-pâturage - fertilisation - retournement du sol <u>Sylviculture</u> : - reboisement	DOCOB 2003 Inventaire Zones Humides CDSL (2005) Rural Concept (2018) RPG 2012
	1 202 ha de landes et fruticées (12,8 % du site)		- <u>Landes acidiphiles montagnardes</u> (« landes à Callune »)(IC) - <u>Landes à Genêt purgatif</u> (IC)			
	706 ha de prairies (7,5 % du site)	Certains de ces milieux ont cependant été retournés pour la création de cultures ou de prairies temporaires.	- <u>Prairies de fauche submontagnardes et montagnardes</u> (IC)	<u>Damier de la Succise</u> : Fréquente les prairies fleuries pour son alimentation. <u>Ecaille chinée</u> : Présence non avérée mais espèce commune qui fréquente de nombreux milieux mais apprécie les prairies fleuries.	<u>Dynamique naturelle</u> : - milieux conservés par l'activité agricole <u>Agriculture</u> : - fauche précoce - surpâturage - fertilisation trop importante - retournement du sol	
	268 ha de cultures et autres milieux ouverts (2,8 % du site)		Milieux artificialisés, pas d'habitat d'intérêt communautaire		<u>Agriculture</u> : - intensification des pratiques	

Grands milieux	Surface, linéaire et pourcentage de recouvrement du site	Etat sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire (IC) et prioritaires (PR) concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines)	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Zones urbanisées Infra-structures	164 ha de zones urbanisées et infrastructures (routes et pistes ; 1,7% du site)	L'habitat sur le site reste très diffus. Pas de dynamique positive attendue.	Milieux artificialisés, pas d'habitat d'intérêt communautaire	<u>Chiroptères</u> : Les espèces du site y trouvent leurs gîtes d'été (combles, greniers, granges...).	<u>Rénovation du bâti</u> : - perte de gîtes ou d'accès aux gîtes pour les chiroptères	Rural Concept (2018)

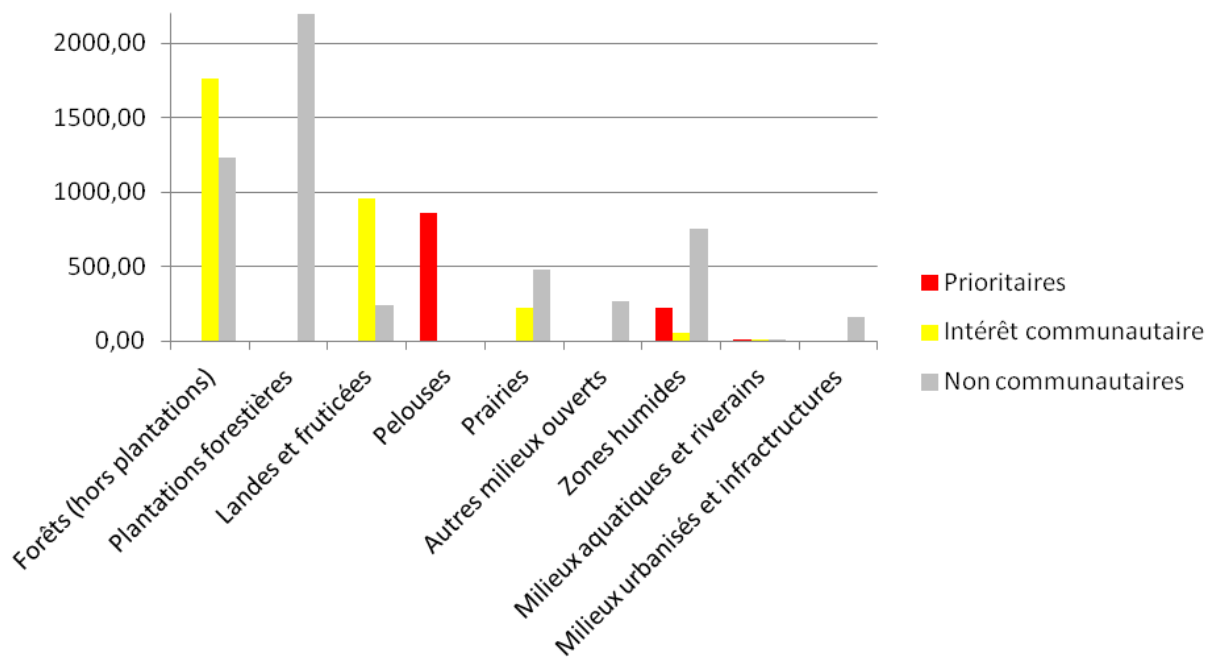


Figure 20 : Répartition des statuts de la directive « Habitats » par grands types de milieu (en hectares)

Milieux forestiers :

Les milieux forestiers mésophiles (hors ripisylves et boisements tourbeux) occupent la majorité du site (55 %). Cependant, les plantations de résineux représentent à elles seules 23 % de la surface du site. Parmi les 32 % restant de forêts hors plantations, environ 19 % sont des hêtraies d'intérêt communautaire et 13 % sont des pineraies de Pins sylvestres (en grande majorité) et des boisements pionniers de bouleaux.

Les boisements du site font en grande majorité l'objet d'une gestion sylvicole.

Milieux ouverts :

Les milieux ouverts mésophiles (hors zones humides) couvrent 32 % de la superficie du site. Les 2/3 de ces milieux ouverts sont d'intérêt communautaire ou prioritaire. Les landes et fruticées représentent près de 40 % de ces milieux ouverts et sont à 80 % des habitats d'intérêt communautaire. Les pelouses correspondent à 28 % des milieux ouverts et sont entièrement constituées de « nardaies » (habitat prioritaire). Enfin, les prairies représentent 23 % des milieux ouverts du site et sont composées pour 32 % de prairies de fauche d'intérêt communautaire.

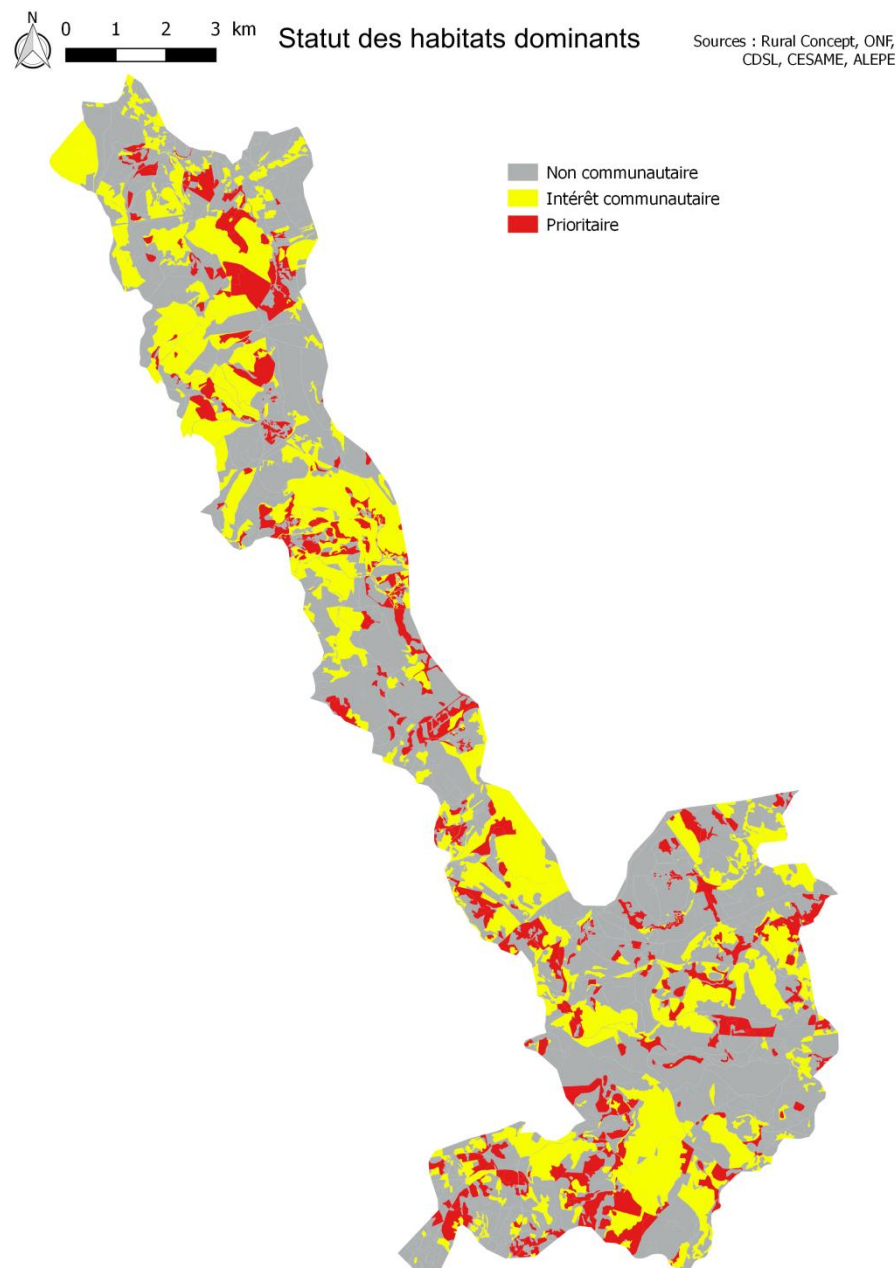
Ces milieux ont pour la majorité un usage agricole pour la fauche ou le pâturage.

Zones humides :

Les zones humides sont particulièrement bien représentées sur ce site dont elles occupent 11 % de la surface. Environ 1/3 sont des tourbières et bas-marais et 2/3 des prairies humides. Un peu plus de 20 % de ces milieux humides correspondent à des habitats d'intérêt communautaire prioritaires et 5 % à des habitats d'intérêt communautaire non prioritaires. Une majorité est gérée par un pâturage extensif.

Milieux aquatiques et associés :

Ces milieux occupent une très faible surface sur le site qui constitue une tête de bassins versants.



1.7 Milieux naturels et espèces : Diagnostic des enjeux patrimoniaux

1.7.1 Habitats naturels d'intérêt communautaire

Un habitat naturel est un milieu naturel décrit par des conditions abiotiques (climatiques, géologiques, pédologiques et topographiques) définies et sur lequel s'expriment une flore et une faune spécifiques. Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont identifiés par la directive européenne « Habitats, faune, flore » du fait soit de leur rareté, soit de leur représentativité de la diversité au sein d'un domaine biogéographique, et leur conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000.

Les données concernant les habitats naturels du site proviennent de plusieurs sources :

- **Un premier inventaire des habitats d'intérêt communautaire a été réalisé pour l'élaboration du Docob de 2003. Il a été mené par l'ONF et le CEN 48 (anciennement CDSL).** Il a consisté en une phase de photo-interprétation faisant ressortir la présence de trois types de milieux : les tourbières, les pelouses et les landes ; suivie d'une phase de terrain (été 2000) lors de laquelle les habitats pré-repérés ont été prospectés, caractérisés et cartographiés au 1/10 000ème. Sept habitats d'intérêt communautaire ont ainsi été inventoriés.
- **Des inventaires ciblés sur les zones humides, menés par le CEN 48 (anciennement CDSL) et l'ONF en 2003 et 2005** et financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, ont permis de compléter la cartographie des zones humides sur le site lors de la présente révision du Docob.
- **Une cartographie précise des habitats naturels sur les zones humides autour des captages AEP du site a été réalisée au cours de l'animation du site (en 2010) par le bureau d'étude CESAME** et a permis de compléter la cartographie des zones humides sur le site lors de la présente révision du Docob.
- **Des compléments d'inventaires ciblés sur les habitats d'intérêt communautaire non présents dans le Docob de 2003 ont été réalisés par Rural Concept en 2018 pour la présente révision du Docob.** Ces compléments ciblaient les habitats de prairies naturelles de fauche, de prairies humides oligotrophes, de mégaphorbiaies, d'aulnaie-frênaies rivulaires et de hêtraies. Une première phase de photo-interprétation et de consultation bibliographique a permis de cibler les secteurs à prospecter en priorité pour maximiser les contacts avec ces habitats. Une seconde phase de terrain a permis la réalisation de relevés phytosociologiques et la cartographie de ces habitats. Sept nouveaux habitats d'intérêt communautaire ont ainsi été inventoriés.
- Enfin, **un travail de compilation de ces différentes sources, de digitalisation et de photo-interprétation sur les secteurs vierges de données, a été réalisé par Rural Concept pour la présente révision du Docob** afin de produire une cartographie complète des habitats naturels sur les 9 400 ha du site.
- De nouveaux inventaires ciblés sur les zones humides ont été menés en 2017-2018 en forêt domaniale de la Croix de Bor par l'ONF et le CEN Lozère. Leurs résultats n'ont pas pu être intégrés à la présente étude.

Des fiches détaillées de présentation de chaque habitat d'intérêt communautaire sont présentées en annexes. Elles renseignent sur leurs caractéristiques, leur détermination, leurs rôles écologiques, leur dynamique, leur état de conservation, leur lien avec les pratiques de gestion.

Tableau 9 : Synthèse des habitats naturels d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive 92/43)

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle Biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Milieux aquatiques et associés						
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> - Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides	3260 - 3260-1	< 1 ha < 0,01%	Présentes dans les petits cours d'eau courants permanents qui serpentent à travers les zones humides du site, sous forme d'herbiers denses et monospécifiques de Callitriche à crochets (<i>Callitriche hamulata</i>) ou de Myriophylle à feuilles alternes (<i>Myriophyllum alterniflorum</i>). <u>Dynamique</u> : Groupements pionniers assez stables maintenus par le régime hydrologique.	Non évalué	Défavorable inadéquat	Rural Concept
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430 - 6430-2	1,7 ha 0,02% 960 ml	Cantonnées à des cordons étroits le long des cours d'eau, plutôt dans leur partie aval sur le site. Elles sont structurées principalement par la Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>) et l'Angélique des bois (<i>Angelica sylvestris</i>). <u>Dynamique</u> : La mise en défens (du pâturage et de la fauche) le long du cours d'eau favorise le développement et le maintien de cet habitat, l'absence de mise en défens tend au contraire à le faire régresser.	Défavorable inadéquat <u>Atteintes</u> : Habitat en limite altitudinale de répartition, défavorisé par la fauche et le pâturage des berges	Défavorable inadéquat	Rural Concept

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle Biogéographique (MNH-SPN 2009)	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
<p>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>- Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses*</p>	<p>91E0*</p> <p>- 91E0-6*</p>	<p>2,4 ha 0,03 % 2 170 ml</p>	<p>Absentes des parties les plus amont des cours d'eau, elles commencent à s'exprimer en limite de périmètre sur le site. Dès que les pentes en bord de cours d'eau sont marquées elles sont remplacées par la hêtraie. Elles sont structurées par l'Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) et les Bouleaux (<i>Betula pubescens</i> et <i>Betula pendula</i>). Le frêne est très peu présent.</p> <p><u>Dynamique</u> : Stable, maintenu par le régime hydrologique. Plusieurs ripisylves de saules arbustifs ont été observées sur le site et pourraient avec le temps évoluer vers cet habitat par une colonisation par l'Aulne glutineux.</p>	<p>Défavorable mauvais</p> <p><u>Atteintes</u> : Habitat en limite altitudinale de répartition, défavorisé par la fauche et le pâturage des berges</p>	<p>Défavorable mauvais</p>	<p>Rural Concept CESAME</p>
Zones humides						
<p>Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)</p> <p>- Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées</p>	<p>6410</p> <p>- 6410-11</p>	<p>17,9 ha 0,19 %</p>	<p>Il s'agit de prairies humides oligotrophes sur sols tourbeux à para-tourbeux. Elles sont principalement dominées par le Jonc acutiflore (<i>Juncus acutifloris</i>), parfois accompagné de la Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>) en plus ou moins forte abondance. Les espèces de bas-marais y sont également fréquentes. L'habitat couvre parfois des surfaces notables mais est également très souvent présent en mosaïque assez fine avec les végétations de tourbières et/ou avec les prairies humides mésotrophes à eutrophes. Il est probablement sous-estimé sur le site.</p> <p><u>Dynamique</u> : L'habitat est sensible à toute perturbation du régime hydrologique. Une augmentation de l'intensité du pâturage peut le faire évoluer vers la prairie humide mésophile à eutrophile.</p>	<p>Favorable</p> <p><u>Atteintes</u> : Il est cependant possible qu'une partie des prairies humides mésotrophe à eutrophes du site proviennent de cet habitat suite à dégradation par le pâturage.</p>	<p>Défavorable mauvais</p>	<p>Rural Concept</p>

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle Biogéographique (MNH-SPN 2009)	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Tourbières hautes actives* - Végétation des tourbières hautes actives*	7110* - 7110-1*	199 ha 2,12 %	<p>Tourbières acides, ombrotrophiques, pauvres en éléments minéraux nutritifs, essentiellement alimentées par les eaux de pluies, dans lesquelles le niveau d'eau est plus élevé que la nappe phréatique environnante, avec une végétation de plantes vivaces dominées par des buttes à Sphaignes colorées, à l'origine de la croissance de la tourbière.</p> <p><u>Dynamique</u> : L'habitat est sensible à toute perturbation du régime hydrologique. En cas d'assèchement, il évolue vers l'habitat de tourbière dégradé. En l'absence de perturbation, l'habitat peut évoluer vers la tourbière boisée.</p>	Favorable <u>Atteintes</u> : Drainage, captage pour alimentation en eau potable, écobuage, girobroyage, reboisement, piétinement	Défavorable mauvais	Ancien DOCOB CESAME
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration	7120 - 7120-1	8,6 ha 0,09 %	<p>Tourbières hautes qui ont subi des perturbations (généralement anthropiques) dans l'hydrologie naturelle de la masse de tourbe, conduisant à l'assèchement de leur surface et/ou au changement ou perte d'espèces. Les espèces végétales des tourbières hautes sont toujours présentes mais en moindre abondance, au profit d'espèces témoins d'un assèchement (<i>Molinia caerulea</i>, <i>Nardus stricta</i>,...).</p> <p><u>Dynamique</u> : L'assèchement combiné à une faible pression de pâturage peut conduire à la colonisation par les ligneux et la fermeture progressive du milieu. Une restauration des conditions hydrologiques associée à des actions de creusement/étrépage peut conduire au retour vers un habitat de tourbière de transition ou de tourbière haute active.</p>	Défavorable inadéquat <u>Atteintes</u> : Drainage	Défavorable inadéquat	Ancien DOCOB CESAME Rural Concept

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle Biogéographique (MNH-SPN 2009)	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Tourbières de transition et tremblantes - Tourbières de transition et tremblants	7140 - 7140-1	29,5 ha 0,31 %	Formations turfigènes se développant à la surface d'étendues d'eau oligotrophes à mésotrophes, intermédiaires entre les communautés soligènes et ombrogènes. Elles présentent une grande diversité de communautés végétales. <u>Dynamique</u> : Ces formations peuvent évoluer plus ou moins lentement vers les tourbières hautes.	Favorable <u>Atteintes</u> : Drainage, captage pour alimentation en eau potable	Défavorable mauvais	Ancien DOCOB CESAME
Tourbières boisées* - Boulaies pubescentes tourbeuses de montagne - Pinaies tourbeuses à Pin sylvestre	91D0* - 91D0-1.2 - 91D0-2	20,7 0,22 %	Forêts de feuillus (<i>Betula pubescens</i>) et de conifères (<i>Pinus sylvestris</i>) sur substrats tourbeux humide à mouillé, dont le niveau de la nappe phréatique est en permanence élevé ou supérieur au niveau environnant. L'eau est toujours très pauvre en éléments nutritifs. Les espèces des tourbières hautes actives sont présentes. <u>Dynamique</u> : Habitat stable en l'absence de perturbation du régime hydrologique.	Favorable <u>Atteintes</u> : Coupe forestière, piétinement	Défavorable inadéquat	Ancien DOCOB CESAME
Milieus ouverts mésophiles						
Landes sèches européennes - Landes acidiphiles montagnardes du Massif central	4030 - 4030-13	952 ha 10,13 %	Généralement dominées par la Callune (<i>Calluna vulgaris</i>) accompagnée principalement de la Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>) et/ou du Genêt pileux (<i>Genista pilosa</i>), ces landes occupent soit des terrains pauvres plutôt secs (situations primaires) soit colonisent des pelouses suite à une baisse de l'intensité du pâturage. <u>Dynamique</u> : Evolution plus ou moins rapide en fonction des conditions édaphiques par colonisation de ligneux hauts. Les pratiques telles que le pâturage, le gyrobroyage ou la coupe des ligneux hauts freinent cette évolution naturelle.	Défavorable inadéquat <u>Atteintes</u> : Colonisation de ligneux hauts, écobuage ou girobroyage inadéquat, surpâturage	Défavorable mauvais	Ancien DOCOB

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle Biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> - Landes à Genêt purgatif du Massif central	5120 - 5120-1	5,3 ha 0,06 %	Formations buissonnantes dominées par le Genêt purgatif (<i>Cytisus oromediterraneus</i>), sur des sols squelettiques, assez filtrants et sur des pentes bien exposées. <u>Dynamique</u> : Seules les landes primaires étant d'intérêt communautaire, il s'agit de formations à l'évolution très lente du fait de la forte contrainte hydrique et édaphique sur ces sols squelettiques.	Favorable <u>Atteintes</u> : Ecobuage, surpâturage	Favorable	Ancien DOCOB
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)* - Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central*	6230* - 6230-4*	861 ha 9,16 %	Pelouses denses, sèches à mésophiles, sur sols acides et pauvres en éléments organiques. Elles occupent des pentes et sommets de versants sur le site. <u>Dynamique</u> : Leur présence est liée au pastoralisme, en l'absence de pâturage les landes sèches gagnent ces surfaces. Un pâturage trop intensif conduit à l'appauvrissement spécifique de ces pelouses et une dominance quasi-exclusive du Nard (<i>Nardus stricta</i>). La fertilisation de ces pelouses en lien avec une gestion par la fauche peut conduire à une évolution vers les milieux de prairies de fauche.	Favorable <u>Atteintes</u> : Colonisation par les ligneux, surpâturage	Défavorable mauvais	Ancien DOCOB

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle Biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
<p>Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</p> <p>- Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques</p>	<p>6510</p> <p>- 6510-7</p>	<p>36,6 ha 0,39 %</p>	<p>Ces prairies sont caractéristiques d'une gestion par la fauche et d'une fertilisation relativement élevée (en comparaison notamment avec les prairies de l'habitat suivant). Elles s'en distinguent d'ailleurs par la dominance de l'Avoine élevée (<i>Arrhenatherum elatius</i>). Elles sont assez peu représentées sur le site, où les prairies montagnardes sont plus présentes du fait de l'altitude et de la gestion plus extensive qui y est généralement corrélée.</p> <p><u>Dynamique</u> : Le maintien de l'habitat repose sur le maintien de l'équilibre entre l'export par la fauche et la fertilisation raisonnée. Un export trop important par rapport à la fertilisation peut conduire ici à une évolution vers les prairies de fauche de montagne. A l'inverse, une fertilisation trop forte fera évoluer l'habitat vers la friche nitrophile. Enfin, le changement vers une gestion majoritairement par le pâturage conduira à la perte des espèces liées à la fauche et donc l'évolution vers une prairie de pâture.</p>	<p>Favorable</p> <p><u>Atteintes</u> : Fertilisation trop élevée (appauvrissement de la diversité en dicotylédones), Fauche précoce</p>	<p>Défavorable mauvais</p>	<p>Rural Concept</p>

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle Biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Prairies de fauche de montagne - Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	6520 - 6520-1	188 ha 2 %	Prairies de l'étage montagnard, riches en espèces, caractéristiques d'une gestion par la fauche (et éventuellement le pâturage extensif) et peu de fertilisation. Bien représentées sur le site, elles sont cependant regroupées sur les secteurs à proximité des hameaux. <u>Dynamique</u> : Le maintien de l'habitat repose sur le maintien de l'équilibre entre l'export par la fauche et la fertilisation raisonnée. Un export trop important par rapport à la fertilisation peut conduire à un retour vers la pelouse dont ces prairies sont issues. A l'inverse, une fertilisation trop forte par rapport à l'export conduira dans un premier temps à une évolution vers les prairies de fauche eutrophes de l'habitat précédent. Enfin, le changement vers une gestion par un pâturage plus intensif conduira à la perte des espèces liées à la fauche et donc l'évolution vers une prairie de pâturage.	Favorable <u>Atteintes</u> : Gestion par le pâturage plutôt que par la fauche (perte des espèces indicatrices du régime de fauche), Fauche précoce	Défavorable mauvais	Rural Concept
Milieus forestiers mésophiles						
Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>) - Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx - Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	9120 - 9120-3 - 9120-4	1 767 ha 18,8 %	Le sylvo-faciès de Hêtraie est beaucoup plus répandu que celui de Hêtraie-sapinière sur le site. La strate arborée est généralement assez dense et les strates arbustives et herbacées assez claires. Le houx est présent mais de façon très éparse. Les hêtres sont rarement de diamètre très important et les traces de gestion sont fréquentes. Il s'agit de forêts relativement jeunes en raison des déboisements massifs du passé. <u>Dynamique</u> : Habitat stable car correspondant au climax de la végétation sur le site ; forêts encore jeunes. Les coupes et prélèvements sont défavorables au sapin et favorisent le sylvo-faciès de hêtraie pure.	Défavorable inadéquat <u>Atteintes</u> : Faible présence de très gros bois et de bois mort ; Enrésinement à l'échelle du site	Inconnu	Rural Concept

Les variations du relief et l'hydrographie du site, associés à la diversité des pratiques de gestion, sont à l'origine d'une diversité notable d'habitats d'intérêt communautaire sur le site. **Ce sont ainsi 14 habitats naturels d'intérêt communautaire qui ont été recensés, couvrant 4 091 hectares soit 43,5% de la superficie du site Natura 2000.** Parmi ces habitats, **4 sont d'intérêt communautaire prioritaire et représentent 1 083 hectares soit 11,5% de la superficie du site.**

- **Les habitats naturels d'intérêt communautaire associés aux cours d'eau** sont peu représentés sur le site (0,05% de la superficie du site, un peu plus de 3 km de linéaire au total). Cela est dû à la fois à leur caractère ponctuel ou linéaire, et au fait que le site comporte les parties les plus amont des cours d'eau, à la limite de la répartition de ces habitats sur le réseau hydrographique. Cette dernière observation explique d'ailleurs également en partie leur **état de conservation jugé globalement défavorable** du fait notamment des faibles surfaces occupées et du manque de continuité. En revanche, les atteintes liées aux espèces exotiques envahissantes ou aux perturbations du régime hydrologique, souvent courantes pour ces types de milieux, ne sont pour l'instant pas observées sur le site. Ainsi, si les caractéristiques abiotiques limitent l'expression de ces habitats sur une majeure partie du site, il est cependant à noter que des changements de pratiques (mise en défens des berges contre le pâturage et la fauche par exemple) pourraient probablement favoriser leur extension sur les secteurs où ils sont présents.
- **Les habitats naturels d'intérêt communautaire des zones humides** représentent sans aucun doute l'enjeu majeur sur ce site Natura 2000. Même si ce ne sont pas les plus couvrant (près de 276 hectares soit 2,9% de la superficie du site), ce sont les plus diversifiés avec 5 habitats d'intérêt communautaire (dont 2 habitats prioritaires). Ce sont également ceux qui recèlent les enjeux patrimoniaux les plus forts en termes de flore et de faune, et dont le rôle fonctionnel vis-à-vis de la qualité des cours d'eau du site et des autres territoires à enjeux à l'aval est particulièrement important. Sur le site, ces habitats sont jugés de façon générale en **état de conservation favorable**, ce qui tranche avec leur évaluation globalement défavorable à l'échelle biogéographique. Le site Montagne de la Margeride présente en effet des caractéristiques géologiques et topographiques particulièrement favorables à la présence importante de ces milieux. De plus, l'agriculture y est restée relativement extensive et tournée vers l'élevage, et la forte proportion de forêts publiques a favorisé la prise en compte de l'enjeu portant sur ces milieux dans l'activité sylvicole. Enfin, plusieurs espèces patrimoniales de flore et de faune ont joué un rôle parapluie notable pour la protection de ces milieux. Cette évaluation globale ne doit cependant pas cacher que des atteintes locales existent sur ces milieux sur le site.
- **Les habitats d'intérêt communautaire ouverts mésophiles** sont les plus représentés en termes de surface avec 5 habitats d'intérêt communautaire couvrant 2 044 hectares soit 21,7% de la surface du site. Il est à noter que près de 90% de cette surface concerne 2 de ces habitats : les landes acidiphiles montagnardes et les pelouses acidiclinales montagnardes (habitat prioritaire). Ces deux habitats sont en lien étroit avec les pratiques pastorales extensives (parcours) sur le site. De la même manière, les 2 habitats d'intérêt communautaire de prairies de fauche sont indissociables des pratiques de gestion liées à l'élevage sur le site. Ces habitats sont jugés dans un **état de conservation favorable, à l'exception des landes à Callune jugées dans un état défavorable inadéquat**. Ces dernières sont en effet souvent les premières à subir un abandon du pâturage extensif au profit d'une colonisation par les ligneux hauts. De même que pour les habitats humides, cette évaluation globale ne doit pas cacher que des atteintes locales existent sur les milieux ouverts mésophiles sur le site. Et il faut souligner que l'évolution de l'agriculture sur le site est un paramètre majeur conditionnant l'état de ces milieux.
- **Les habitats d'intérêt communautaire forestiers mésophiles** correspondent aux hêtraies acidiphiles et représentent la deuxième surface la plus importante avec 1 767 hectares soit 18,8% de la superficie du site. Aussi, cet habitat demeure bien représenté malgré les déboisements massifs du passé et les surfaces importantes replantées en résineux lors des premières campagnes de reboisement. Environ la moitié de la surface de cet habitat se trouve en forêts publiques, et le hêtre progresse dans ces forêts. **Son état de conservation est évalué comme défavorable inadéquat**, principalement du fait de la relative jeunesse de ces forêts et d'une gestion sylvicole qui limite l'expression des stades de forêts mûres, ceci malgré la mise en place progressive d'une trame de vieux bois par l'ONF dans les forêts domaniales. Par ailleurs, les plantations résineuses occupent probablement de nombreuses stations qui autrement seraient favorables à l'expression de cet habitat.

Les schémas suivants présentent les relations dynamiques entre les principaux habitats présents sur le site.

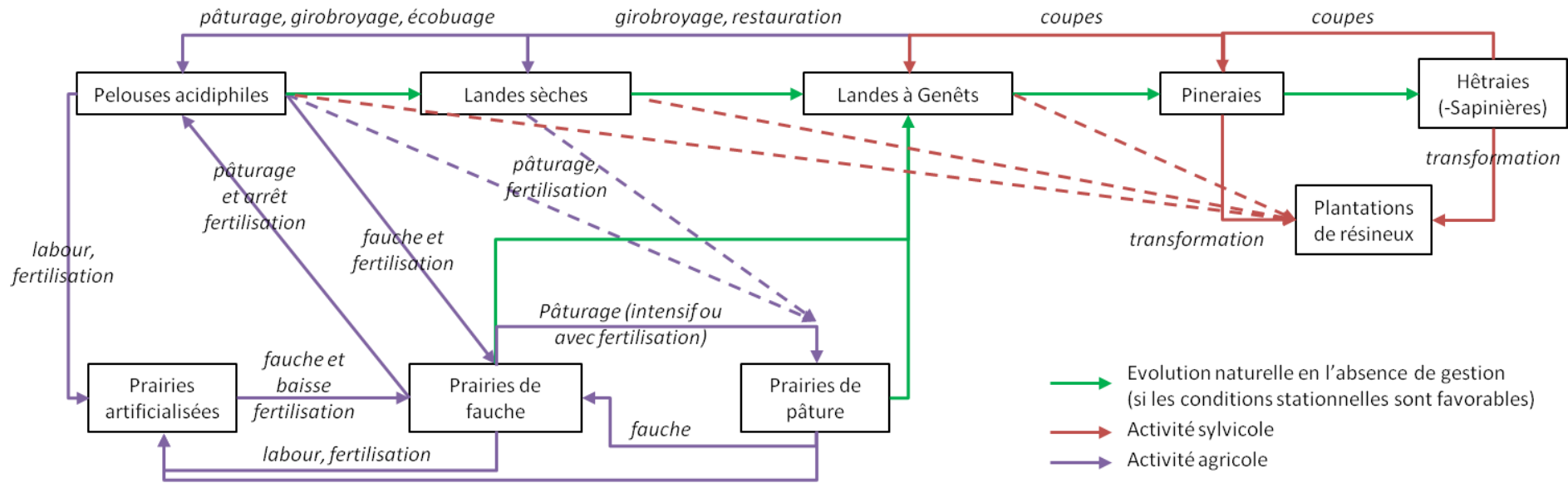


Figure 21 : Schéma des relations dynamiques entre les milieux mésophiles du site Natura 2000

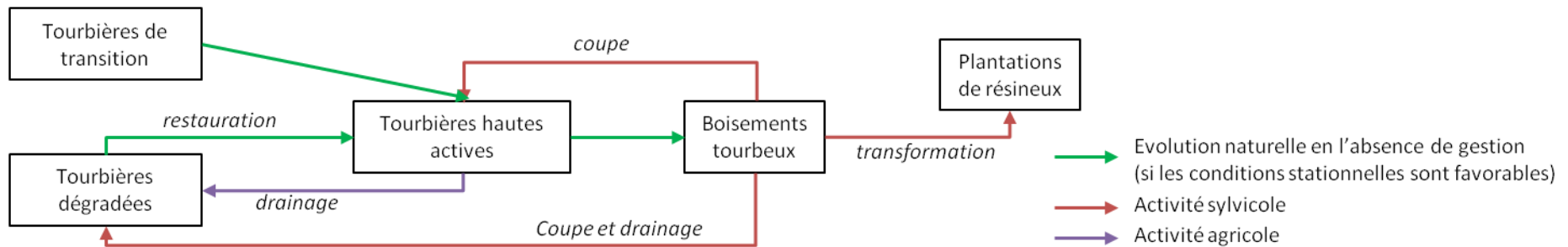


Figure 22 : Schéma des relations dynamiques entre les milieux tourbeux du site Natura 2000

1.7.2 Espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats)

Sont traitées dans cette partie les espèces d'intérêt communautaire au titre de l'annexe II de la Directive Habitats, c'est-à-dire présentant un enjeu fort à l'échelle européenne et dont la conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000.

Les données concernant l'état des lieux des espèces d'intérêt communautaire proviennent de plusieurs sources :

- **La flore** : Aucune prospection ciblée n'a été réalisée sur la flore que ce soit lors de l'élaboration du Docob de 2003 ou lors de sa présente révision. Les données ci-après proviennent de la consultation des données existantes au moment de la présente révision du Docob (Données SILENE Flore de Septembre 2018 transmises par le CBNMed via le SINP).
- **La Loutre** : Des prospections des indices de présence de la Loutre ont été réalisées en 2001 pour l'élaboration du premier Docob. Des suivis ont ensuite été menés par l'ALEPE dans le cadre du PNA Loutre. Les résultats du PNA Loutre ont été consultés lors de la présente révision du Docob ainsi que les données Mammifères terrestres (à jour de Juillet 2018) transmises par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon via le SINP.
- **Les chauves-souris (chiroptères)** : Un inventaire a été réalisé par l'ALEPE en 2001-2002 lors de l'élaboration du premier Docob. Il a consisté en des recherches de gîtes estivaux, des écoutes acoustiques et des captures au filet. Ses résultats sont complétés ici par la consultation des données existantes au moment de la présente révision du Docob (données Chiroptères, à jour de Juillet 2018, transmises par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon via le SINP).
- **Les insectes** : Aucune prospection ciblant ce groupe n'a été réalisée lors de l'élaboration du premier Docob. Un inventaire cartographique des sites de ponte de l'Azuré des mouillères a été réalisé par l'ALEPE dans le cadre du PNA « Maculinea » sur une partie du site Natura 2000 en 2014-2015 ; il ne s'agit cependant pas d'une espèce d'intérêt communautaire. Des prospections ciblées sur le Damier de la Succise ont été menées sur le site par Rural Concept en 2018 lors de la présente révision du Docob. Elles ont consisté en une prospection fine des pieds de Succise sur 29 zones humides du site Natura 2000 entre mi-août et début octobre pour rechercher les nids de chenilles. Enfin, les données existantes au moment de la présente révision ont été consultées (données transmises par l'OPIE – Novembre 2016 pour les Odonates et Février 2018 pour les autres insectes et arachnides - et le CEN_OPIE – Janvier 2018 pour les Odonates et Papillons – via le SINP). Un inventaire PNA sur l'Azuré des mouillères est en cours sur la partie en bassin Loire-Bretagne, mené par l'ONF avec le financement de l'agence de l'eau (ses résultats n'ont pas pu être intégrés à la présente étude).
- **Les poissons** : Des pêches électriques ont été menées sur le site pour l'élaboration du Docob de 2003 par des agents du Conseil Supérieur de la Pêche – brigade Lozère en juin 2001. Ces pêches n'ont pas permis de montrer que le Chabot est présent sur le site même si sa présence a pu être confirmée à proximité du site à des altitudes moindre (à Grandrieu notamment). Lors des pêches a pu être constatée la présence de truites fario, vairons et loches franches au sein des cours d'eau du site. Aucune donnée supplémentaire concernant ce groupe n'a été trouvée lors de la consultation des données existantes au moment de la présente révision.

Des fiches détaillées de présentation par espèce figurent en annexes. Elles renseignent sur la répartition, la biologie, l'écologie (notamment les habitats utilisés ou susceptibles d'être utilisés par les espèces sur le site Natura 2000), l'état de conservation et les menaces pour chaque espèce.

Tableau 10 : Espèces d'intérêt communautaire au titre de l'annexe II de la Directive Habitats

Légende : Les lignes grisées correspondent aux espèces possiblement ou probablement présentes sur le site (mais non attestées en l'état actuel des connaissances)

Groupe	Nom latin	Nom commun	Code N2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité population/Habitat	État de conservation à l'issue inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine des données/ Structures ressources
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE FLORISTIQUES								
Bryophytes	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	Hypne brillante	1393	Présence probable. Une seule observation mais espèce méconnue et certainement sous-inventoriée.	Les deux espèces ont été observées au même endroit, dans un vallon humide avec lâchement boisé.	Non évalué	Défavorable mauvais	SINP (Réseau des botanistes amateurs, 2012)
	<i>Orthotricum rogeri</i>	Orthotric de Roger	1387				Défavorable inadéquat	
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE FAUNISTIQUES								
Mammifères terrestres	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	10-20 individus (DOCOB 2003)	Reproduction certaine	Favorable	Favorable	PNA (2010-2015), SINP (ALEPE, 2012)
Chiroptères	<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	1307	Présence certaine d'au moins une de ces deux espèces en 2002	Récolte et analyse de guano dans une grange à Laldonès	Non évalué	Défavorable mauvais	ALEPE (2001-2002)
	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	1324			Non évalué	Inconnu	
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	Présence certaine en 1990 (capture)	Présence d'habitats favorables	Non évalué	Inconnu	SINP (PNC, 1990)
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304		Présence d'habitats favorables pour le gîte et l'alimentation	Non évalué	Défavorable inadéquat	
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	Présence probable	Présence d'habitats assez favorables; espèce présente en Lozère et à des altitudes similaires dans le Forez	Non évalué	Défavorable inadéquat	Docob 2003 et Docob « Sommets et versants orientaux de la Margeride » (2008)
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	1308	Présence possible		Non évalué	Défavorable inadéquat	
Lépidoptères	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	1065	Présence et reproduction certaine en 2018	Chenilles observées sur 3 zones humides de la partie sud du site	Non évalué	Défavorable inadéquat	Rural Concept (2018)
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	1078	Présence probable	Aucun individu recensé Présence d'habitats favorables	Non évalué	Favorable Espèce très commune	

Groupe	Nom latin	Nom commun	Code N2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité population/Habitat	État de conservation à l'issue inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine des données/ Structures ressources
Coléoptères	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Présence possible	Aucun individu recensé Présence d'habitats favorables	Non évalué	Favorable	
	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des alpes	1087	Présence possible	Aucun individu recensé Présence d'habitats favorables	Non évalué	Défavorable inadéquat	
Odonates	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	1044	Présence possible	Aucun individu recensé Présence d'habitats favorables	Non évalué	Etat défavorable mauvais	
Crustacés	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	1092	Présence probable	Aucun individu recensé Présence d'habitats favorables	Non évalué	Etat défavorable mauvais	

La question de la probabilité de présence d'autres espèces d'intérêt communautaire s'est posée, notamment concernant les espèces suivantes :

- La **Laineuse du prunellier**, *Eriogaster catax*, dont la présence sur le site paraît cependant **très peu probable**. Ce papillon de nuit a une affinité pour les milieux calcicoles et/ou thermophiles et n'est à ce jour pas mentionnée en Lozère.
- La **Cordulie à corps fin**, *Oxygastra curtisii*, dont la présence sur le site paraît **peu probable**. Cette libellule se cantonne généralement sous 800m d'altitude et sur des cours d'eau plus larges, aux berges boisées et aux eaux calmes. Elle est en revanche bien présente sur les cours d'eau plus en aval du site.
- La **Moule (ou Mulette) perlière**, *Margaritifera margaritifera*, dont la présence sur le site paraît **peu probable**. Bien que non recherchée sur le site, elle l'a été sans succès sur le site voisin « Sommets et versants orientaux de la Margeride » (Soberco Environnement, 2008). Sa présence est connue sur des cours d'eau plus en aval du site, côté lozérien et algérien.
- Le **Chabot**, *Cottus gobio*, dont la présence sur le site paraît **peu probable**. Ce poisson a été recherché sans succès sur le site en 2001. Sa présence est connue plus en aval du site mais les cours d'eau de ce dernier ne semblent pas correspondre à son habitat (Conseil Supérieur de la Pêche, 2001).

1.7.2.1 La flore

La présence de deux espèces de mousses d'intérêt communautaire (Annexe II) est probable sur le site : l'**Hypne brillante** (*Hamatocaulis vernicosus*) et l'**Orthotric de Roger** (*Orthotricum rogeri*). Elles n'ont fait l'objet d'aucun inventaire ciblé et seule une donnée de chaque espèce a été recensée, dans un même vallon humide (commune de Saint-Paul-le-Froid), par le Réseau des botanistes amateurs en juillet 2012. *Hamatocaulis vernicosus* est cependant également connue sur le secteur du Sauvage (Haute-Loire, site Natura 2000 Sommets et versants orientaux de Margeride) proche du site Natura 2000. Il est à noter que ces deux espèces sont délicates à détecter et à déterminer. Des inventaires complémentaires sont donc nécessaires pour évaluer la répartition de ces espèces sur le site ainsi que leur état de conservation.

L'Hypne brillante (*Hamatocaulis vernicosus*) est rare à l'étage montagnard dans les principaux massifs montagneux d'Auvergne (Hugonnot V., 2009). Dans le Massif central, ses groupements typiques d'accueil sont les tremblants du *Caricion lasiocarpae*, et dans une moindre mesure les bas-marais neutroclines du *Caricion nigrae*. Sa conservation est liée au maintien en bon état de ces habitats d'accueil, notamment vis-à-vis des effets du pâturage. En effet, ces habitats pionniers souffrent d'un piétinement excessif qui finit par détruire la couverture muscinale, mais le pâturage est aussi facteur d'enrichissement, notamment dans les secteurs pâturés depuis très longtemps, s'il reste très extensif (Hugonnot V., 2009).

L'**Orthotric de Roger** (*Orthotricum rogeri*) est une endémique européenne, connue des Pyrénées au sud de la Scandinavie et d'Europe centrale jusqu'au Caucase. En France, *Orthotrichum rogeri* apparaît limitée aux Pyrénées, aux Alpes, aux Vosges et au Massif central où elle présente d'ailleurs ses plus importantes populations (Hugonnot V., 2009). Il s'agit d'une mousse exclusivement arboricole, corticole, montrant une nette préférence envers les essences à feuillage caduc (Hugonnot V., 2009).

1.7.2.2 La Faune

Les Chiroptères

Les données concernant ce groupe sont relativement anciennes, aucun inventaire n'a été réalisé sur le site Natura 2000 depuis 2002.

Habitat

Le site Natura 2000 présente de vastes surfaces de boisements mixtes, de nombreuses zones humides ainsi qu'un linéaire de cours d'eau relativement important. Quelques hameaux et granges dans le périmètre du site peuvent offrir des gîtes estivaux.

État de la population

Toutes méthodes d'inventaire confondues, un total de 11 espèces de chiroptères fréquentent le site Natura2000. Quatre de ces espèces sont d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ») : le Petit murin, le Grand murin, le Murin à oreilles échancrées et le Grand Rhinolophe. Il est très probable que le Grand murin se soit reproduit au sein du site en 2002 puisque du guano a été récolté dans une grange à Laldonès en période estivale. Les données sont cependant insuffisantes pour permettre de juger de l'état de conservation des espèces. Enfin, la présence du Petit Rhinolophe sur le site est probable.

Les principales problématiques de conservation:

- Préservation des éléments linéaires du paysage (haies, ripisylves) : axes de déplacement, richesse entomologique, arbres gîtes ;
- Favoriser une sylviculture permettant le développement de peuplements feuillus ou mixtes, diversifiés en structure, avec présence de strates herbacées et sous- étage et conservant des vieux arbres ou dépérissants propices aux cavités (préférence aux hêtres et chêne) ;
- Prendre les mesures de précaution appropriées lors des interventions sur le bâti (diagnostic préalable nécessaire) ;
- Eviter le dérangement par les activités humaines dans ou aux abords des cavités – gîte ;
- Limiter l'implantation de projets éoliens sur le site.

La Loutre

Après une quasi disparition dans les années 1960, la Loutre a naturellement réinvesti la majorité du département de la Lozère. Sa population est aujourd'hui complètement restituée et constitue un élément essentiel de la valeur patrimoniale du site Natura 2000 Montagne de la Margeride. Sa conservation y passe par le maintien de la qualité de l'eau à laquelle l'espèce, située en sommet des chaînes trophiques, est extrêmement sensible. Le maintien d'habitats favorables et de zones de tranquillité qui lui sont indispensables semble poser moins de difficultés dans cette zone de moyenne montagne relativement peu soumise à des aménagements lourds des berges.

Le Damier de la Succise

En 2018, Rural Concept a réalisé des prospections ciblées sur les nids de chenilles du Damier de la Succise. Sur 29 stations de Succise en zones humides prospectées sur le site, 3 stations accueillait des nids de chenilles du Damier dans la partie Sud du site. Ces observations permettent d'attester de la reproduction de cette espèce sur le site Natura 2000. Son habitat constaté à travers ces observations correspond à des zones humides présentant des milieux de tourbières, de bas-marais et de prairie humides, en présence de ruisseau ou ruisselet à proximité et d'une population de Succise relativement importante. La végétation y était relativement dense, et même en cours de colonisation par des ligneux hauts sur une des stations. Sur les 3 stations ont respectivement été observés : 1 seul nid de chenilles, 2 nids (dont un petit) et, sur la station la plus importante, 11 nids concentrés sur environ 20 m². Cette dernière station est connectée par un corridor de milieux ouverts humides au secteur du Sauvage (Haute-Loire, site Natura 2000 Sommets et versants orientaux de Margeride) où une quarantaine d'individus adultes (mâles et femelles) ont été recensés en Juin 2012 (InSitu, 2012). Des dispersions interpopulationnelles sont ainsi peut-être possibles entre ces deux stations distantes de moins de 4 km. En effet, les déplacements de plusieurs kilomètres ne seraient pas rares chez cette espèce (Merlet F., Houard X. et Dupont P., 2012). Cette population semble donc probablement viable. Des inventaires complémentaires sont cependant nécessaires pour préciser la répartition de l'espèce sur le site et évaluer son état de conservation.

1.7.2.3 Les espèces d'intérêt communautaire à rechercher

Les investigations à mener dans les années qui viennent concernent les espèces suivantes :

Confirmation de leur présence et/ou précision de leur répartition sur le site :

- 2 espèces de Bryophytes (Hypne brillante et Orthotric de Roger) ;
- 5 espèces de Chiroptères (Petit murin, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Barbastelle, Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe) ;
- 2 espèces de Lépidoptères (Damier de la Succise et Ecaille chinée) ;
- 2 espèces de Coléoptères saproxyliques (Lucane cerf-volant ; Rosalie des alpes) ;
- 1 espèce d'Odonate (Agrion de mercure) ;
- Ecrevisse à pieds blancs.

Quelques individus erratiques (solitaires et mobiles) de Loup d'Europe (*Canis lupus*) sont occasionnellement présents sur le site (Réseau Loup-Lynx de l'ONCFS, 2018) mais l'espèce n'y est pas établie. Une veille des informations du réseau Loup-Lynx de l'ONCFS pourra être réalisée.

1.7.3 Espèces d'intérêt patrimonial

Sont traitées dans cette partie les espèces autres que les espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive Habitat.

1.7.3.1 Flore d'intérêt patrimonial

Tableau 11 : Flore d'intérêt patrimonial

Statut	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources Cartes – Annexes associées
Espèces de l'annexe V de la directive européenne « Habitats » 92/43	7 espèces : 3 bryophytes 2 ptéridophyte 2 phanérogames	<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw. <i>Sphagnum magellanicum</i> Brid. <i>Sphagnum obtusum</i> Warnst. Lycopode en massue (<i>Lycopodium clavatum</i> L.) (Protection départementale 48, Déterminante ZNIEFF Massif Central) Lycopode petit cyprès (<i>Lycopodium tristachyum</i> Pursh) (PN Art.1; Déterminante ZNIEFF; Vulnérable LR France) Arnica des montagnes (<i>Arnica montana</i> L.) Gentiane jaune (<i>Gentiana lutea</i> L.)	Dans l'ordre de citation des espèces : SINP (CEN-LR), SINP (CEN-LR), SINP (CBNMed), SINP (CEN 48, CBNMed, Réseau des botanistes amateurs) et Docob 2003, SINP (CBNMed, Réseau des botanistes amateurs), SINP (CBNMed, Réseau des botanistes amateurs) et Docob 2003
Autres espèces végétales à statut de protection nationale	4 espèces : 4 phanérogames	Bouleau nain (<i>Betula nana</i> L.) (PN Art.1; Déterminante ZNIEFF; Quasi-menacée LR France) Laîche des tourbières (<i>Carex limosa</i> L.) (PN Art.1; Déterminante ZNIEFF; Préoccupation mineure LR Europe) Rosolis à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i> L.) (PN Art.2-3; Déterminante ZNIEFF Remarquable; Préoccupation mineure LR Europe) Saule des Lapons (<i>Salix lapponum</i> L.) (PN Art.1; Déterminante ZNIEFF; Préoccupation mineure LR France)	Dans l'ordre de citation des espèces : SINP (CBNMed, Réseau des botanistes amateurs), SINP (CEN 48, CEN-LR, CBNMed, Société Linéenne de Lyon), Docob 2003, CESAME et Rural Concept, SINP (CEN 48, CEN-LR, CBNMed), Docob 2003 et CESAME, SINP (CEN 48, CEN-LR, CBNMed, Réseau des botanistes amateurs, Société Linéenne de Lyon), Docob 2003, CESAME et Rural Concept, SINP (CEN 48, CEN-LR, CBNMed, Réseau des botanistes amateurs, Société Linéenne de Lyon), Docob 2003 et CESAME.
Autres espèces végétales : Déterminantes ZNIEFF	9 espèces 4 espèces 7 espèces	Déterminantes ZNIEFF Pyrénées Déterminantes ZNIEFF strictes Déterminantes ZNIEFF remarquables	SINP (CEN 48, CEN-LR, CBNMed, Réseau des botanistes amateurs, Société Linéenne de Lyon).
Autres espèces végétales : Listes rouges	6 espèces 72 espèces 5 espèces	Liste Rouge Mondiale Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale	SINP (CEN 48, CEN-LR, CBNMed, Réseau des botanistes amateurs, Société Linéenne de Lyon).

Les trois espèces de bryophytes de l'annexe V de la directive européenne « Habitats » et les quatre espèces végétales hors directive habitats mais à statut de protection nationale inventoriées sur le site sont caractéristiques des **complexes tourbeux**. Le Lycopode petit cyprès, le Lycopode en massue, la Gentiane jaune et l'Arnica des montagnes sont quant à elles liées aux habitats de **pelouses et landes acidiphiles**.

L'espèce de flore la plus emblématique du site et celle pour laquelle il a une responsabilité particulièrement forte est sans aucun doute le **Bouleau nain** (*Betula nana*). Cette espèce très rare en France est une relictive glaciaire que l'on ne trouve plus que dans les départements de Haute-Loire, de Lozère et du Doubs. Le massif de la Margeride abrite l'unique foyer important en France. Elle colonise les fourrés arbustifs des tourbières.

Enfin la présence de **Sphagnum obtusum** (observation du CBNMed en 2005) est particulièrement à noter. Cette espèce n'a en effet été signalée avec certitude que dans quatre départements français, le Jura, la Lozère, le Cantal et la Haute-Loire, en faisant une des sphaignes les plus rares de la flore française (Hugonnot V., 2009). Son habitat est très particulier et correspond à un tremblant minérotrophe au sein duquel les espèces turficoles des radeaux basiclines jouxtent les espèces fontinales ainsi qu'un lot de taxa affectionnant les substrats en voie de stabilisation (Hugonnot V., 2009).

Aucune espèce de flore exotique envahissante n'est mentionnée sur le site.

1.7.3.2 Faune d'intérêt patrimonial

Tableau 12 : Faune d'intérêt patrimonial

Statut	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources Cartes – Annexes associées
Espèces des annexes IV et V de la directive européenne « Habitats » 92/43	7 espèces <i>NB : toutes font également l'objet d'un PNA</i> <i>NB : les chiroptères figurant à la fois aux annexes II et IV sont présentés dans le Tableau 10.</i>	Chiroptères : Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>) Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>) Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>) Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	ALEPE (2001-2002) et SINP (ALEPE, PNC)
	2 espèces	Amphibiens : Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	SINP (ALEPE, CDSL, EPHE-BEV)
	3 espèces	Reptiles : Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca austriaca</i>) Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>) Lézard vivipare (<i>Lacerta vivipara</i>)	SINP (ALEPE, EPHE-BEV, LPO Hérault)

Avifaune : Espèces d'intérêt communautaire (Annexes I de la directive européenne « Oiseaux » 79/409)	12 espèces	<u>Nidification :</u> <u>Nidification certaine :</u> Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) [espèce PNA] Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) <u>Nidification probable :</u> Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) <u>Nidification possible :</u> Busard saint-martin (<i>Circus Cyaneus</i>) Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>) Circaète jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	SINP (Meridionalis)
	3 espèces	<u>Alimentation :</u> Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>) Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>) [espèce PNA]	
	15 espèces	<u>Migration :</u> Aigle botté (<i>Aquila pennata</i>) Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) [espèce PNA] Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) <u>Migrateurs exceptionnels :</u> Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) Gorge bleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) Guifette moustac (<i>Chlidonias hybrida</i>) Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) Héron crabier (<i>Ardeola ralloides</i>)	
Avifaune autre (PNA)	3 espèces	<u>Nidification certaine :</u> Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>) Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>) <u>Nidification probable :</u> Chouette chevêche (<i>Athene noctua</i>)	SINP (Meridionalis)

Lépidoptères (PNA)	2 espèces <i>NB : les espèces figurant à l'annexe II de la directive « Habitats » sont présentées dans le Tableau 10.</i>	Azuré des mouillères (<i>Maculinea alcon</i> , <i>Phengaris alcon</i>) – reproduction avérée sur le site Nacré de la Canneberge (<i>Boloria aquilonaris</i>) – une donnée d'observation de 1946 (validité inconnue)	ALEPE (Castagnet et al. 2016), SINP (OPIE L-R, 2007), Rural Concept (2018) Donnée transmise par le CEN-OPIE via SINP (observateur inconnu en 1946) et mention en limite de site (com. pers. BACHELARD P.à InSitu, 2012).
Odonates (PNA)	2 espèces	Cordulie arctique (<i>Somatochlora arctica</i>) Leucorrhine douteuse (<i>Leucorrhinia dubia</i>)	Atlas OP LR et SFO (2002, validités inconnues) ALEPE (2010, validité inconnue) et SFO (2013)
Autres espèces animales	73 espèces d'avifaune 2 espèces d'amphibiens 3 espèces de reptiles 1 espèce de mammifères 60 espèces d'avifaune 2 espèces d'amphibiens 3 espèces de reptiles 1 espèce de mammifères 1 espèce d'avifaune 2 espèces de reptiles 2 espèces de lépidoptères 1 espèce d'odonate 1 espèce d'orthoptère 1 espèce de mammifères 78 espèces d'avifaune 2 espèces d'amphibiens 2 espèces de reptiles 3 espèces de lépidoptères 1 espèce d'odonate 1 espèce de mammifères 74 espèces d'avifaune 2 espèces d'amphibiens 3 espèces de reptiles 40 espèces de lépidoptères 4 espèces d'odonates 7 espèces d'orthoptères 1 espèce de mammifères 78 espèces d'avifaune 2 espèces d'amphibiens 3 espèces de reptiles 40 espèces de lépidoptères 4 espèces d'odonates 1 espèce de mammifères 78 espèces d'avifaune	Convention de Berne Protection nationale Déterminantes ZNIEFF Liste rouge mondiale Liste rouge européenne Liste rouge nationale Liste rouge régionale	SINP (CDSL, ALEPE, EPHE-BEV, OPIE LR, Meridionalis, SFO, OPIE, CEN L-R, COGard, GRIVE, LPO Hérault) et Inventaires ZNIEFFs

Habitats liés aux espèces patrimoniales animales

Les espèces de la faune à forte valeur patrimoniale du site Natura 2000 "Montagne de la Margeride" (en l'état des connaissances), se localisent préférentiellement dans quelques milieux particuliers, qui constituent pour elles des habitats indispensables en tant que sites de reproduction ou d'abri :

- **Les zones humides dont les tourbières.** De nombreuses espèces d'odonates sont inféodées aux zones humides avec eau stagnante et comportant une végétation dense. Certaines sont de bons indicateurs de la qualité des tourbières telles que la Leucorrhine douteuse et la Cordulie arctique. Ces milieux sont également les habitats de nombreux papillons et leurs plantes hôtes, dont l'Azuré des mouillères (lié à la Gentiane pneumonanthe) et le Nacré de la canneberge (lié à *Vaccinium oxycoccos*), ainsi que de nombreux orthoptères (dont le Criquet palustre) ou encore de plusieurs espèces d'amphibiens et de reptiles. Enfin, ces milieux sont d'importants supports à l'alimentation de nombreuses espèces de chiroptères et d'oiseaux.
- **Les rivières et leurs habitats associés.** C'est l'habitat de mammifères patrimoniaux « semi-aquatiques » tels que la Loutre (espèce d'intérêt communautaire) et le Crossope aquatique. Ce sont aussi des éléments importants de l'habitat de chasse de plusieurs espèces de chiroptères (richesse entomologique pour l'alimentation, axe de déplacement).
- **Les forêts.** Plus elles sont âgées ou abritent des arbres âgés, plus elles offrent un habitat favorable aux espèces de chiroptères forestières (Oreillard roux, Noctule de Leisler, Murin de Daubenton) et à la nidification d'oiseaux tels que le Circaète et la Chouette de Tengmalm par exemple.
- **Les milieux ouverts.** Les pelouses, landes basses et prairies accueillent de nombreux insectes, notamment des pollinisateurs du fait de leurs floraisons. Cette ressource attire à son tour nombre de chiroptères et d'oiseaux pour leur alimentation (telle la Pie-grièche grise par exemple).

L'ensemble du site constitue ainsi l'aire d'alimentation de très nombreuses espèces, dont certaines nichent en périphérie du site (cas des rapaces à grand rayon d'action) mais sont observées régulièrement sur le site Natura 2000.

Les espèces patrimoniales à rechercher

Les investigations à mener dans les années qui viennent concernent les espèces suivantes:

- Confirmation de leur présence sur le site : Nacré de la Canneberge (Lépidoptère)
- Confirmation de leur reproduction sur le site :
 - Oiseaux : Bondrée apivore, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pic noir, Busard saint-martin, Chouette de Tengmalm, Circaète jean-le-blanc, Engoulevent d'Europe et Grand-duc d'Europe.
 - Chiroptères : Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Oreillard roux.
- Recherche d'espèces présentes au sein du site « Sommets et versants orientaux de Margeride » et potentiellement présentes au sein du site :
 - Insectes : Azuré des mouillères ssp rebeli, Cordulegastre annelé, Agrion hasté, Orthetrum bleuissant.

Aucune espèce exotique envahissante n'est mentionnée sur le site.

Partie 2. HIERARCHISATION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



2.1 Hiérarchisation des enjeux écologiques

Le diagnostic présenté en première partie permet de préciser les enjeux sur le site concernant les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire au regard de la directive européenne habitats - faune - flore. Il est nécessaire de définir une hiérarchisation au sein de ces enjeux afin de prioriser les actions à mener.

La hiérarchisation entre ces enjeux, détaillée dans cette partie, est établie par application de la méthodologie définie par le CSRPN Languedoc-Roussillon. (*Élaboration d'une méthodologie de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon*, X. Rufay, M. Kleszczewski – version 18). La méthode proposée comprend deux étapes :

- Une hiérarchisation des enjeux au niveau régional, qui s'établit en croisant deux critères : le niveau de responsabilité de la région pour la conservation de chaque habitat naturel et espèce à l'échelle nationale, et le niveau de sensibilité pour chaque habitat ou espèce. Cette dernière note se décompose en 4 sous-critères : l'étendue de l'aire de répartition, l'amplitude écologique (habitat ou espèce contrainte, ou non, à des conditions très spécifiques), le niveau des effectifs (taille des populations ou surface de l'habitat au niveau régional) et la dynamique connue de la population d'espèce ou de l'habitat.
- Une note définie en fonction de l'importance de la population ou de l'habitat sur le site par rapport au niveau régional (% de la population régionale ou de la surface de l'habitat sur le site), ce qui traduit le niveau de responsabilité du site pour la préservation de l'habitat naturel ou de l'espèce.

Lorsque les estimations de surface ou d'effectifs des populations ne sont pas évalués à l'échelle du site et/ou de la région, une fourchette de représentativité de l'habitat ou de l'espèce sur le site par rapport à la région est estimée à dire d'expert (en comparaison avec les estimations existantes sur d'autres sites par exemple).

L'addition des deux notes permet d'établir la note finale et la hiérarchisation sur le site. Cette hiérarchisation se fait selon **5 niveaux : enjeu exceptionnel, très fort, fort, modéré et faible**.

2.1.1 Hiérarchisation des enjeux concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire

Tableau 13 : Hiérarchisation des enjeux concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire

Code N2000	Libellé N2000	Surface de référence régionale (ha)	Surface sur le site (ha)	% site / région	Note régionale (importance régionale)	Note finale	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Observations
7110-1*	Végétation des tourbières hautes actives*	300	199	66,3 %	5,6 (forte)	12	Exceptionnel	Favorable	
7140-1	Tourbières de transition et tremblants	100	29,5	29,5 %	5,4 (modérée)	10	Très fort	Favorable	
91D0-1.2*	Boulaies pubescentes tourbeuses de montagne*	55	20,7	37,6 %	5,4 (modérée)	10	Très fort	Favorable	
91D0-2*	Pineraies tourbeuses à Pin sylvestre*								
9120-3 9120-4	Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	8 000 17 000	1 767	22,1 % 10,3 %	4 (modérée)	8	Fort	Défavorable inadéquat	Référence régionale obsolète (remplacée par somme surface connue en ZC PNC + près de 2000 ha recensés sur le site)
91E0-6*	Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses*	50	2,4	4,8 %	4,8 (modérée)	7	Fort	Défavorable mauvais	
7120-1	Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration	500	8,6	1,7 %	5 (modérée)	6	Modéré	Défavorable inadéquat	
6410-11	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées	1 500	18	1,2 %	4,6 (modérée)	6	Modéré	Favorable	
6510-7	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	5 000	36,6	0,7 %	4,6 (modérée)	6	Modéré	Favorable	
6430-2	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	50	1,7	3,4 %	4,2 (modérée)	6	Modéré	Défavorable inadéquat	
6520-1	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	5 000	188	3,7 %	4,2 (modérée)	6	Modéré	Favorable	
6230-4*	Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central*	50 000	861	1,7 %	4,2 (modérée)	5	Modéré	Favorable	
4030-13	Landes acidiphiles montagnardes du Massif central	15 000	952	6,3 %	3,4 (modérée)	6	Modéré	Défavorable inadéquat	
5120-1	Landes à Genêt purgatif du Massif central	5 000	5,3	0,1 %	3,6 (modérée)	5	Modéré	Favorable	
3260-1	Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides	50	Non évaluée	2 à 10 %	3,2 (faible)	5-6	Modéré	Non évalué	

2.1.2 Hiérarchisation des enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire

Tableau 14 : Hiérarchisation des enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire

Code N2000	Nom de l'espèce	Indice d'abondance régionale	% site / région	Note régionale	Note finale	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Observations
Espèces avérées sur le site								
Papillons								
1065	Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)		< 5 % ou entre 5 et 25%	3,6 (faible)	5-6 ou 7-8	Modéré à Fort	Non évalué	Selon l'importance des effectifs sur le site
Mammifères terrestres								
1355	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)		2 à 10 %	3,2 (faible)	5-6	Modéré	Favorable	
Chiroptères								
1307	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	3000-4000 ind.	< 2%	4,6 (modérée)	6	Modéré	Non évalué	
1304	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	4000-6000 ind.	< 2%	3,4 (faible)	4	Faible	Non évalué	
1321	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	3000-5000 ind.	< 2%	3 (faible)	4		Non évalué	
1324	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	300-500 ind.	< 2%	2,8 (faible)	4		Non évalué	

Code N2000	Nom de l'espèce	Indice d'abondance régionale	% site / région	Note régionale	Note finale	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Observations
Espèces probables à possibles sur le site (estimation de l'enjeu probable à possible sur le site)								
Mousses								
1393	Hypne brillante (<i>Hamatocaulis vernicosus</i>)	1 localité	25 à 100 %	4 (modérée)	9-10	Très fort	Non évalué	Nombre de localités très probablement sous-estimé à l'échelle régionale (et à l'échelle du site).
1387	Orthotric de Roger (<i>Orthotricum rogeri</i>)	1 localité	25 à 100 %	4 (modérée)	9-10	Très fort	Non évalué	
Ecrevisses								
1092	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)		< 5 % (voire 5 à 10 %)	5,6 (forte)	7-8 (voire 9)	Fort (voire Très)	Non évalué	Selon l'importance des effectifs sur le site
Coléoptères saproxyliques								
1087	Rosalie des alpes (<i>Rosalia alpina</i>)		< 2 % (voire 2 à 10 %)	4,6 (modérée)	6 (voire 7-8)	Modéré à Fort	Non évalué	Selon l'importance des effectifs sur le site
1083	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)		< 2 %	3 (faible)	4	Faible	Non évalué	
Autres insectes								
1044	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)		< 2 % (voire 2 à 10 %)	3 (faible)	4 (voire 5-6)	Faible à Modéré	Non évalué	Selon l'importance des effectifs sur le site
1078	Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)		< 5 %	2,4 (faible)	3-4	Faible	Non évalué	
Chiroptères								
1303	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	5000-10000 ind.	< 2 %	3,4 (faible)	4	Faible	Non évalué	
1308	Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)		< 2 %	3,4 (faible)	4	Faible	Non évalué	

La conservation des espèces passe d'abord par des actions de préservation des habitats de ces espèces. La connaissance des milieux utilisés par les espèces d'intérêt communautaire du site aux différentes phases de leur cycle de vie est ainsi nécessaire afin d'identifier les principales problématiques de conservation.

Tableau 15 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site

Espèces d'intérêt communautaire	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Habitats d'espèce	Principales problématiques de conservation
Espèces avérées sur le site				
Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Modéré à Fort	Non évalué	<u>Reproduction</u> : Prairies humides et tourbières (plante hôte : <i>Succisa pratensis</i>) <u>Déplacements</u> : Milieux ouverts fleuris, importance des haies et lisières	Préservation des tourbières et prairies humides Maintien des lisières Encourager les pratiques agropastorales favorables à l'espèce et sa plante hôte (absence de fertilisation, pâturage bovin extensif, fauche adaptée)
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Modéré	Favorable	Cours d'eau : Importance de végétation rivulaire	Préservation des ripisylves, formations boisées associées au cours d'eau Préservation de la qualité de l'eau Limitation des modifications géomorphologiques sur les cours d'eau
Petit Murin (<i>Myothis blythii</i>)	Modéré	Non évalué	<u>Reproduction</u> : cavités souterraines <u>Hivernage</u> : cavités souterraines <u>Chasse</u> : milieux herbacés ouverts	Protection des lieux d'hibernation et reproduction (hors site): accès, dérangement, précautions avant travaux Maintien des milieux ouverts Limitation de l'utilisation de produits chimiques en agriculture Maintien de lisières étagées
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Faible	Non évalué	<u>Reproduction</u> : bâti, cavité chaude <u>Hivernage</u> : grotte, cavité naturelle <u>Chasse</u> : paysages semi-ouverts, diversifiés. Importance des linéaires (lisières, cours d'eau, haies, ...)	Protection des lieux d'hibernation et reproduction : accès, dérangement, précautions avant travaux. Maintien de lisières étagées Préservation des ripisylves Favoriser les peuplements forestiers feuillus ou mixtes clairs, avec couloirs, lisières Maintien des milieux ouverts Limitation utilisation de produits chimiques en agriculture

Espèces d'intérêt communautaire	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Habitats d'espèce	Principales problématiques de conservation
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Faible	Non évalué	<u>Reproduction</u> : bâti <u>Hivernage</u> : cavités souterraines, ouvrages d'art <u>Chasse</u> : ripisylves et zones humides, boisements feuillus ou mosaïques avec bois feuillus, milieux ouverts arborés	Protection des lieux d'hibernation et reproduction : accès, dérangement, précautions avant travaux. Préservation des ripisylves et boisements associés au cours d'eau Maintien de lisières étagées Préservation des haies et formations arborées en milieux ouverts Favoriser les peuplements forestiers feuillus ou mixtes clairs, avec couloirs, lisières Maintien des milieux ouverts Limitation de l'utilisation de produits chimiques en agriculture
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Faible	Non évalué	<u>Reproduction</u> : bâti, cavité chaude <u>Hivernage</u> : grotte, cavité naturelle <u>Chasse</u> : paysages avec sol dégagé (forêt à faible sous étage, pelouses, ...)	Protection des lieux d'hibernation et reproduction : accès, dérangement, précautions avant travaux. Maintien des milieux ouverts Limitation de l'utilisation de produits chimiques en agriculture Maintien de lisières étagées
Espèces probables à possibles sur le site				
Hypne brillante (<i>Hamatocaulis vernicosus</i>)	Très fort	Non évalué	Tourbières de transition, tremblants et bas-marais oligotrophes	Préservation des tourbières et bas-marais face aux menaces d'assèchement, de piétinement, de fertilisation ou de fermeture des milieux
Orthotric de Roger (<i>Orthotricum rogeri</i>)	Très fort	Non évalué	Troncs d'essences à feuillage caduc (érables, hêtre, frêne, noisetier, saules...) en contexte isolé ou forestier clair, hygrophile	Préservation de la station recensée sur le site Amélioration des connaissances quant aux habitats favorables à l'espèce
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Fort à Très fort	Non évalué	Cours d'eau : Importance de la végétation rivulaire et de la qualité de l'eau	Préservation des ripisylves, formations boisées associées au cours d'eau Préservation de la qualité de l'eau Lutte contre espèces invasives concurrentes Limitation des modifications géomorphologiques sur les cours d'eau
Rosalie des alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	Modéré à Fort	Non évalué	Hêtraies , mais aussi ripisylves Stade larvaire sur bois mort ou fraîchement abattu	Préservation de bois morts, dépérissants, en forêt. Favoriser les peuplements feuillus mûres, avec vieux arbres : notamment hêtraies
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Faible	Non évalué	Bois sénescents , vieilles forêts. Surtout chêne, mais aussi châtaignier, frêne, ...	Préservation de bois morts, dépérissants, en forêt. Favoriser les peuplements feuillus mûre, avec vieux arbres

Espèces d'intérêt communautaire	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Habitats d'espèce	Principales problématiques de conservation
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Faible à Modéré	Non évalué	Cours d'eau en milieux ouverts : Importance de la qualité de l'eau et de la présence de végétation hydrophyte, héliophyte et riveraine	Préservation de la qualité de l'eau Limitation des modifications géomorphologiques sur les cours d'eau Maintien des milieux ouverts
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Faible	Non évalué	<u>Reproduction</u> : bâti ou ouvrages d'art <u>Hivernage</u> : cavité souterraine <u>Chasse</u> : paysages semi-ouverts, diversifiés (mosaïques boisement feuillus ou mixte / friches / prairies ...). Importance des linéaires (lisières, cours d'eau, haies, ...)	Protection des lieux d'hivernation et reproduction : accès, dérangement, précautions avant travaux (bâti). Maintien de lisières étagées Préservation des haies et formations arborées en milieux ouverts, ripisylves. Mosaïque de milieux. Favoriser les peuplements forestiers feuillus ou mixtes clairs, avec couloirs, lisières Limitation de l'utilisation de produits chimiques en agriculture
Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Faible	Non évalué	<u>Reproduction</u> : cavités d'arbres (ou bâti) <u>Hivernage</u> : cavités d'arbres (ou bâti) <u>Chasse</u> : boisement feuillus ou mixte. Importance des boisements matures, de la présence d'un sous-étage et des linéaires (lisières, cours d'eau, ...)	Favoriser les peuplements feuillus ou mixtes matures, avec vieux arbres et sous-étage Préservation des arbres à cavités en forêt. Protection des lieux d'hivernation et reproduction : accès, dérangement, précautions avant travaux (bâti).
Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)	Faible	Non évalué	Milieux ouverts fleuris variés (secs, humides, anthropisés). Nombreuses plantes hôtes avec une prédilection pour plusieurs espèces des mégaphorbiaies et des prairies fleuries.	Seule la sous-espèce <i>Callimorpha quadripunctaria rhodonensis</i> (endémique de l'île de Rhodes) est considérée comme menacée. Cette espèce ne nécessite donc pas la mise en œuvre de mesures de gestion en France.

2.2 Evolutions liées à la révision

Les deux tableaux suivants permettent de comparer les principales informations concernant les espèces et les habitats d'intérêt communautaire entre la première version du DOCOB (2003) et la présente version révisée. Il est important de noter que la méthodologie diffère entre les deux versions, notamment celle concernant la réalisation de la cartographie des habitats et la hiérarchisation des enjeux.

2.2.1 Evolutions concernant les espèces d'intérêt communautaire

Tableau 16 : Evolutions concernant les espèces d'intérêt communautaire du site depuis le DOCOB de 2003

Groupe	Nom latin	Nom commun	Code N2000	DOCOB 2003	DOCOB révisé	Evolution lors de la révision
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE FLORISTIQUES						
Bryophytes	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	Hypne brillante	1393	Espèces non mentionnées	Présence probable	Présence probable mise en évidence par la consultation bibliographique
	<i>Orthotricum rogeri</i>	Orthotric de Roger	1387			
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE FAUNISTIQUES						
Mammifères terrestres	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	10-20 individus Etat de conservation satisfaisant Valeur patrimoniale forte	Etat de conservation favorable Enjeu modéré	Réduction de l'enjeu, l'espèce ayant bien recolonisé le réseau hydrographique à l'échelle régionale
Chiroptères	<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	1307	Présence certaine d'au moins une de ces deux espèces en 2002 Etat de conservation non satisfaisant Valeur patrimoniale forte	Pas de données supplémentaires. Etat de conservation non évalué Enjeu faible à modéré	Réduction de l'enjeu : effectifs supposés assez faible relativement aux effectifs régionaux
	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	1324			
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	Présence probable	Présence certaine Etat de conservation non évalué Enjeu faible	Présence avérée mise en évidence par la consultation bibliographique
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	Présence possible		
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	Présence probable	Présence probable	Aucune
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	1308	Présence possible	Présence possible	Aucune
Lépidoptères	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	1065	Espèce non mentionnée	Présence et reproduction certaine Etat de conservation non évalué Enjeu modéré à fort	Présence avérée mise en évidence par les inventaires
	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	1078	Espèce non mentionnée	Présence probable	Présence probable mise en évidence par la consultation bibliographique

Groupe	Nom latin	Nom commun	Code N2000	DOCOB 2003	DOCOB révisé	Evolution lors de la révision
Coléoptères	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Espèce non mentionnée	Présence possible	Présence possible mise en évidence par la consultation bibliographique
	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des alpes	1087	Espèce non mentionnée	Présence possible	Présence possible mise en évidence par la consultation bibliographique
Odonates	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	1044	Espèce non mentionnée	Présence possible	Présence possible mise en évidence par la consultation bibliographique
Crustacés	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	1092	Espèce non mentionnée	Présence probable	Présence probable mise en évidence par la consultation bibliographique

2.2.2 Evolutions concernant les habitats d'intérêt communautaire

Tableau 17 : Evolutions concernant les habitats d'intérêt communautaire du site depuis le DOCOB de 2003

Habitats naturels d'intérêt communautaire	DOCOB 2003	DOCOB révisé	Evolution lors de la révision
Milieux aquatiques et associés			
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> - 3260-1 - Rivières (à Renoncles) oligotrophes acides	Non mentionné	Surface non évaluée Etat de conservation non évalué Enjeu modéré	Habitat non recherché mais mis en évidence par les inventaires de terrain réalisés dans le cadre de la révision
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6430-2 - Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	Non mentionné	1,7 ha 0,02% 960 ml Etat de conservation défavorable inadéquat Enjeu modéré	Habitat recherché et mis en évidence par les inventaires de terrain réalisés dans le cadre de la révision
91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* - 91E0-6* - Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses*	Non mentionné	2,4 ha 0,03 % 2 170 ml Etat de conservation défavorable mauvais Enjeu fort	Habitat recherché et mis en évidence par les inventaires de terrain réalisés dans le cadre de la révision

Habitats naturels d'intérêt communautaire	DOCOB 2003	DOCOB révisé	Evolution lors de la révision
Zones humides			
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>) - 6410-11 - Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées	Non mentionné	17,9 ha 0,19 % Etat de conservation favorable Enjeu modéré	Habitat recherché et mis en évidence par les inventaires de terrain réalisés dans le cadre de la révision
7110* - Tourbières hautes actives* - 7110-1* - Végétation des tourbières hautes actives*	285 ha 3 % du site Dont : - 13% (37 ha) en état de conservation insatisfaisant et valeur patrimoniale très moyenne - 87 % (248 ha) en état de conservation satisfaisant, dont : - 34% (98 ha) en valeur patrimoniale très forte - 46% (131 ha) en valeur patrimoniale forte - 7% (19 ha) en valeur patrimoniale moyenne	199 ha 2,12 % Etat de conservation favorable Enjeu exceptionnel	Au total, 27 ha de moins (soit – 9,5%) recensés lors de la révision. Cependant, il n'est pas possible de différencier la part d'écart entre les données liées à de réelles évolutions des milieux de celle liée à des différences de résolution et d'échelle de la cartographie. La comparaison des cartographies révèle à la fois des ajouts de certaines surfaces en tourbières et des réductions de surfaces initialement cartographiées en tourbières suite aux inventaires de terrain de 2010 (CESAME) et à la reprise de la cartographie lors de la présente révision. De même, la comparaison des états de conservation et de la hiérarchisation ne peut être interprétée en termes d'évolution réelle des milieux du fait d'une différence méthodologique trop importante.
7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7120-1 - Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration		8,6 ha 0,09 % Etat de conservation défavorable inadéquat Enjeu modéré	
7140 - Tourbières de transition et tremblantes - 7140-1 - Tourbières de transition et tremblants		29,5 ha 0,31 % Etat de conservation favorable Enjeu très fort	
91D0* - Tourbières boisées* - 91D0-1.2* - Boulaies pubescentes tourbeuses de montagne - 91D0-2* - Pinaies tourbeuses à Pin sylvestre	20,7 ha 0,22 % Etat de conservation favorable Enjeu très fort		

Habitats naturels d'intérêt communautaire	DOCOB 2003	DOCOB révisé	Evolution lors de la révision
Milieux ouverts mésophiles			
<p>4030 - Landes sèches européennes</p> <p>- 4030-13 - Landes acidiphiles montagnardes du Massif central</p>	<p>360,5 ha 3,8 % du site Etat de conservation non évalué</p> <p>Dont :</p> <p>- 9% (33 ha) en valeur patrimoniale très forte</p> <p>- 12% (44 ha) en valeur patrimoniale forte</p> <p>- 79% (284 ha) en valeur patrimoniale moyenne</p>	<p>952 ha 10,13 % Etat de conservation défavorable inadéquat Enjeu modéré</p>	<p>La révision ajoute 591,5 ha (soit + 164 %) à cet habitat. Cette forte différence provient majoritairement d'un écart méthodologique : la totalité du site a été analysée par photo-interprétation ce qui a conduit à la prise en compte de surfaces supplémentaires. Cet écart ressort particulièrement fortement pour les habitats largement répandus sur le site telles les landes sèches.</p> <p>Cela n'exclue pas de réels changements qui peuvent être observés localement : certaines landes ont gagné sur des pelouses ou des zones défrichées ; et inversement d'autres ont été réouvertes vers la pelouse ou fermées par des ligneux hauts. Mais ces évolutions ne sont pas quantifiables à l'échelle du site.</p>
<p>5120 - Formations montagnardes à Cytisus purgans</p> <p>- 5120-1 - Landes à Genêt purgatif du Massif central</p>	<p>5,7 ha 0,06 % du site Etat de conservation non évalué Valeur patrimoniale très forte</p>	<p>5,3 ha 0,06 % Etat de conservation favorable Enjeu modéré</p>	<p>La surface de cet habitat reste stable : probablement à la fois car ces formations en situation primaire évoluent réellement peu dans le temps et car elles occupent plutôt de petites surfaces plus difficilement identifiables par la cartographie.</p>

Habitats naturels d'intérêt communautaire	DOCOB 2003	DOCOB révisé	Evolution lors de la révision
<p>6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*</p> <p>- 6230-4* - Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central*</p>	<p>284 ha 3 % du site</p> <p>Dont : - 62 % (176 ha) en bon état de conservation et valeur patrimoniale forte - 38% (108 ha) en état de conservation moyen et valeur patrimoniale moyenne</p>	<p>861 ha 9,16 %</p> <p>Etat de conservation favorable Enjeu modéré</p>	<p>La révision ajoute 577 ha (soit + 203 %) à cet habitat. Cette forte différence provient majoritairement d'un écart méthodologique : la totalité du site a été analysée par photo-interprétation ce qui a conduit à la prise en compte de surfaces supplémentaires. Cet écart ressort particulièrement fortement pour les habitats largement répandus sur le site telles les pelouses à Nard.</p> <p>Cela n'exclue pas de réels changements qui peuvent être observés localement : certaines pelouses ont gagné sur des landes ; et inversement d'autres ont évolué vers la lande ou inversement vers la prairie. Mais ces évolutions ne sont pas quantifiables à l'échelle du site.</p>
<p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</p> <p>- 6510-7 - Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques</p>	<p>Non mentionné</p>	<p>36,6 ha 0,39 %</p> <p>Etat de conservation favorable Enjeu modéré</p>	<p>Habitat recherché et mis en évidence par les inventaires de terrain réalisés dans le cadre de la révision</p>
<p>6520 - Prairies de fauche de montagne</p> <p>- 6520-1 - Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central</p>	<p>Non mentionné</p>	<p>188 ha 2 %</p> <p>Etat de conservation favorable Enjeu modéré</p>	<p>Habitat recherché et mis en évidence par les inventaires de terrain réalisés dans le cadre de la révision</p>
Milieus forestiers mésophiles			
<p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)</p> <p>- 9120-3 - Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx - 9120-4 - Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges</p>	<p>Non mentionné Environ 1 500 ha de taillis/futaie contenant du hêtre mentionnés dans le diagnostic sylvicole</p>	<p>1 767 ha 18,8 %</p> <p>Etat de conservation défavorable inadéquat Enjeu fort</p>	<p>Habitat recherché et mis en évidence par les inventaires de terrain réalisés dans le cadre de la révision</p>

2.3 Synthèse par grands types de milieux

Suite à la hiérarchisation des enjeux concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire ainsi que les espèces d'intérêt communautaire, et à l'analyse des éléments constituant le milieu de vie de chacune des espèces, une synthèse globale est établie par grands milieux.

Cette synthèse permet de mettre en lien, pour chacun des grands milieux :

- les habitats naturels constituant ces grands milieux et leur niveau d'enjeu,
- les espèces concernées par ces milieux et leur niveau d'enjeu,
- les enjeux de conservation au regard du niveau d'enjeu, de l'état de conservation, du lien entre les éléments,
- les activités humaines concernées afin de mettre en évidence les leviers d'action et de mesurer le degré de menace,
- les principaux outils et politiques existants pour préserver ces milieux ou espèces afin d'évaluer leur degré de prise en compte.

Tableau 18 : Synthèse des habitats, espèces, enjeux et activités humaines par grands milieux

Habitats naturels	Espèces associées	Enjeux de conservation	Principales activités concernées	Outils principaux d'action, lien avec d'autres politiques
Cours d'eau et milieux associés				
<p>Enjeu fort : 91E0-6 Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses</p> <p>Enjeu modéré : 3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides 6430-4 Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes</p>	<p>Enjeu modéré : Loutre</p> <p>Enjeu faible : Grand Rhinolophe Murin à oreilles échancrées</p> <p>Enjeu potentiel très fort : Orthotric de Roger (possible sur ripisylves)</p> <p>Enjeu potentiel fort à très fort : Ecrevisse à pattes blanches</p> <p>Enjeu potentiel faible à modéré : Agrion de Mercure</p> <p>Enjeu potentiel faible : Petit Rhinolophe Ecaille chinée</p>	<p>Enjeu modéré à fort sur ces milieux</p> <p>Etat de conservation globalement bon excepté pour les ripisylves et mégaphorbiaies mais plus en raison de leur limite naturelle de répartition que de l'existence de pratiques défavorables.</p> <p>La conservation de ces milieux et de la ressource en eau (quantitativement et qualitativement) se joue en grande partie à travers la préservation des milieux de contact (zones humides et prairies en premier lieu).</p>	<p>Agriculture : enjeu sur préservation des ripisylves et mégaphorbiaies, maintien de surface en herbe, niveau de fertilisation des prairies et cultures en bord de cours d'eau, prélèvements en eau, piétinement des berges et des cours d'eau</p> <p>Sylviculture : enjeux sur préservation des ripisylves, limitation de l'enrésinement, qualité des exploitations, traversées de cours d'eau</p> <p>Urbanisme, infrastructure : enjeux sur prélèvement en eau</p> <p>Activités de pleine nature : risques de dérangement, perturbation du milieu</p>	<p>Règlementaire, compatibilité : Loi sur l'eau, SAGE</p> <p>Urbanisme : PLU compatibles avec objectifs (Natura 2000), évaluation environnementale</p> <p>Evaluation des incidences</p> <p>Mesures d'accompagnement : Mesures agri-environnementales Contrats N2000 Charte N2000</p> <p><i>Un contrat ni agricole ni forestier a été réalisé en 2017 pour résoudre un problème de ravinement de pistes vers le ruisseau du Galastre</i></p>

Habitats naturels	Espèces associées	Enjeux de conservation	Principales activités concernées	Outils principaux d'action, lien avec d'autres politiques
Zones humides				
<p>Enjeu exceptionnel : 7110-1 Végétation des tourbières hautes actives</p> <p>Enjeu très fort : 7140- Tourbières de transition et tremblants 91D0-1.2 Boulaies pubescentes tourbeuses de montagne 91D0-2 Pineraies tourbeuses à Pin sylvestre</p> <p>Enjeu modéré : 7120-1 Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration 6410-11 Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées</p>	<p>Enjeu modéré à fort : Damier de la succise</p> <p>Enjeu modéré : Loutre Petit Murin</p> <p>Enjeu faible : Murin à oreilles échanrées Grand Rhinolophe</p> <p>Enjeu potentiel très fort : Hypne brillante Orthotric de Roger</p> <p>Enjeu potentiel faible : Ecaille chinée</p>	<p>Milieux présentant le plus fort enjeu de conservation sur le site, avec une très forte responsabilité régionale</p> <p>Etat de conservation globalement bon qui ne doit cependant pas occulter le fait que plusieurs tourbières et zones humides présentent des dégradations.</p> <p>Les principaux enjeux de conservation consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éviter l'assèchement et la fermeture de ces milieux, - maintenir leur richesse par une gestion adaptée. 	<p>Agriculture : enjeux sur niveau de fertilisation, assèchement ou drainage, maintien du milieu ouvert, pression de pâturage et piétinement, écobuage</p> <p>Sylviculture : préservation lors des exploitations, gestion des lisières</p> <p>Urbanisme : enjeux sur prélèvement en eau</p> <p>Activités de pleine nature : risques de piétinement</p>	<p><u>Règlementaire, compatibilité :</u> Loi sur l'eau, SAGE</p> <p>Urbanisme : PLU compatibles avec objectifs (Natura 2000), évaluation environnementale</p> <p>Evaluation des incidences</p> <p><u>Mesures d'accompagnement :</u> Mesures agri-environnementales Contrats N2000 Charte N2000</p> <p><i>Des MAEC ont été engagées en 2015, 2016 et 2017 sur ces milieux.</i></p>
Milieux forestiers				
<p>Enjeu fort: 9120-3 Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx 9120-4 Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges</p>	<p>Enjeu faible : Murin à oreilles échanrées Grand Murin Grand Rhinolophe</p> <p>Enjeu potentiel très fort : Orthotric de Roger</p> <p>Enjeu potentiel modéré à fort : Rosalie des alpes</p> <p>Enjeu potentiel faible : Lucane cerf-volant Petit Rhinolophe Barbastelle</p>	<p>Enjeu modéré à fort sur ces milieux</p> <p>Etat de conservation moyen (lié principalement à la relative jeunesse des peuplements)</p> <p>Les principaux enjeux de conservation consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir les surfaces de hêtraies, - augmenter la maturité des peuplements, la densité d'arbres à micro-habitats et de bois mort. 	<p>Sylviculture : gestion très présente limitant l'expression de vieux bois et de micro-habitats, transformation des peuplements</p> <p>Agriculture (bois pâturés): gestion très présente limitant l'expression de vieux bois et de micro-habitats.</p>	<p><u>Règlementaire, compatibilité :</u> Evaluation des incidences Réglementation et planification forestière</p> <p><u>Mesures d'accompagnement :</u> Contrats N2000 Charte N2000</p>

Habitats naturels	Espèces associées	Enjeux de conservation	Principales activités concernées	Outils principaux d'action, lien avec d'autres politiques
Pelouses et landes				
<p>Enjeu modéré : 6230-4 Pelouses acidoclines montagnardes du Massif central 4030-13 Landes acidiphiles montagnardes du Massif central 5120-1 Landes à Genêt purgatif du Massif central</p>	<p>Enjeu modéré à fort : Damier de la succise (déplacements)</p> <p>Enjeu modéré : Petit Murin</p> <p>Enjeu faible : Murin à oreilles échancrées Grand Murin Grand Rhinolophe</p> <p>Enjeu potentiel faible : Petit Rhinolophe Ecaille chinée</p>	<p>Enjeu modéré sur ces milieux</p> <p>Etat de conservation bon à moyen</p> <p>Les principaux enjeux de conservation consistent à : - éviter la fermeture ou la conversion de ces milieux, - maintenir leur richesse par une gestion adaptée.</p>	<p>Agriculture : favoriser une gestion pastorale appropriée au maintien des milieux ouverts, non conversion en prairies/cultures, maintien des haies, bosquets, ...</p> <p>Urbanisme : utilisation de l'espace</p>	<p><u>Règlementaire, compatibilité :</u> Urbanisme : PLU compatibles avec objectifs (Natura 2000), évaluation environnementale Evaluation des incidences</p> <p><u>Mesures d'accompagnement :</u> Mesures agri-environnementales Contrats N2000 Charte N2000</p> <p><i>Des MAEC ont été engagées en 2015, 2016 et 2017 sur ces milieux.</i></p>
Prairies				
<p>Enjeu modéré : 6510-7 Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques 6520-1 Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central</p>	<p>Enjeu modéré à fort : Damier de la succise (déplacements)</p> <p>Enjeu modéré : Petit Murin</p> <p>Enjeu faible : Murin à oreilles échancrées Grand Rhinolophe</p> <p>Enjeu potentiel faible : Petit Rhinolophe Ecaille chinée</p>	<p>Enjeu modéré sur ces milieux</p> <p>Etat de conservation globalement bon qui ne doit cependant pas occulter le fait que plusieurs prairies présentent des états dégradés.</p> <p>Les principaux enjeux de conservation consistent à : - éviter la conversion de ces milieux, - maintenir leur richesse par une gestion adaptée.</p>	<p>Agriculture : maintien des prairies naturelles de fauche, niveau de fertilisation, date de fauche, limitation du pâturage</p> <p>Urbanisme : utilisation de l'espace</p>	<p><u>Règlementaire, compatibilité :</u> Urbanisme : PLU compatibles avec objectifs (Natura 2000), évaluation environnementale Evaluation des incidences</p> <p><u>Mesures d'accompagnement :</u> Mesures agri-environnementales Contrats N2000 Charte N2000</p> <p><i>Des MAEC ont été engagées en 2015, 2016 et 2017 sur ces milieux.</i></p>

Habitats naturels	Espèces associées	Enjeux de conservation	Principales activités concernées	Outils principaux d'action, lien avec d'autres politiques
Éléments du paysage et du bâti				
<p>Aucun habitat d'intérêt communautaire</p> <p><u>Autres :</u> Bâti (granges, greniers, combles, caves) Structure du paysage (mosaïque de milieux ouverts et fermés, lisières, haies...)</p>	<p>Enjeu modéré à fort : Damier de la succise (déplacements)</p> <p>Enjeu modéré : Petit Murin</p> <p>Enjeu faible : Murin à oreilles échancrées Grand Murin Grand Rhinolophe</p> <p>Enjeu potentiel faible : Petit Rhinolophe Barbastelle</p>	<p>Enjeu faible à modéré sur ces milieux</p> <p>Les principaux enjeux de conservation consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir une mosaïque de milieux ouverts et fermés et des corridors écologiques, - préserver les gîtes à chiroptères dans le bâti. 	<p><u>Agriculture</u> : enjeu sur le maintien de haies, bosquets, arbres à cavité abritant des espèces</p> <p><u>Sylviculture</u> : enjeux sur le maintien d'arbres à cavités abritant des espèces</p> <p><u>Urbanisme</u> : enjeu sur le maintien des corridors écologiques, mosaïque de milieux, protection de sites de reproduction (bâti)</p>	<p><u>Règlementaire, compatibilité</u> : Urbanisme : PLU compatibles avec objectifs (Natura 2000), évaluation environnementale</p> <p>Evaluation des incidences</p> <p><u>Mesures d'accompagnement</u> : Mesures agri-environnementales Contrats N2000 Charte N2000</p>

2.4 Priorisation

2.4.1 Priorité 1 : les zones humides

Les zones humides sont les milieux qui représentent le plus fort enjeu à l'échelle du site de la Montagne de la Margeride, et ce à plusieurs titres :

- elles abritent de **habitats d'intérêt communautaire à enjeu très fort à exceptionnel** et des **espèces d'intérêt communautaire à enjeu fort** ;
- ces niveaux d'enjeux élevés tiennent autant du **caractère patrimonial exceptionnel** de ces milieux que de la **forte responsabilité régionale** du site pour leur conservation ;
- enfin, ces milieux jouent un **rôle fonctionnel capital** dans la préservation de la ressource en eau, tant à l'échelle du site qu'à celle des deux bassins versants situés à l'aval. Ce rôle est d'autant plus important dans le contexte actuel de réchauffement climatique.

Les zones humides du site se présentent fréquemment sous la forme de complexes de milieux humides, entremêlant dans une mosaïque plus ou moins fine des habitats différents, aux enjeux intrinsèques plus ou moins forts. Il importe cependant de considérer la préservation et la gestion de ces milieux à l'échelle de ces ensembles fonctionnels.

Enfin, il faut souligner que ces milieux très sensibles bénéficient déjà d'une réglementation propre et indépendante de Natura 2000.

2.4.2 Priorité 2 : les cours d'eau (et milieux linéaires associés) et les hêtraies

Les **cours d'eau et les milieux linéaires associés** présentent un fort enjeu à plusieurs titres :

- les ripisylves, bien que peu présentes en tête de bassin, abritent un **habitat à enjeu fort** et potentiellement des espèces à enjeu fort à très fort ;
- ce sont des **milieux de chasse et de déplacement indispensables à plusieurs espèces d'intérêt communautaire** (Loutre et chiroptères notamment) et **potentiellement le milieu de vie d'une espèce à enjeu fort à très fort** (l'Écrevisse à pattes blanches) ;
- leur préservation, après celle des zones humides, participe à la **préservation de la ressource en eau** sur le site et à l'échelle des deux bassins versants qui en dépendent.

Les **hêtraies** sont un **habitat d'intérêt communautaire à enjeu fort** sur le site, notamment du fait des surfaces importantes qu'elles y occupent et donc de la **responsabilité régionale** que cela confère au site pour leur conservation. Elles sont également susceptibles d'accueillir une espèce à enjeu très fort potentiellement présente sur le site. Enfin, leur état de conservation jugé défavorable inadéquat sur le site doit motiver la mise en place d'actions en faveur d'une amélioration (notamment pour l'augmentation de la présence de bois mort et d'arbres sénescents).

2.4.3 Priorité 3 : les milieux ouverts non-humides et les éléments du paysage

Les **milieux de pelouses, landes et prairies** abritent d'importantes surfaces d'habitats d'intérêt communautaire sur le site. L'**enjeu modéré** de ces habitats sur le site ne doit pas masquer le **niveau de menace** qui pèse sur ces habitats à moyen et long terme. En effet, leur maintien est indissociable du **maintien d'une activité agropastorale diversifiée** (ovine et bovine) sur le territoire, actuellement en difficulté. Et au-delà de la valeur intrinsèque de ces habitats en tant que support d'une flore et d'une faune spécifique, l'enjeu de leur maintien est aussi celui du **maintien de l'équilibre de la mosaïque entre milieux ouverts et milieux boisés** sur le site qui fait l'attrait de ses paysages et leur fonctionnalité pour une majorité d'espèces de faune, dont plusieurs chauves-souris d'intérêt communautaire. Enfin, la préservation de ces dernières sur le site passe également par la prise en compte des **éléments du bâti** qu'elles sont susceptibles d'utiliser comme gîte.

2.5 Objectifs de développement durable

Suite au travail de priorisation des enjeux sur le site, les objectifs de développement durables sont formulés dans cette partie. Ils se déclinent en 6 objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines (de A à F) et 3 objectifs transversaux (de G à I). Un tableau synthétique présente les liens entre ces objectifs, les habitats, espèces et activités humaines identifiés dans le diagnostic et les actions qui sont présentées plus en détails dans le volume 2 du Docob.

2.5.1 Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectif A - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des zones humides

Les zones humides dans leur ensemble, et plus particulièrement les tourbières, représentent l'intérêt majeur du site. Il est primordial de **maintenir le bon état de conservation des tourbières les mieux préservées** et de **restaurer celui des tourbières dont l'intérêt patrimonial et/ou fonctionnel est menacé**. Le dispositif Natura 2000 permet d'atteindre cet objectif par la mise en œuvre d'**actions de gestion et de restauration** des milieux (à l'échelle des tourbières, de leur complexe humide associé voire de leur bassin versant), par des **actions de suivi et de surveillance** de l'évolution de ces milieux ou encore par des **actions de sensibilisation** auprès des gestionnaires de ces milieux et du grand public plus largement. Les prairies humides oligotrophes doivent également faire l'objet du même type d'attention en tant qu'habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèce d'intérêt communautaire pour le Damier de la Succise.

Objectif B - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des cours d'eau (et des habitats et des espèces qui en dépendent)

L'eau est une des principales richesses de ce territoire, avec la particularité que cette richesse se transmet aux territoires en aval, dont plusieurs sites du réseau Natura 2000. La préservation de la ressource en eau sur le site passe d'abord par l'objectif précédent de **préservation et restauration des zones humides**, puis par le présent objectif qui vise la mise en œuvre d'**actions de gestion et de restauration sur les cours d'eau et leurs berges**. Les deux premiers objectifs répondent ainsi par ailleurs aux préconisations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut-Allier (il n'existe en revanche pour l'instant pas de SAGE sur le bassin versant de la Truyère). Le dispositif Natura 2000 permet d'atteindre cet objectif par la mise en œuvre d'actions de gestion ou de restauration ciblées sur des ripisylves et mégaphorbiaies menacées par une activité ou sur des tronçons ciblés de berges qui bénéficieraient de la restauration de ces habitats d'un point de vue fonctionnel. Les points de franchissement des cours d'eau sur le site sont également un point d'attention important.

Objectif C - Favoriser la biodiversité en milieu forestier

Les forêts du site font majoritairement l'objet d'une gestion, qu'elle soit sylvicole ou agricole (sylvopastoralisme). Les hêtraies sont le principal habitat forestier d'intérêt communautaire du site (mais y figurent également des ripisylves et des tourbières boisées). Il s'agit de hêtraies relativement jeunes et le principal objectif est de **favoriser une évolution et un vieillissement naturel** de certaines zones afin d'augmenter la présence de micro-habitats pour les chiroptères et de bois mort pour les coléoptères saproxyliques (les contrats forestiers permettent la mise en place d'îlots de sénescence dans le cadre de Natura 2000). Par ailleurs, il est également important de progressivement **remplacer les enrésinements par des peuplements feuillus (cordons de hêtraie ou de ripisylve suivant les conditions stationnelles) au bord des cours d'eau** et de **réduire la présence de plantations de résineux à proximité des tourbières** (favoriser ici les milieux ouverts).

Objectif D - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des pelouses et landes

Les pelouses et landes sont très représentées sur le site et sont une des composantes caractéristiques de ses paysages. Elles englobent trois habitats d'intérêt communautaire. Leur richesse biologique est en partie liée au maintien de leur caractère ouvert. Sur la plupart des stations (en dehors des zones de crêtes ou de pentes aux sols plus squelettiques), ce caractère ouvert est uniquement maintenu par la présence d'une gestion pastorale. L'objectif sur ces milieux est donc **d'encourager le maintien d'une activité pastorale extensive**. Il est important de veiller à **maintenir un équilibre entre les milieux de pelouses et de landes**.

Objectif E - Favoriser la richesse biologique des prairies naturelles de fauche

Les prairies de fauche supportent un rôle productif important pour les exploitants agricoles. Sur le site, elles occupent les terres les plus fertiles après celles utilisées pour les cultures (céréales principalement). La préservation de l'intérêt biologique de ces prairies sur le site doit donc s'articuler avec le maintien de leur production fourragère. Des **actions de contractualisation** (contrats agricoles et charte) **et de sensibilisation** (journées techniques, concours agricole des prairies fleuries) peuvent être mises en œuvre à **destination du public agricole** dans le cadre de Natura 2000.

Objectif F - Conserver la structure du paysage et le bâti favorables à la faune

Les milieux ouverts autant que les milieux boisés comprennent des habitats d'intérêt communautaire sur le site et à ce titre il est important de veiller au **maintien d'un équilibre entre milieux ouverts et milieux boisés**, caractéristique des paysages du site. De plus, ce paysage offre de nombreuses lisières qui sont des habitats de chasse et des corridors de déplacement importants pour la faune, et notamment les chiroptères. Cependant les nombreuses plantations résineuses sur le site ne présentent plus de lisières mais seulement une transition abrupte entre un milieu ouvert et la plantation. Aussi, la **restauration de lisières étagées et hétérogènes en bordure des plantations forestières** permettrait de redensifier les corridors écologiques pour la faune sur le site. Enfin, même si le site présente peu de zones urbanisées, il compte néanmoins du bâti offrant des gîtes potentiels pour certains chiroptères (hameaux, granges et cabanes isolées). Il convient de **recenser** et de **mettre en place une veille et des actions de sensibilisation pour la préservation du bâti pouvant accueillir des gîtes à chiroptères** qui reste rare relativement à la surface du site.

2.5.2 Objectifs transversaux

Objectif G – Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats du site

Le site Natura 2000 reste relativement sous-prospecté concernant plusieurs groupes faunistiques et pour cette raison, l'incertitude demeure quant à la présence ou non sur le site d'un certain nombre d'espèces d'intérêt communautaire. **Des inventaires devront être menés notamment sur le groupe des chiroptères, des coléoptères saproxyliques et des odonates, ainsi que des prospections astacicoles. Des inventaires complémentaires sur le Damier de la Succise sont souhaitables afin de mieux caractériser l'état et la structure des populations.**

Des **inventaires ciblés sur les deux espèces de bryophytes d'intérêt communautaire** (l'Hypne brillante et l'Orthotric de Roger) sont également nécessaire. En effet, leur répartition et leurs habitats sur le site sont pour l'instant inconnus.

Enfin, il semble important de mettre en place un **suivi de l'état de conservation des tourbières (en ciblant les tourbières présentant les plus forts enjeux)** compte tenu de l'enjeu exceptionnel qu'elles représentent sur le site et des dégradations parfois relativement rapides que ces milieux peuvent subir.

Objectif H – Informer et sensibiliser à la préservation des espèces et habitats du site

Natura 2000 repose sur une démarche volontariste et en ce sens, l'information et la sensibilisation doivent tenir une place centrale. **Les enjeux et les objectifs du site doivent être communiqués auprès de tous les publics concernés (profession agricole, propriétaires et gestionnaires forestiers, habitants et notamment le public scolaire, touristes et visiteurs,...) avec l'objectif d'une appropriation de ces enjeux et objectifs de leur part.** Une grande diversité d'outils peut être utilisée pour atteindre cet objectif : réunions/journées techniques et d'information ; conférences, veillées et sorties nature ; création et/ou aménagement de sentiers pédagogiques ; distribution d'une lettre d'information régulière, communication à travers un site internet, édition de documents thématiques (livrets, posters, exposition,...).

Objectif I – Animer, suivre et évaluer les objectifs et les actions du DOCOB

L'ensemble des objectifs précédents devront être mis en œuvre à travers l'animation du site Natura 2000. Il est important d'opérer un suivi dans le temps de la mise en œuvre des différentes actions et d'évaluer leur réussite comme leurs points de blocage. Cette **évaluation *in itinere* des actions menées et des objectifs du Docob** pourra permettre une adaptation au fil de l'eau.

Tableau 19 : Synthèse des objectifs en lien avec les habitats naturels, les espèces et les activités humaines et fiches actions correspondantes

Objectifs	Habitats	Espèces	Activités humaines	Actions	Programmes en lien
Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines					
A - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des zones humides	6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>), 7110* Tourbières hautes actives*, 7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle, 7140 Tourbières de transition et tremblants, 91D0* Tourbières boisées*	1393 Hypne brillante, 1387 Orthotric de Roger, 1065 Damier de la succise, 1355 Loutre, 1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échanquées, 1304 Grand Rhinolophe (1078 Ecaille chinée)	Agriculture Sylviculture Urbanisme Activités de pleine nature	GHE01-Gestion extensive des tourbières GHE02-Gestion extensive des prairies humides GHE03-Restauration de tourbières ACS01-Suivi des captages d'eau potable en zones humides	SAGE / SDAGE Contrat de rivière PAEC SRA / SRGS PLU, TVB Espaces Naturels Sensibles
B - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des cours d'eau (et des habitats et des espèces qui en dépendent)	3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> , 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin, 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	1387 Orthotric de Roger, 1355 Loutre, 1321 Murin à oreilles échanquées, 1304 Grand Rhinolophe (1092 Ecrevisse à pattes blanches, 1044 Agrion de Mercure, 1303 Petit Rhinolophe, 1078 Ecaille chinée)	Agriculture Sylviculture Urbanisme Activités de pleine nature	GHE04-Entretien et restauration de berges de cours d'eau, ripisylves et mégaphorbiaies GHE05-Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des dessertes ou exploitations sur les cours d'eau	SAGE / SDAGE Contrat de rivière SRA / SRGS PLU, TVB
C - Favoriser la biodiversité en milieu forestier	9120 Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	1387 Orthotric de Roger, 1321 Murin à oreilles échanquées, 1304 Grand Rhinolophe, 1324 Grand murin (1087 Rosalie des alpes, 1083 Lucane cerf-volant, 1303 Petit Rhinolophe, 1308 Barbastelle)	Sylviculture	GHE06-Création et maintien d'un réseau d'arbres sénescents et à cavités GHE07-Régénération et irrégularisation des hêtraies GHE08- Incitation à la restauration de lisières forestières	SRA / SRGS
D - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des pelouses et landes	4030 Landes sèches européennes, 5120 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> , 6230* <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	1065 Damier de la succise, 1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échanquées, 1324 Grand murin, 1304 Grand Rhinolophe (1303 Petit Rhinolophe, 1078 Ecaille chinée)	Agriculture	GHE09-Gestion extensive des pelouses et des landes GHE10-Restauration de pelouses et de landes embroussaillées	PAEC

E - Favoriser la richesse biologique des prairies naturelles de fauche	6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>), 6520 Prairies de fauche de montagne	1065 Damier de la succise, 1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1324 Grand murin, 1304 Grand Rhinolophe (1303 Petit Rhinolophe, 1078 Ecaille chinée)	Agriculture Urbanisme	GHE11-Gestion extensive des prairies naturelles de fauche	PAEC PLU, TVB
F - Conserver la structure du paysage et le bâti favorables à la faune		1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1324 Grand murin, 1304 Grand Rhinolophe (1303 Petit Rhinolophe, 1308 Barbastelle)	Agriculture Sylviculture Urbanisme	GHE08- Incitation à la restauration de lisières forestières GHE12-Maintien et aménagement de gîtes à chiroptères GHE13-Restauration et plantation de haies et alignements d'arbres	PAEC SRA / SRGS PLU, TVB
Objectifs transversaux					
G – Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats du site	Tous (priorité aux habitats humides et aux habitats faisant l'objet de mesures de gestion/restauration)	Toutes (excepté la Loutre qui a déjà fait l'objet d'études à travers le Docob précédent)		ACS01-Suivi des captages d'eau potable en zones humides ACS02- Compléments d'inventaires ACS03- Suivi de l'impact des actions engagées sur l'état de conservation des HIC ACS04- Veille et relai sur les espèces exotiques envahissantes	
H – Informer et sensibiliser à la préservation des espèces et habitats du site	Tous	Toutes	Toutes	ISV01- Mise en place d'un plan annuel de communication et d'information ISV02- Actions de sensibilisation autour des enjeux du site ISV03- Edition de documents de sensibilisation et de valorisation	
I – Animer, suivre et évaluer les objectifs et les actions du DOCOB	Tous	Toutes	Toutes	ANI01- Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB ANI02- Animation de la contractualisation (agricole et hors agricole) et de l'adhésion à la charte ANI03- Intégration des objectifs de gestion du DOCOB dans les documents de planification, d'aménagement et dans les programmes de développement local	

CONCLUSION

Le site Natura 2000 de la Montagne de la Margeride occupe la crête d'un massif montagneux granitique. Situé entre environ 1 100 et 1 500 m d'altitude, le climat qui y règne est de type montagnard. Le site a la responsabilité de protéger des habitats d'intérêt communautaire variés (hêtraies, landes, pelouses, prairies naturelles de fauche, habitats liés aux cours d'eau) et en tout premier lieu les habitats de tourbières qui présentent un enjeu exceptionnel sur ce territoire. Le site abrite également plusieurs espèces d'intérêt communautaire : deux bryophytes présentant un très fort enjeu, le Damier de la Succise, la Loutre et plusieurs chauves-souris.

La gestion des espaces sur le site est très partagée entre l'agriculture et la sylviculture, entre le domaine public et le domaine privé. L'agriculture y est une agriculture d'élevage de bovins et ovins. Le pastoralisme entretient la majorité des milieux ouverts du site (landes, pelouses et zones humides), le sylvopastoralisme est pratiqué (notamment sous les pineraies de pins sylvestres) et la production de fourrage se fait en partie sur des prairies naturelles d'intérêt communautaire. Les enjeux principaux sont donc de maintenir une agriculture extensive sur le site et de poursuivre les efforts pour une meilleure prise en compte de son rôle dans la préservation des habitats et des espèces.

La sylviculture s'est développée en parallèle de la déprise agricole. Son empreinte sur le site se traduit notamment par la présence d'importantes surfaces de plantations de résineux et par des forêts autochtones (notamment les hêtraies) jeunes et activement gérées. Les enjeux principaux sont donc la préservation des hêtraies acidiphiles et la mise en place d'un réseau d'arbres sénescents et de bois mort, favorable à la faune forestière en général.

La qualité de l'environnement « naturel » sur le site est un atout mis en avant dans les politiques de développement local sur ce territoire. Natura 2000 et sa démarche de conciliation de la conservation du patrimoine naturel avec les activités humaines locales trouve donc un écho particulier sur ce territoire.

BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE

Ancien Document d'Objectifs du site :

ONF, 2003 - Documents d'objectifs du site FR 9101355 « Montagne de la Margeride » . <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/docob-de-la-montagne-de-margeride-a1557.html>

Documents de cadrage :

Directive N° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Code de l'environnement, et notamment le titre I, chapitre IV articles L. 414-1 et suivants et articles R.414-8 et suivants.

2018 - Instruction Technique relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R.414-8 à 18 du Code de l'Environnement. Ministère de la transition écologique et solidaire\Direction de l'eau et de la biodiversité\Sous-direction des espaces naturels\Bureau Natura 2000. 168 p.

TERRAZ L. et al, 2008 - Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels. Cahier technique n° 81. Montpellier. 56 p.

SOUHEIL H. et al, 2011 - Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels. Montpellier. 120p. <http://www.espaces-naturels.fr/Natura-2000/Elaboration-des-Docobs/Guide-d-elaboration-des-Docobs>

2012 - Cahier des charges type régional pour l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon. DREAL Languedoc-Roussillon. 58 p. www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2012_1cahier_des_charges_docob_cle78613e.pdf

2017 - Référentiel Natura 2000. Cahier des charges pour le traitement informatique et la cartographie des données géographiques des sites Natura 2000 en Occitanie. DREAL Occitanie. 24 p. <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>

Rufay X. et Kleszczewski M. Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon. CSRPN LR.

2009 - Document d'objectifs du site FR9102008 « Valdonnez ». Communauté de communes du Valdonnez. <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/docob-du-valdonnez-a1562.html>

2013 - Document d'objectifs du site FR9101352 « Plateau de l'Aubrac ». Rural Concept\communauté de communes du Plateau de l'Aubrac\ DREAL Languedoc Roussillon. <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/plateau-de-l-aubrac-a4287.html>

2014 - Document d'objectifs du site FR9101363 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente ». PNC\DREAL Languedoc-Roussillon. <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/fr9101363-a22322.html>

Références généralistes :

<http://www.natura2000.fr/chiffres-cles>

<https://www.picto-occitanie.fr/>

<https://www.craig.fr/>

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Natura-20002/Natura-2000-en-Lozere>

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9101355>

Milieu physique :

<http://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search#/metadata/49c7c071-7afb-4ff3-a00b-81af7425045f>

DIREN Languedoc-Roussillon, 2000. Les régimes hydrologiques des cours d'eau en Languedoc-Roussillon. p1-8. (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-regimes-hydrologiques-des-cours-d-eau-du-a891.html>)

M. Bornand, David Menier. Approche pédologique du milieu prairial en Margeride. Agronomie, EDP Sciences, 1989, 9 (1), pp.13-26. <hal-00885168>

Sylviculture :

http://www1.onf.fr/lire_voir_ecouter/sommaire/amenagements/@@index.html (Consultation des aménagements forestiers du site)

ONF, 2013. Schéma régional d'aménagement pour la zone Margeride Aubrac. 122p.

CRPF. Guide des stations forestières de Margeride Lozérienne. 88p.

CRPF, 2001. Forêts privées de la Margeride : orientations de gestion. Extrait du Tome 2 des Orientations régionales de production du Schéma régional de gestion sylvicole de Languedoc-Roussillon. 22 p.

DDT de la Lozère, Agence MTDA, 2014. Renouvellement du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies de la Lozère (2014-2023). 137 p.

CRPF, 2013. Annexe Natura 2000 SRGS. 68 p.

Habitats naturels :

Thébaud, G., & Skrzypczak, R. Forêts et successions végétales turficoles dans le Massif central français.

- Souchon (1965) : Étude de la localisation stationnelle du *Betula nana* L. en Margeride [Rev. Sci. Nat. Auvergne 31 : 59-72]
- Thébaud, Goubet, Skrzypczak & Sourp (2009) : Communautés végétales des tourbières ombrotrophes du Massif central oriental (France) [Acta Bot. Gallica 156 : 341-377]
- Vanden Berghen (1951) : Note sur la végétation de quelques tourbières de la Margeride méridionale [Bulletin de la Société Royale de Botanique de Belgique 83 : 365-372]
- Foucault (de) (1987) : Données phytosociologiques sur la végétation observée lors de la treizième session de la SBCO en Aubrac et Margeride [Bulletin de la SBCO, nouvelle série, 18 : 337-361]
- FDPPMA 48, 2006 - Diagnostic de la ripisylve des cours d'eau du site Natura 2000 "Montagne de la Margeride". 106 p.
- Seytre L., 2009 - Évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR 8301079 "sommets et versants orientaux de la Margeride". Conservatoire botanique national du Massif central \Conseil général de la Haute-Loire. 78 p.
- Le Coquen M., 2010. Complément de cartographie phytosociologique sur le site Natura 2000 FR8301070 « Sommets de nord Margeride » (Cantal, Haute-Loire). ONF, Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut Allier. 51 p.
- CESAME, 2011 - Étude pour la préservation des tourbières et zones humides et la sécurisation des captages d'adduction d'eau potable du site Natura 2000 "Montagne de la Margeride". Bureau d'études CESAME\Communauté de communes des Terres d'Apcher. 188p.
- CEN L-R, 2011. Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire contractualisés en Lozère (échelles de l'habitat et de l'unité de gestion) – Guide méthodologique à l'usage des opérateurs. 152 p.
- Argagnon O., 2012. Catalogue des habitats présents en Languedoc-Roussillon selon la typologie Eur 27, exceptés les habitats marins – Mise à jour. CBN Méditerranéen de Porquerolles – Antenne Languedoc-Roussillon.
- Bensettiti F., Boulet V., Chavaudret-Laborie C. & Deniaud J. (coord.), 2005. Cahier d'habitats Natura 2000 – Habitats agropastoraux. Tome 4-1. La Documentation française, Paris. 445 p.
- Bensettiti F., Boulet V., Chavaudret-Laborie C. & Deniaud J. (coord.), 2005. Cahier d'habitats Natura 2000 – Habitats agropastoraux. Tome 4-2. La Documentation française, Paris. 487 p.
- Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. - MATE / MAP / MNHN, 2001. Cahier d'habitats Natura 2000 – Habitats forestiers. Tome 1. La Documentation française, Paris. 399 p.
- Bensettiti F., Gaudillat V. & Haury J. (coord.), 2002. Cahier d'habitats Natura 2000 – Habitats humides. Tome 3. La Documentation française, Paris. 457 p.

Gaudillat V. et al, 2018. Habitats d'intérêt communautaire : actualisation des interprétations des Cahiers d'habitats – Version 1. 63 p.

Faune et flore :

Données du Système d'Information sur la Nature et les Paysages régional – Flore et fonge : Conservatoire Botanique National de Méditerranée, Reptiles et amphibiens : Laboratoire de biogéographie et écologie des vertébrés de l'École pratique des hautes études, Oiseaux : Union Meridionalis, Chiroptères : Groupe chiroptères du Languedoc-Roussillon, Autres mammifères : Centre national de la recherche scientifique-École pratique des hautes études, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Poissons et écrevisses : Union Régionale des Fédérations de Pêche du Languedoc-Roussillon, Insectes et arachnides : Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon, Ecologistes de l'Euzière, Office pour les insectes et leur environnement, Office national des forêts – Laboratoire national d'entomologie forestière, Mollusques : Association Caracol - Site Internet <http://www.naturefrance.fr/languedoc-roussillon/poles-thematiques> »

Soissons A., Melemedjian C., 2017. Recherche de l'Agrion à lunules, de la Cordulie arctique et de la Leucorrhine douteuse sur les plateaux de la Margeride et du Mézenc (43, 15). CEN Auvergne. 57 p.

CASTAGNET J-B. et al, 2016 - Inventaire cartographique des sites de ponte de l'Azuré des mouillères Maculinéa alcon écotype alcon dans les zones humides du bassin versant Loire Bretagne en Margeride (Lozère). Association Lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement\DREAL Languedoc Roussillon\Agence de l'Eau Loire-Bretagne. 45 p.

SOISSONS A., 2016 - Déclinaison régionale du PNA Odonates en Auvergne - Mise à jour des connaissances sur la répartition des espèces. Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne\DREAL Auvergne. 44 p.

CHRISTOPHE Florian et Al, 2014-Etude Génétique d'épreintes de Loutre d'Europe (Lutra Lutra, L.)collectées dans le site Natura 2000 FR9101357 « Plateau de Charpal ». ALEPE. 20 p.

Ecotone, 2014. Schéma départemental des espaces naturels sensibles – Département de la Lozère. 241 p.

SFREDDO G., 2012 - Suivi des populations de lépidoptères d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301079 "Sommets et versants orientaux de la Margeride". IN SITU faune et Flore\Conseil général de la Haute-Loire. 35 p.

MERLET F., HOUARD X. & DUPONT P. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie du damier de la Succise (Euphydryas aurinia aurinia (Rottemburg, 1775)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Office pour les insectes et leur environnement & Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 7 pages.

BACHELARD P., 2010 - Inventaire des lépidoptères inscrits à l'annexe II de la directive européenne Habitats-Faune-Flore sur le site Natura 2000 FR8301070 sommets du nord Margeride. Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny\Syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier. 20 p.

CALMONT B., 2010 - Étude des populations d'invertébrés sur le site Natura 2000 FR8301070 "Sommets du nord Margeride". Les Coléoptères. S.H.N.A.O.\Syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier. 63 p.

SFEPM, SPN-IEGB-MNHN, et contributeurs, 2010-2015. Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe

HUGONNOT V., 2009. - Suivi des populations de *Hamatocaulis vernicosus* et état de conservation de ses habitats dans le périmètre du site Natura 2000 FR8301079 "Sommets et versants orientaux de Margeride". Conservatoire botanique national du Massif central \ Conseil général de la Haute-Loire, 19 p.

BIOTOPE et al. 2008. Référentiel régional concernant les espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore_Catalogue des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. DIREN Languedoc-Roussillon. 253 p.

Bensettiti F. & Gaudillat V. (coord.), 2002. Cahier d'habitats Natura 2000 – Espèces animales. Tome 7. La Documentation française, Paris. 353 p.

Bensettiti F., Gaudillat V., Malengreau D. & Quéré E. (coord.), 2002. Cahier d'habitats Natura 2000 – Espèces végétales. Tome 6. La Documentation française, Paris. 271 p.